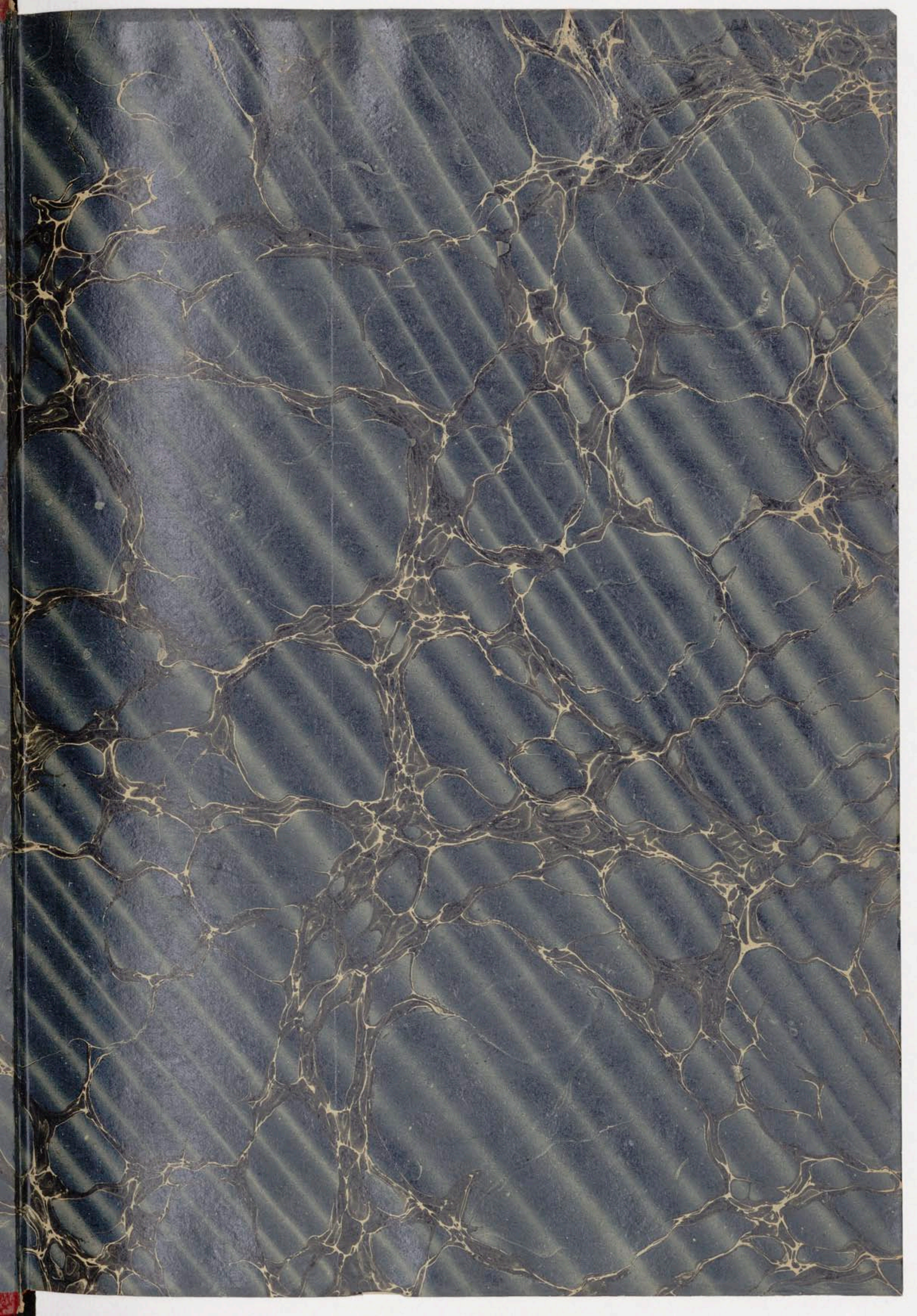


EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

LE LIVRE D'OR
DU SALON
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

RÉDIGÉ PAR G. LAFENESTRE

Quatrième Année



PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

M DCCC LXXXII

LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

QUATRIÈME ANNÉE. — M DCCC LXXXII

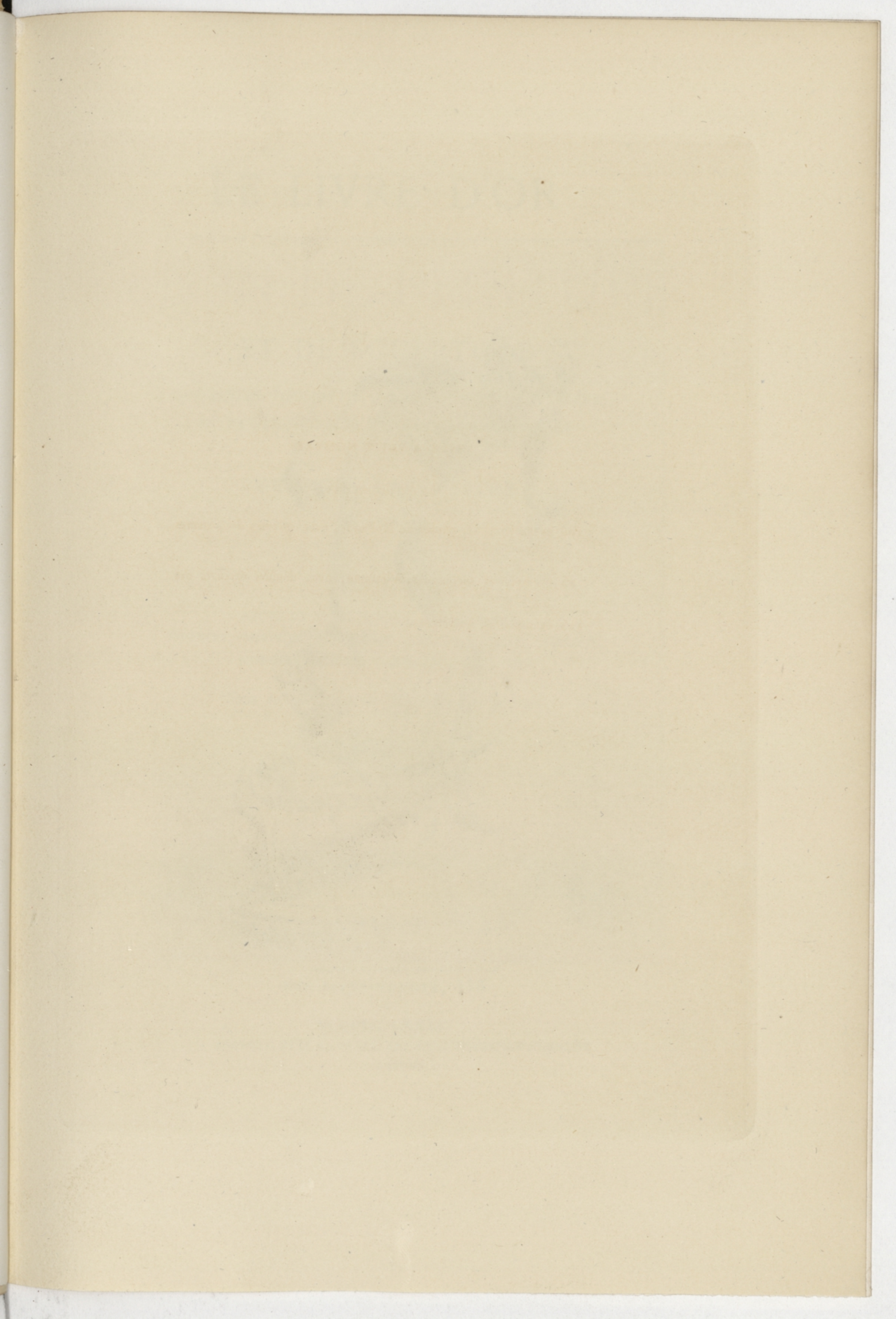
TIRÉ A PETIT NOMBRE

Il a été tiré en plus :

100 exemplaires sur papier de Hollande, avec *épreuves des gravures avant la lettre.*

25 exemplaires sur papier Whatman, avec *doubles épreuves des gravures.*

125 exemplaires, numérotés.





Gravé par A. Duvivier d'après L. E. Longepied.

PÊCHEUR RAMENANT DANS SES FILETS LA TÊTE D'ORPHÉE
(Marbre)

LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

CATALOGUE DESCRIPTIF DES ŒUVRES RÉCOMPENSÉES
ET DES PRINCIPALES ŒUVRES HORS CONCOURS

RÉDIGÉ PAR

GEORGES LAFENESTRE

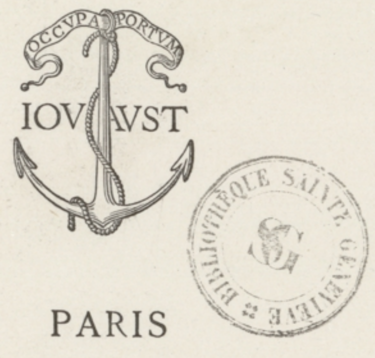
ET ORNÉ DE

SEIZE PLANCHES A L'EAU-FORTE

GRAVÉES PAR

ABOT, DE BILLY, BOILVIN, CHAMPOLLION,
COURTRY, DUVIVIER, GAUCHEREL, LALAUZE, LURAT, MASSARD,
MONGIN, SALMON, TOUSSAINT, VION, YON

Sous la direction de M. Edmond Hédouin



PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
RUE SAINT-HONORÉ, 338

M DCCC LXXXII



PRÉFACE



Beaucoup de toiles, peu de tableaux; beaucoup d'études rapides, peu d'ouvrages achevés; beaucoup d'impressions rapides, peu de compositions réfléchies : tel semble devoir être le bilan régulier des expositions annuelles, dont les chefs de l'école et les personnalités bien établies se désintéressent de plus en plus à mesure que les débutants, les amateurs, les étrangers, s'y précipitent avec plus d'ardeur pour y chercher, aux yeux du public, une consécration rendue de plus en plus facile par la souplesse des règlements et par la complaisance des Jurys. L'exemple de la *Société d'Aquarellistes* n'a pas été perdu. L'année 1882 a vu, sous divers titres, avant, pendant, après le Salon, s'établir soit dans des cercles, soit dans des établissements publics, soit dans des magasins d'éditeurs ou de marchands, soit dans des locaux loués pour la circonstance, un certain nombre d'expositions libres, où se montraient des œuvres, signées de noms éclatants, qui

autrefois se fussent réservées pour le Salon. Ces groupements indépendants d'artistes, en dehors des concours solennels organisés soit par la Société des Artistes, soit par l'État, deviendront sans nul doute plus fréquents à mesure que le Salon prendra davantage l'aspect d'un marché de produits industriels ou d'une exhibition de travaux scolaires. L'art n'aura pas à en souffrir plus que les artistes, car l'émulation, entre ces groupes restreints qui deviendront vite rivaux, sera bientôt plus ardente qu'elle ne saurait l'être dans une agglomération générale, où les supériorités se noient sous le flot niveleur des médiocrités, où les médiocrités elles-mêmes s'exaltent par leur propre nombre. Quant aux chefs de l'école, qui n'ont plus besoin ni des récompenses inférieures, ni du petit bruit des Salons annuels, il est naturel qu'ils se réservent pour des occasions plus rares, où ils pourront, en montrant au public éclairé l'ensemble de leurs ouvrages, attirer sur leur nom des discussions plus retentissantes et fournir à ces discussions des éléments plus sérieux.

Ce serait donc une erreur de chercher toujours, dans le Salon, le niveau exact de l'art national à son étiage le plus élevé. Il est telle année où, par suite de l'abstention de certains maîtres, on le jugerait beaucoup plus bas qu'il n'est en réalité. Toutefois, si le Salon ne peut toujours établir ce degré supérieur, il nous donne régulièrement et forcément, avec le niveau moyen de l'habileté matérielle, des indications assez nettes sur les tendances générales des yeux, du goût, de la pensée dans les ateliers et dans les écoles. A ce point de vue, le Salon reste toujours fort intéressant. Celui de 1882, en particulier, ne contenait pas peut-être un grand nombre de ces chefs-d'œuvre originaux et caractéristiques destinés à marquer une étape dans la marche de l'art français (ce que nos neveux seuls pourront dire); cependant il a paru, non sans raison, présenter plus d'intérêt même que les Salons de 1881 et de 1880, parce que la pensée

générale de la génération nouvelle s'y manifestait avec plus de franchise et s'y affirmait avec plus de décision.

Le Naturalisme compris, non pas, à la façon des Grecs, des Italiens, des Flamands, comme une interprétation plus ou moins personnelle de réalités choisies dans un but expressif, mais comme la simple représentation, aussi impersonnelle que possible, de réalités quelconques sans autre but que l'exactitude, a étonnamment gagné de terrain depuis l'année dernière. Ce mouvement, qui pourrait avoir pour effet de dégager les jeunes esprits de tout asservissement à des formules usées, s'il était toujours chez eux le résultat d'un sincère amour de la vérité, correspond à ce mouvement général qui, sous couleur de science, rend aujourd'hui trop souvent les esprits plus sensibles à de puériles exactitudes matérielles, dans la littérature et dans la science, qu'aux plus hautes conceptions imaginatives ou aux plus puissantes synthèses philosophiques. La grande masse du public, dont la cervelle est surchargée de notions superficielles sur un nombre toujours croissant de choses, et qui devient de plus en plus inapte à se former, sur une seule, des jugements indépendants et personnels, a, dans cette façon de comprendre l'art qui la dispense de toute réflexion, trouvé une forme correspondante à sa curiosité ignorante. S'il faut de la culture, de l'enthousiasme, de la délicatesse, pour pénétrer le sens des œuvres d'art originales créées par une imagination passionnée ou par une observation réfléchie, il ne faut que de bons yeux pour comparer rapidement une image réelle avec une image représentée. L'envahissement des sujets grossiers traités grossièrement au Salon de 1882 a été salué, en général, il faut le dire, comme la preuve d'un affranchissement définitif et la garantie d'une rénovation prochaine. Est-ce faire preuve d'un esprit chagrin de ne point partager sans restriction cet enthousiasme irréfléchi? Nous ne le croyons pas. S'il n'est point d'artiste sans amour de la vérité

et sans indépendance d'esprit, il n'est point d'artiste non plus sans études techniques, sans travail de pensée, sans chaleur d'imagination : or, l'exercice du réalisme, tel qu'il se généralise, est malheureusement presque toujours l'abandon de toute préparation sérieuse et la renonciation à toute activité intellectuelle. L'école française, plus productive que jamais, mais aussi plus que jamais désorientée, est donc en train de jouer une très grosse partie. Suivant la direction qu'elle donnera à son étonnante activité, il en peut sortir promptement soit une gloire durable, soit une éclipse momentanée. Son amour de la vérité la tient, en ce moment, à la tête des arts ; mais son indifférence pour la beauté, son mépris pour la pensée, son dédain pour l'imagination, peuvent, en peu de temps, la faire déchoir à un rang inférieur.

On doit rendre cette justice aux Jurys de peinture constitués par la Société des Artistes, que, tout en faisant une large part à l'entraînement du jour, ils ne se sont point dissimulé les dangers de la situation, et qu'ils ont assez résolument constaté les droits supérieurs de l'intelligence en même temps que l'insuffisance générale des résultats. La *Médaille d'honneur,* votée à une grande majorité, a désigné à la reconnaissance publique l'adversaire le plus résolu à la fois de la convention académique et du réalisme grossier, celui qui, par l'indépendance imaginative de ses conceptions comme par la simplification expressive de son exécution, s'élève le plus résolument au-dessus des mesquineries de l'imitation étroite, M. Puvis de Chavannes. C'était récompenser à la fois le labeur énergique d'une vie courageuse et reconnaître la légitimité de l'action que commence à exercer de toutes parts une œuvre, très imparfaite sans doute dans ses détails, mais, malgré tout, admirablement saine, libre, élevée, de bon exemple, dans son harmonieux ensemble. Si l'éducation de la jeunesse est bien dirigée et si la jeunesse en veut bien profiter, il est pro-

bable que certains élèves de l'auteur du *Ludus pro patria* mettront au service de l'imagination poétique et décorative une habileté de main plus exercée et plus précise ; cependant ils n'en porteront pas moins la marque de celui qui aura délivré leurs talents en leur rendant, avec l'exaltation fortifiante des beaux rêves, l'habitude de la sincérité dans l'observation et de l'unité dans l'exécution.

C'est évidemment dans la même pensée de respect pour les hautes traditions de l'art et d'inquiétude sur l'avenir des tendances mesquines dans lesquels l'enferme le goût actuel, que le Jury a déclaré, pour la seconde fois, qu'il n'y avait point lieu de décerner de premières médailles dans la section de peinture. Les secondes médailles, pour la plupart, ont même été attribuées à certains noms connus ou populaires, avec l'intention très apparente de récompenser l'ancienneté de carrières estimables, plutôt qu'avec celle de signaler à l'admiration ou à l'attention du public l'avènement de talents originaux et l'apparition d'ouvrages supérieurs. C'est seulement dans la distribution des 28 troisièmes médailles et des 51 mentions honorables que l'indulgence obligatoire d'un jury nombreux et élu a paru s'abandonner parfois à des concessions singulières, soit envers des médiocrités incorrigibles, soit envers des débuts sans promesses, concessions qui déconcertent absolument le jugement public et qui ébranlent même l'autorité des juges. Les noms d'un certain nombre d'artistes sérieux et de jeunes gens d'avenir, justement signalés dans cette longue liste, s'y trouvent ainsi compromis par le voisinage beaucoup trop fréquent d'amateurs simplement agréables ou de camarades seulement sympathiques. Si la Société des Artistes veut conserver à ses diplômes leur utile valeur de brevets professionnels, elle aurait intérêt, ce semble, à les moins prodiguer.

On a remarqué, dans la liste des artistes récompensés, un nombre plus grand que jamais de peintres étrangers. Cependant

les détracteurs du Jury l'accusent de n'avoir pas, sur ce point, donné satisfaction entière à la justice : « Non seulement, disent-ils, les peintres étrangers formaient le cinquième du total des exposants, mais encore, dans certaines catégories, telles que la peinture familière et la peinture rustique, ils ont, en si grand nombre, montré des qualités d'une telle distinction, qu'ils eussent mérité une plus large part au festin d'adieux. » Nous ne saurions croire, quant à nous, qu'un jury français, ayant offert l'hospitalité à des étrangers, se puisse étonner qu'on fasse honneur à cette hospitalité et leur veuille marchander, à cause même de leur titre, l'équité sur laquelle ils ont droit de compter. Rien n'autorise, en réalité, à suspecter la bonne foi de ses membres. Toutefois, il faut reconnaître que cet empressement croissant des étrangers à se venir mesurer avec nos artistes, empressement à la fois flatteur et utile, apporte dans l'organisation des Salons des éléments nouveaux dont il faut tenir grand compte. En réalité, toutes les expositions d'art, dans les grandes capitales, deviennent forcément, par suite de la facilité des transports, des expositions internationales. Celle de Paris a, au plus haut degré, ce caractère. Peut-être serait-il sage de le reconnaître en adaptant les règlements anciens à des nécessités nouvelles et en modifiant la législation des admissions, des placements, des récompenses, suivant les traditions internationales, par la séparation nette des écoles, des œuvres, des intérêts.

Les mêmes tendances générales qu'on a pu remarquer chez les peintres, l'abandon des sujets historiques et des formes traditionnelles, le goût des observations faciles et des scènes contemporaines, l'indifférence pour les inventions poétiques et pour les compositions réfléchies, se retrouvent aussi chez les sculpteurs. Là, pourtant, les nécessités implacables des lois de l'équilibre et de l'harmonie plastiques ne permettent pas d'abaissements aussi répugnants que ceux qu'autorise la liberté pittoresque,

et on y trouve, de la part des huit ou dix maîtres supérieurs qui, en ce moment, tiennent, sans conteste, la tête de l'école française, une résistance d'autant plus énergique à des entraînements excessifs que cette résistance consiste, non pas à enrayer un mouvement légitime dans son principe, mais à s'en servir habilement pour remettre résolument l'art dans une voie féconde. Les fiers groupes de MM. Mercié, Barrias, Lanson, le noble bas-relief de M. Chapu, les figures exquises de MM. Marqueste et Idrac, les bustes si simplement et si puissamment vivants de MM. Dubois et Guillaume, en réalisant l'alliance expressive de la beauté et de la réalité, de la forme et de la pensée, attestent une fois de plus que l'art ne demeure vraiment vivant et ne produit réellement des œuvres durables qu'à la condition de se servir de tout l'enseignement du passé pour mieux comprendre le présent.

GEORGES LAFENESTRE.





Puvis de Chavannes pinx. A. Lurat sc.

JEUNES PICARDS S'EXERÇANT A LA LANCE

(Fragment de peinture murale)



RÉCOMPENSE DONNÉE PAR LA SOCIÉTÉ
DES ARTISTES FRANÇAIS

MÉDAILLE D'HONNEUR

PEINTURE

PUVIS DE CHAVANNES (Pierre), né à Lyon, élève de H. Scheffer. Hors concours. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880, 1881.)

N° 2223. *Jeunes Picards s'exerçant à la lance. (Pro patria ludus.)*

Peinture murale destinée au Musée d'Amiens.

Le carton de cette peinture ayant déjà figuré au Salon de 1880, la description en a été donnée dans le *Livre d'or* de la même année, page 64.

RÉCOMPENSE DONNÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

PRIX DU SALON

LONGEPIED (Léon-Eugène), né à Paris, élève de MM. Carlier, Mathurin-Moreau et Coutan. — Méd. 3e cl. 1880. — Rue Denfert-Rochereau, 77.

No 4602. *Pêcheur ramenant dans ses filets la tête d'Orphée.*

Groupe. Marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m80. — L. 1m10. — Pr. 1m10.

Le modèle de ce groupe ayant obtenu une médaille de troisième classe au Salon de 1880, la description en a été donnée dans le *Livre d'or* de la même année, page 77.



PEINTURE



RÉCOMPENSES DONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ
DES ARTISTES FRANÇAIS

PEINTURE

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE [1]

DELORT (CHARLES-ÉDOUARD), né à Nîmes, élève de MM. Gleyre et Gérôme. — Méd. 3e cl. 1875. — Rue d'Offemont, 5.

N° 788. *Prise de la flotte hollandaise par les hussards de la République.*

La flotte hollandaise, retenue par la glace dans les eaux du Texel, se rend au chef de bataillon Lahure, commandant le 3e bataillon de tirailleurs belges et un escadron du 4e hussards. (Janvier 1794.)

H. 1m60. — L. 2m25.

1. Il n'y a pas eu de médailles de première classe.

A gauche, pris dans les glaces, tout blancs de neige, trois navires de guerre à hautes poupes sculptées et dorées, se présentent d'arrière. Plus loin, on aperçoit les mâtures du reste de l'escadre. Sur le premier plan, au milieu, un groupe d'officiers à pied salue un groupe d'officiers à cheval arrêté sur la glace. A droite, plusieurs hussards rouges à cheval, un peloton de chasseurs belges en bleu, l'arme au bras, sur trois rangs. Un cheval, la bouche ensanglantée, est étendu sur la neige.

LAPOSTOLET (Charles), né à Velars (Côte-d'Or), élève de L. Cogniet. — Méd. 1870. — Rue Bayen, 10 (Ternes), et cité Gaillard, 1.

N° 1544. *La Tamise à Greenwich.*

H. 1m10. — L. 1m25.

Au premier plan, sur la gauche, un brick à demi échoué le long du quai dont les maisons, surmontées de deux dômes, se rangent en cercle le long du fleuve. Au milieu des eaux verdâtres qui s'étendent sur la droite, flotte un train de bateaux marchands. Ciel brouillé que traverse en bas une traînée de lumière rose.

Acquis par l'État.

ADAN (Émile-Louis), né à Paris, élève de Picot et de M. Cabanel. — Méd. 3e cl. 1875. — Rue de Courcelles, 75.

N° 8. *Soir d'automne.*

H. 1m55. — L. 2m20.

Sur le parapet d'une terrasse plantée d'arbres et jonchée de feuilles mortes, une jeune femme en robe violette, la tête et les épaules enve-



SOIR D'AUTOMNE.

loppées d'une capuche blanche, regarde, accoudée de profil, à gauche, dans une attitude rêveuse, la campagne jaunie où s'éteignent les lueurs du crépuscule. Le ciel, encore clair, est semé de nuages violacés.

QUOST (Ernest), né à Avallon. — Méd. 3e cl. 1880. — Rue Fontaine, 42. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 2231. *La Saison nouvelle; — fleurs.*

H. 1m55. — L. 2m00.

Un coin de prairie au printemps. Parmi les touffes légères d'herbes fraîches tremblent, sous la brise, des tiges fleuries d'iris, de rhododendrons, de pommiers, sous un vol d'oisillons et de papillons.

Acquis par l'État.

BRISSOT DE WARVILLE (Félix-Saturnin), né à Sens (Yonne), élève de L. Cogniet. — A Versailles, rue Neuve, 17.

N° 398. *Moutons au pré.*

H. 1m34. — L. 1m65.

Sur le premier plan, deux moutons, presque de face, broutent côte à côte. Deux autres se tiennent au second plan; le reste du troupeau est épars, au loin, sur la gauche. Dans le pré, que clôt au fond un échalier, quelques maigres arbres entourés de palissades. A l'horizon, une colline boisée. Ciel d'été un peu couvert.

EDELFELT (ALBERT), né à Helsingfors (Finlande), élève de M. Gérôme. — Méd. 3e cl. 1880. — Avenue de Villiers, 147. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 966. *Service divin au bord de la mer. — Finlande.*

H. 1m22. — L. 1m80.

A gauche, sur le second plan, le pasteur, debout devant une table couverte d'une nappe blanche sur laquelle sont posés quelques livres, un papier à la main, se tourne à droite vers l'assistance. Derrière lui, la mer, calme et brillante, fermée en partie par un long promontoire. En face, des marins, vieux et jeunes, assis tête nue sur une barrière de bois, écoutent respectueusement; à droite, de vieilles femmes et des jeunes filles sont assises sur les rochers, leurs Bibles à la main. Au premier plan, une jeune femme, de profil, tient sa tête inclinée, les yeux mi-clos, sur son livre entr'ouvert, dans une attitude recueillie; au milieu, vu de dos, un petit garçon assis regarde l'officiant. Ciel d'été, d'un gris pâle, chargé de nuages.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

HUGUET (VICTOR-PIERRE), né au Lude (Sarthe), élève de M. E. Loubon. — Rue de Constantinople, 19.

N° 1376. *Tribu émigrant. — Algérie.*

H. 1m35. — L. 2m05.

La caravane s'avance, de droite à gauche, dans le sable jaune. Un cavalier, monté sur un cheval blanc, conduit la marche. Derrière suivent plusieurs femmes, à pied, peinant sous de lourds fardeaux, et trois chameaux dont le premier porte un palanquin rouge. Dans l'éloignement, de plus en plus confuse sous la poussière, une longue

file de chameaux et de piétons. A droite, au premier plan, les ossements d'une tête de cheval à moitié enfouie dans le sable.

Signé à droite : *V. Huguet.*

MOUTTE (ALPHONSE), né à Marseille, élève de M. Meissonier. — Méd. 3e cl. 1881. — A Marseille, rue Sylvabelle, 110. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 1959. *Le Déjeuner des pêcheurs.*

H. 1m25. — L. 2m00.

Sur une plage de sable blanche et sèche, qui étincelle sous le soleil, devant une mer d'un bleu sombre, des pêcheurs prennent leur repas. L'un d'eux, debout, en veste jaune, élève une cruche au-dessus de ses lèvres; trois autres, accroupis, s'apprêtent à manger, tandis qu'un petit mousse surveille la marmite posée sur quelques charbons. La côte, en tournant à gauche, forme une anse qui dresse au fond ses pointes aiguës ruisselant d'une lumière blanche sous le ciel ardent.

MOYSE (ÉDOUARD), né à Nancy, élève de M. Drolling. — Rue du Parc-Royal, 12.

N° 1963. *Rabbins.*

H. 1m70. — L. 1m70.

Trois rabbins, en robes noires, manteaux noirs et rabats blancs, sont assis gravement, côte à côte, de face, sur un banc à dossier de velours rouge. Celui de gauche, à barbe blanche, tient les mains croisées sur sa poitrine. Celui du centre, à barbe grise, regarde en face. Celui de droite, plus âgé, un peu penché, écoute son voisin. Fond de draperies suspendues entre des colonnes.

LOBRICHON (Timoléon), né à Cornod (Jura), élève de Picot. — Méd. 1868. — Rue de la Victoire, 64.

N° 1693. *Fantaisie décorative.*

Sans soins du lendemain, sans regrets de la veille,
L'enfant joue et s'endort, pour jouer se réveille.

(Delille, *l'Enfance.*)

App. à M. A. Dreyfus.

H. 1m75. — L. 1m20.

Dans le panneau central, un enfant nu, de grandeur naturelle, assis sur un coussin blanc, de face, joue avec son pied. Alentour, sur une bordure dorée, se déroule une série de figurines d'enfants, peints en camaïeu, qui se livrent à leurs ébats : une fillette habille sa poupée, des marmots gambadent, d'autres jouent de la trompette, d'autres à saute-mouton, d'autres à la corde et à la balle, etc.....

DEMONT (Adrien-Louis), né à Douai (Nord), élève de M. E. Breton. — Méd. 3e cl. 1879. — A Montgeron (Seine-et-Oise). (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 796. *Le Moulin.*

H. 1m40. — L. 2m93.

Dans une vaste plaine, couverte de blés mûrs, çà et là striée de verdures vives, se dresse au milieu un moulin à vent posé sur son pied de charpentes. Au premier plan, la moisson est déjà fauchée; une paysanne, à gauche, lie une gerbe, tandis qu'une autre, allaitant son enfant, assise sur une brouette, cause, sur la droite, avec un paysan debout, dont l'âne marche dans le sentier. Un grand ciel, limpide et

clair, déjà teinté par le soleil couchant, enveloppe d'une lumière calme la campagne brûlée.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

SOYER (PAUL), né à Paris, élève de L. Cogniet. — Méd. 1870. — Passage de l'Élysée des Beaux-Arts, 11.

N° 2482. *La Grève des forgerons.*

H. $2^{m}70$. — L. $3^{m}85$. — Fig. demi-nature.

Une salle d'auberge éclairée par un quinquet de cuivre suspendu au plafond. Au milieu, sur le premier plan, gît, étendu dans son sang, l'ouvrier que son camarade vient de frapper. Celui-ci, debout, les yeux hagards, se tient le front d'un air désespéré. Quelques ouvriers se penchent sur la victime qu'ils essayent de ramener à la vie. A droite et à gauche, de nombreux buveurs attablés se tournent vers cette scène, les uns effrayés, les autres menaçants. A gauche, dans le groupe, une femme serre avec terreur son enfant contre son sein. Sur le carreau, des bouteilles cassées et des maillets de fer.

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

DUTZSCHHOLD (Henri), né à Paris, élève de MM. Gérôme et Véron. Mention honorable, 1881. — Rue Bara, 2. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 958. *La Marne;— une ondée sur les coteaux de Chennevières à la Varenne-Saint-Hilaire.*

H. 2m00. — L. 3m05.

La rivière, encaissée entre deux rives boisées, fait un coude sur le devant du tableau. A droite, deux hauts peupliers et un gros bouquet de saules au pied d'un talus herbeux. A gauche, d'épais taillis. Au fond, de gros nuages sombres d'où tombe une averse en traînée oblique. Sur les premiers plans, de grandes touffes d'herbes et de fleurs sauvages.

BERTON (Armand), né à Paris, élève de MM. A. Millet et Cabanel. — Impasse du Maine, 18 *bis,* et rue de Madame, 60.

N° 225. *Ève.*

H. 2m25. — L. 1m65. — Fig. grandeur naturelle.

« Mais tandis que je m'applaudis de la science, si Dieu me donnait le coup de la mort!... Adam s'unirait de nouveau avec une nouvelle Ève!... Cette seule pensée me donne la mort. »

(Milton, *Paradis perdu*, ch. IX.)

Elle est nue, de face, debout, les yeux fixes, le bras gauche pendant,



Dutzschold pinx. H. Toussaint sc.

LA MARNE

(Une Ondée)

et s'accoude à droite sur un rocher, le menton dans la main. Ses longs cheveux roux s'épandent sur ses épaules. Deux arbres aux feuillages jaunis forment cadre autour d'elle. Au fond un paysage montagneux, enveloppé d'un ciel bleu très vif, sur lequel se détachent ses carnations ambrées.

Signé à droite : *A. Berton.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

BEAUVAIS (ARMAND), né à Bar-sur-Aube (Aube), élève de Desjobert et de M. Gérôme. Mention honorable, 1881. — Rue Denfert-Rochereau, 18. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 153. *Sur les hauteurs d'Omonville (Manche).*

H. $1^{m}42$. — L. $2^{m}00$.

Au milieu, une rangée de grands arbres dépouillés et tordus par le vent sur une falaise herbue d'où l'on aperçoit, au fond, la mer calme et bleue dans une échancrure de la côte. Au premier plan, un troupeau d'oies. A gauche, dans l'éloignement, quelques vaches. Ciel doucement éclairé.

NOZAL (ALEXANDRE), né à Paris, élève de M. Luminais. Mention honorable, 1881. — Quai de Passy, 7. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 2018. *Chêne du champ de courses d'Auteuil en hiver.*

H. $2^{m}42$. — L. $1^{m}75$.

Groupe de chênes couverts de givre au détour d'une route. Le plus gros, rugueux et dépouillé, se dresse au premier plan, au milieu d'une épaisse couche de neige sur laquelle sont posés quelques corbeaux. Ciel gris teinté de lueurs rougeâtres au soleil couchant.

BINET (Victor-Jean-Baptiste-Barthélemy), né à Rouen. Mention honorable, 1881. — Rue de la Glacière, 18 *bis*. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 265. *L'Ondée qui passe; vue prise aux environs de Quillebœuf* (*Eure*).

H. 1m60. — L. 2m50.

Au premier plan, des touffes de ronces et d'herbes sauvages. Une large vallée, très herbue et très verte, monte, de face, vers l'horizon, entre deux collines couvertes de fougères déjà rousses. Sous une rangée de saules un cours d'eau qui brille par plaques. Le ciel, gris et mêlé, s'éclaircit, à l'horizon, d'une lueur blanche et vive.

ROCHEGROSSE (Georges), né à Versailles, élève de MM. J. Lefebvre et Boulanger. — Rue des Beaux-Arts, 3 *bis*.

N° 2323. *Vitellius traîné dans les rues de Rome par la populace.*

H. 2m55. — L. 1m65.

Sur la pente d'une ruelle étroite, bordée de chaque côté par des maisons surplombantes, l'obèse empereur, criblé de blessures, la tête et la poitrine en sang, la tunique en lambeaux, les bras liés au corps, descend, de face, tiré, traîné, poussé sur les dalles glissantes par une populace en fureur. Une fille en rose le menace d'une longue épingle, une autre en vert le frappe du poing; un légionnaire lui tient la pointe de son glaive sous le menton. Autour de lui gesticulent des soldats et des esclaves. En tête de l'ignoble cortège, s'avancent, au premier plan, deux hideux polissons affublés des dépouilles impériales, couronne, épée, manteau de pourpre. A droite, un boucher regarde, accoudé sur son étal encombré de victuailles. De toutes les boutiques, de toutes les fenêtres jaillissent des têtes hurlantes et des poings menaçants.

artout, sur les dalles, des débris de fruits, de coquillages, de viandes. En haut, entre les maisons peintes, un coin de ciel bleu.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

CAPDEVIEILLE (LOUIS), né à Lourdes (Hautes-Pyrénées), élève de MM. A. Millet, Bonnat et Cabanel. — Rue des Dames, 32.

N° 471. *Noce à Laruns, près les Eaux-Bonnes* (*Basses-Pyrénées*).

H. $3^{m}60$. — L. $2^{m}58$. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur d'église. Au fond une chapelle voûtée en cul-de-four, décorée de peintures, avec un autel. Le couple s'avance de face, le marié en veste brune, culottes noires, guêtres blanches, tenant son béret, la mariée en costume de couleurs éclatantes, son paroissien à la main. A gauche, groupe de parents ; sur le premier plan, un jeune homme, de profil perdu, en costume basque, ayant à son bras une jeune femme en robe rouge et capulet rouge. A droite, une vieille femme entourée d'enfants.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

CLAIRIN (GEORGES-JULES-VICTOR), né à Paris, élève de Picot et Pils. — Rue de Rome, 62.

N° 581. *Les Brûleuses de varech à la pointe du Raz* (*Finistère*).

H. $1^{m}34$. — L. $2^{m}45$.

Au milieu, sur le bord du précipice qui descend à gauche vers la mer, deux paysannes bretonnes, penchées en avant, manœuvrent avec

effort un cabestan. A leurs pieds jouent des enfants déguenillés. A droite, au second plan, deux femmes debout sur un mur bas de pierres sèches ; au delà du mur, d'autres femmes en train de remuer, avec des fourches, les tas de varechs fumants. Sur le devant, dans un foyer de moellons, un feu allumé d'où monte un grand jet de flammes et de fumées qui obscurcit le ciel. Le long de la côte, en haut, d'autres cabestans à la file.

STEINHEIL (Adolphe-Charles-Edouard), né à Paris, élève de son père. — Rue de Vaugirard, 152.

N° 2490. *Un Texte difficile.*

H. 0m83. — L. 0m68.

Un cabinet de travail du temps de Louis XIII. Au milieu, un homme d'âge mûr, en pourpoint noir, est assis, de profil, tourné à gauche, dans un grand fauteuil, devant une table sur laquelle est posé un livre ouvert. De la main droite il marque un passage, tandis qu'un de ses amis, debout à son côté, presque de face, du doigt lui en indique un autre au haut de la même page. Un jeune homme en pourpoint feuille-morte, appuyé sur le dos du fauteuil, se tenant sur la pointe des pieds, regarde par-dessus son épaule. La pièce est doucement éclairée du fond par un châssis de vitres garni d'un rideau vert. A gauche, une armoire ; à droite, une bibliothèque. Sur tous les meubles, des papiers et des livres.

SAINTIN (Henri), né à Paris, élève de Pils et de MM. Saint-Marcel et A. Segé. Mention honorable, 1881. — Rue Nationale, 14. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 2379. *Rosée d'automne* (*Bretagne*).

H. 1m60. — L. 2m47.

Une vallée encaissée entre des collines mamelonnées toutes couvertes

de broussailles, d'herbes et de mousses. Du fond descend en serpentant un torrent où des blocs de rochers, espacés à petite distance, forment un gué naturel. Au loin une ligne de coteaux encore confuse dans le brouillard. Toutes les verdures sont blanches de rosée sous le ciel clair déjà rougissant.

HAYON (Léon), né à Paris, élève de L. Benouville, Picot et Pils. Mention honorable, 1881. — Avenue de Wagram, 38. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 1312. *La Journée faite.*

H. 2m40. — L. 1m90. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune paysanne, debout, de face, la tête coiffée d'un bonnet blanc, en jupe courte, les pieds nus, en train d'endosser sa camisole. Elle regarde à gauche son nourrisson couché sur un sac plein. Derrière elle, une brouette, une houe, un panier renversé d'où s'échappent des pommes de terre. Dans l'éloignement, quelques paysans achèvent de lier des sacs, d'autres regagnent déjà le village dont la silhouette se détache en noir sur les rougeurs du crépuscule.

DOYEN (Gustave), né à Festieux (Aisne), élève de M. Bouguereau. Mention honorable, 1881. — Rue Bara, 3. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 883. *La Vieille.*

Comme s'envole la fumée,
On voit d'abord passer les jours;
Les saisons, puis les ans sont courts;

L'âme les voit fuir, alarmée,
Comme s'envole la fumée.

(Emm. Ducros.)

H. $1^{m}70$. — L. $1^{m}25$. — Fig. grandeur naturelle.

Vieille paysanne assise, de face, près de son âtre, en train d'éplucher des légumes. Dans la main gauche, elle tient un oignon; dans la main droite, un couteau. Elle est coiffée d'un bonnet blanc sous un fichu jaune. Robe et tablier d'un gris sombre. Sur le carreau, des oignons et des poireaux. Derrière elle, dans l'ombre, des chenets, une marmite sur des braises.

Acquis par l'État.

DARGENT (Alphonse), né à Verdun, élève de M. Cabanel. — Rue Boissonade, 11.

N° 722. *Portrait de M. le docteur* ***.

H. $1^{m}25$. — L. $0^{m}95$. – Fig. grandeur naturelle, à mi-corps.

Homme d'âge mûr, en redingote noire, assis, de face, dans un fauteuil en tapisserie, le bras droit appuyé sur une table couverte de livres, et, de la main gauche, tenant un binocle. Cheveux ras, barbe châtaine très fournie. Fond verdâtre foncé.

DARDOIZE (Émile), né à Paris. — Rue des Saints-Pères, 67.

N° 717. *Un Coin de Cernay (Seine-et-Oise).*

H. $1^{m}95$. — L. $1^{m}38$.

Une cascade sous bois. Des arbres touffus, montant de chaque côté,

ne laissent filtrer la lumière verdâtre qu'au travers des feuillées fraîches. L'eau ruisselle parmi des bouquets de fougères, de bruyères, de fleurs et forme, sur le premier plan, une petite flaque dans un creux de rocher.

GAUTIER (AMAND), né à Lille, élève de Souchon et de L. Cogniet. — Rue de la Tour-d'Auvergne, 41.

N° 1137. *Portrait.*

H. 0m85. — L. 0m68. — Fig. grandeur naturelle, à mi-corps.

Jeune femme, vue de trois quarts, assise dans une causeuse en soie japonaise, la main gauche gantée de noir et posée sur le genou. Elle est blonde, porte un large chapeau noir orné de jais, de rubans et de plumes, une robe rouge à pèlerine rouge avec plastron violet. Fond de tenture verte.

BAUDOIN (PAUL-ALBERT), né à Rouen, élève de MM. Gleyre, E. Delaunay et Puvis de Chavannes. — Rue du Cherche-Midi, 55.

N° 134. *Histoire du blé.*

H. 1m60. — L. 12m50. — Fig. demi-nature.

Frise divisée en deux parties qui représentent l'une le *Labour*, l'autre la *Moisson*. Dans la première, un laboureur pousse une charrue attelée de deux chevaux, dans la terre fraîche, au milieu d'un vol d'oiseaux; à la suite viennent des semeurs qui répandent la graine et des conducteurs de herses traînées aussi par des chevaux. Dans la seconde, se montre d'abord, à gauche, un groupe de faucheurs, et, au centre, près des meules déjà formées, des moissonneurs auxquels une femme donne à boire. Une femme traîne des gerbes vers une charrette, tandis qu'une autre paysanne assise endort son nourrisson. Sur la droite, quelques glaneuses ramassent les derniers épis.

Frise pour l'École Dombasle (Ville de Paris).

CALLOT (Georges), né à Paris, élève de M. Eugène Adan. — Rue de Longchamps, 69, à Passy.

N° 463. *Crépuscule.*

H. $2^{m}58$. — L. $3^{m}60$. — Fig. grandeur naturelle.

Femme nue, couchée dans des verdures d'automne, accoudée sur le bras gauche, la tête à gauche et perdue dans l'ombre. Le soleil descend, au loin, sous les feuillages, dans un ciel brouillé de brumes bleuâtres.

Acquis par l'État.

LAGARDE (Pierre), né à Paris, élève de MM. Busson, Humbert, Dubufe et Mazerolle. Mention honorable, 1881. — Rue Pigalle, 27. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 1501. *L'Apparition aux bergers.*

H. $2^{m}80$. — L. $4^{m}05$. — Fig. grandeur naturelle.

Au milieu quatre bergers se tournent avec surprise vers la gauche où, dans le ciel pâle, apparaît un ange de lumière. L'un d'eux, vieillard ceint d'une peau de bête, reste accroupi, tenant sa main droite tendue vers l'apparition. Deux plus jeunes, drapés d'étoffes blanches et grises, se redressent vivement. Contre l'un d'eux se serre avec effroi un adolescent tout nu. A droite, brûle lentement un feu de nuit. A gauche, on voit, sous la lueur miraculeuse qui éclaire la plaine, le troupeau entassé que garde un grand chien noir.

Signé : *Pierre Lagarde*, 82.

DESBROSSES (JEAN), né à Paris, élève d'A. Scheffer et de Chintreuil. — Rue de Seine, 47.

N° 819. *La Montée du Petit Saint-Bernard* (*Savoie*).

H. 2^m45. — L. 1^m70.

Au premier plan, un coin de pré très vert où paissent quelques moutons. La bergère dort, sous un arbre, près de son chien. A gauche se dresse un groupe d'arbres forts, hauts et feuillus. Un ravin, rempli de brume bleuâtre, monte, sous une nappe de lumière, vers un fond de montagnes étagées que surmonte une cime de glacier. Ciel d'un bleu frais et tendre, presque blanc sur les sommets.

DELAHAYE (ERNEST-JEAN), élève de M. Gérôme. — Cité Gaillard, 1. Mention honorable, 1881. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 763. *Embattage* (*Normandie*).

H. 1^m20. — L. 1^m85.

Une cour de charron. Au milieu, une roue de voiture, posée à plat sur un pivot, autour de laquelle travaillent six ouvriers. Deux, à gauche, la soulèvent avec des leviers; deux, au fond, entourés de fumée, versent de l'eau sur le fer rougi; deux autres, à droite, font sur la roue le même travail que leurs compagnons de gauche. A droite, au fond, la forge éclairée de lueurs rougeâtres. A terre, parmi des flaques d'eau, des seaux, des marteaux, des copeaux.

Signé à droite : *Delahaye*.

GIRARD (Albert), né à Paris, élève de son père. Prix de Rome, 1861. — Rue de Courcelles, 69.

N° 1180. *Pâturage normand.*

H. 2m05. — L. 3m00.

Au milieu, une large vallée dans laquelle paissent des vaches. A gauche, un bois de pins dans un pli de terrain. A droite, une haute colline plantée d'arbres, qui porte sur sa pente des bâtiments couverts en chaume. L'horizon est fermé par une chaîne de coteaux embrumés. Ciel orageux chargé de gros nuages blancs.

Signé à droite, en bas : *Albert Girard.*

BERAUD (Jean), né à Saint-Pétersbourg, de parents français, élève de M. Bonnat. — Rue Washington, 13.

N° 195. *L'Intermède.*

H. 0m55. — L. 0m75.

Scène de soirée dans un salon parisien. A droite, un piano vu de profil près duquel se tiennent un musicien chauve, la poitrine chamarrée de décorations, et un chanteur, debout, un rouleau à la main. Devant le piano, au milieu d'un cercle de dames assises, M. Coquelin cadet, de la Comédie-Française, le pied droit et la main droite en avant, récite un monologue. Au fond, les hommes se tiennent debout, pressés contre les murs, près de la porte d'entrée. L'un d'eux s'accoude à une cheminée sur laquelle brûlent deux grosses lampes.

LEROY (PAUL-ALEXANDRE-ALFRED), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue Bonaparte, 58.

N° 1663. *Jésus chez Marthe et Marie.*

H. $2^{m}15$. — L. $2^{m}60$. — Fig. grandeur naturelle.

Le Christ, tête nue, blond, vêtu d'une longue robe incarnat, est assis, de face, sur un divan oriental, devant une cloison revêtue de faïences peintes. Il se tourne à gauche vers Marthe, grande et brune, qui s'avance de profil, en robe bleue, coiffée d'une étoffe jaune, une gargoulette à la main, tandis qu'à droite Marie, pâle et blonde, est assise à ses pieds, sur une natte. Sur une planche, au-dessus de leur tête, des aiguières et des plateaux. A gauche, au fond, s'ouvre une porte cintrée à demi fermée par un rideau qui laisse voir un coin de ciel lumineux.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

VEGMAN (M[lle] BERTHE), née en Suisse, de parents danois. — Copenhague, chez M[me] Seekamp, Havnegade, 3. Mention honorable, 1881. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 2591. *Portrait de ma sœur.*

H. $1^{m}10$. — L. $1^{m}05$. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Dame encore jeune, brune, la tête nue, assise, de face, souriante, près d'une table à ouvrage sur laquelle elle s'appuie à gauche. Elle tient dans la main droite posée sur ses genoux une aiguille à tricoter et dans l'autre un peloton de coton blanc. Elle porte une robe noire agrémentée de velours noir. Sur la table, un verre d'eau où trempe un bouquet de fleurs d'acacias et de muguets. Fond gris bleuâtre.

Signé à droite, en bas : *B. Vegman.*

ÉDOUARD (ALBERT), né à Caen, élève de L. Cogniet et de MM. Gérôme et Delaunay. — Quai Saint-Michel, 19.

N° 967. *Caligula et le Cordonnier.*

Caligula, déguisé en Jupiter, se faisait adorer et rendait des oracles dans le forum de Lyon. Un pauvre cordonnier gaulois eut l'audace de rire au nez de Jupiter. Caligula lui cria d'approcher : « Eh bien! que te semble-t-il de moi? — Tu me sembles, répliqua le Gaulois, une grande extravagance. »

H. 1m20. — L. 0m88. — Petites figures.

Caligula est assis au fond, de face, au haut d'une estrade. Le cordonnier, au premier plan sur la gauche, s'avance en dressant la tête vers lui.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

STOTT (WILLIAM), né à Oldham (Angleterre), élève de M. Gérôme. — Passage Dulac, 4, rue de Vaugirard.

N° 2497. *La Baignade.*

H. 1m55. — L. 2m25.

Au milieu d'un étang calme, aux eaux très vertes, couvertes de nénuphars et d'herbes, parmi de vifs reflets d'un ciel très bleu, est arrêté un canot blanc qui porte deux gamins nus. L'un, étendu à l'avant, se gare du soleil avec la main; l'autre, debout, de face, s'apprête à plonger. Un troisième, dans l'eau, vu de dos, se suspend des deux coudes au bord de l'embarcation. Au fond, parmi les roseaux et les saules, une rive d'herbe fraîche au-dessus de laquelle blanchissent des murs de fermes.

BRIELMAN (JACQUES-ALFRED), né à Paris, élève de M. Lavieille. — Rue de Chabrol, 16.

N° 391. *Un Soir dans les Cévennes.*

H. 1m55. — L. 2m25.

Une rivière étroite et limpide, courant parmi de hauts blocs de roche, descend de la gauche, entre une colline pierreuse et une plaine semée d'oliviers pâles qui s'étend à droite jusqu'au pied des Cévennes. Le ciel, d'un bleu vif, semé de flocons orangés, s'empourpre à l'horizon. Deux paysannes, à droite, lavent du linge.

Signé à gauche : *Brielman.*

JIMENEZ-ARANDA (JOSÉ), né à Séville, élève de l'École des Beaux-Arts de Séville. — Rue Nicole, 7.

N° 3371. *La Vision de Fr. Martin.*

(Poème de Don Gaspar N. de Arce.)

Trois dessins à la plume rehaussés de blanc.

1° A gauche, des moines, chantant au chœur, assis dans des stalles. L'un d'eux, mains jointes, tête baissée, s'épouvante d'une apparition de fantômes étranges qui descend des voûtes, le menaçant et l'entourant, sorcières décharnées, vieillards ventrus, etc... Deux jeunes et jolies femmes, dont l'une en noir, très décolletée, s'approchent de lui, lui sourient, le frôlent. Sur le premier plan, en bas, des squelettes qui s'agitent.

2° A droite, sur une roche, au-dessus d'un abîme, le même moine serre avec frayeur les mains de la femme en noir aux cheveux épais qui lui montre, dans le trou ouvert à gauche, un évêque, auquel des sorciers arrachent ses vêtements et qui s'efforce de monter vers eux.

3° Un écroulement de colonnes, de statues, de pans de murs dans un précipice au milieu duquel roule, en bas, renversé, le moine. En haut, s'envole, les bras étendus, la femme en noir.

MENTIONS HONORABLES

AGACHE (Alfred-Pierre), né à Lille, élève de MM. Pluchart et Colas. — A Lille, rue Solférino, 181.

N° 9. *Les Parques.*

H. 1m50. — L. 1m50. — Forme ronde. Fig. grandeur naturelle.

Les trois vieilles, toutes trois coiffées de voiles noirs, vêtues de chemises flottantes et de jupes d'étoffe sombre, verte ou rouge, à larges bandes brodées, sont assises l'une près de l'autre. Sur la droite, Clotho, de face, penchée en avant, dévide autour d'un rouet le fil rouge que Lachésis, au fond, file à sa quenouille. A gauche, Atropos, assoupie, montrant son profil décharné, tient dans la main droite de grands ciseaux ouverts. Son pied nu est posé sur un livre. Sur le fond gris, en haut, à droite, voltige une chauve-souris.

Signé en bas, au milieu : *A. Agache,* 1882.

BRANDT (Joseph), né à Szczebrzészyn (Pologne), élève de M. Adam. — A Munich.

N° 371. *Marché aux chevaux à Balta (Podolie).*

A gauche, une tente faite avec des tapis d'Orient, encombrée de tapis, de chaussures, d'ustensiles de toute espèce. A droite, une hutte de branchages et de pailles sous laquelle s'abritent plusieurs paysans. Au fond du marché, accourt, en désordre, une bande de chevaux,



LES PARQUES.

ruant et se cabrant, que plusieurs hommes, rangés au premier plan, s'efforcent d'arrêter à coups de bâtons. A gauche, un cavalier coiffé d'un bonnet fourré à fond rouge, monté sur un cheval harnaché de longues fourrures flottantes. A droite, un soldat circassien, à pied, tient en main trois chevaux de couleurs différentes. Dans le fond, sur une élévation, le fourmillement du marché, paysans, chevaux et chiens s'agitant au milieu des charrettes dételées. Ciel gris poussiéreux.

Signé à droite : *Josef Brandt. Warszawy.*

CESBRON (Achille), né à Oran, élève de M. Bonnat. — Rue Cauchois, 15 (Montmartre).

N° 517. *La Fille du jardinier.*

« ...Elle a vécu ce que vivent les roses. »

H. 1m45. — L. 1m85.

A l'entrée d'un jardin, un cercueil drapé de blanc, chargé de grosses couronnes de roses et de reines-marguerites, est posé sur des tréteaux. Alentour des pots de fleurs, et, sur une chaise, à laquelle s'appuient des instruments de jardinage, une corbeille de roses. Derrière, par-dessus la clôture à claire-voie, montent des plantes grimpantes.

COURTENS (Franz), né à Termonde (Belgique). — A Bruxelles, rue Royale, 25.

N° 668. *Village hollandais. — Midi.*

H. 1m15. — L. 1m63

Au fond, une rangée de maisons basses, peintes de couleurs claires couvertes en tuiles rouges, au-dessus desquelles s'élèvent la toiture

ardoisée et le clocher de l'église. Devant, un pâtis vert, planté d'arbres, où se tient une fillette, gardant quelques moutons. A droite, une rue montante. Ciel chargé d'une lumière intense et pesante.

CROCHEPIERRE (André-Antoine), né à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), élève de M. L. Philippe. — Boulevard Suchet, 11.

N° 689. *Étude.*

H. $0^{m}78$. — L. $0^{m}63$. — Fig. tiers de nature, jusqu'aux genoux.

Vieille paysanne, au visage ridé et couperosé, la tête coiffée d'un madras, assise, de face et penchée en avant. Ses mains osseuses tombent, inertes, sur ses genoux où repose une quenouille. Elle porte un fichu et un tablier d'indienne rougeâtre. A gauche, dans l'ombre, un rouet et une corbeille d'où s'échappent des bobines.

LUBIN (Jules-Désiré), né à Bonny-sur-Loire (Loiret), élève de MM. Soyer et Bonnat. — Rue Bayen, 31 (Ternes).

N° 1722. *La Grève des forgerons.*

Intérieur de cabaret. Le vieux forgeron, le torse nu, avec une ceinture de cuir, s'avance, menaçant, son maillet dans les mains, de gauche à droite, vers le jeune forgeron, en pantalon sombre et tricot rayé blanc et bleu, qui recule, s'effaçant à droite, contre la muraille. A gauche, groupes d'ouvriers effarés; l'un d'eux est monté sur une table. Dans le fond, un buveur endormi et une porte entr'ouverte. Sur le carreau, une table renversée, des bouteilles et des verres.

DUFOUR (Camille), né à Paris, élève de L. Cogniet et de M. Ch. Jacques. — Rue Fontaine-Saint-Georges, 33.

N° 917. *La Seine à Bonnières (Seine-et-Oise).*

H. 1m45. — L. 2m45.

Le fleuve forme un coude devant le village aux toits de brique qu'on aperçoit, au fond, dans les massifs d'arbres. A droite, une colline boisée. Sur le devant, un charretier menant deux chevaux. Ciel lourd chargé de nuages orageux.

DUPUIS (Pierre), né à Orléans, élève de H. Vernet et de L. Cogniet. — Boulevard de Clichy, 11.

N° 945. *Portrait de Mme la baronne de G...*

H. 1m33. — L. 0m92. — Fig. grandeur naturelle, à mi-corps.

Jeune dame vue de trois quarts, en robe noire, mantelet noir, chapeau à plumes noir, sur un fond bleuâtre. De la main droite elle tient sa robe; la main gauche est posée sur la poitrine.

FRERE (Charles), né à Paris, élève de Couture et de M. E. Frère. — Boulevard de Clichy, 6.

N° 1079. *Atelier de M. Pourtarel.*

H. 1m15. — L. 1m65.

Intérieur d'un hangar de maréchal ferrant à haute toiture de charpentes. Au fond, près du fourneau flambant, deux ouvriers travaillent

sur l'enclume. Au premier plan, à droite, deux autres sont en train de ferrer un cheval blanc. Dans le coin, des pelles de fer, un seau, un balai. L'atelier est plein de fumée.

FRIANT (Émile), né à Dieuze (Alsace-Lorraine), élève de MM. Devilly et Cabanel. — Rue du Moulin-de-beurre, 12.

N° 1084. *L'Enfant prodigue.*

H. 2m70. — L. 2m00. — Fig. un peu moins grande que nature.

Nu, les cheveux incultes, les pieds entortillés dans des haillons, il est tristement assis, de face, sur un talus sablonneux, près d'une rivière pâle, dans un paysage aride. Au-dessus de lui, un coin de pré où se promènent des pourceaux.

Acquis par l'État.

GALLARD-LÉPINAY (Emmanuel), né à Aulnay (Charente-Inférieure). — Rue des Dames, 27.

N° 1106. *Rouen.*

H. 1m63. — L. 2m50.

Vue prise sur la Seine. La silhouette de la ville, hérissée de hauts clochers, se profile à droite dans un ciel brumeux. Au premier plan, des navires à l'ancre, parmi lesquels un trois-mâts anglais. A droite, une estacade.

GROLLERON (Paul), né à Seignelay (Yonne), élève de M. Bonnat. — Rue de la Chapelle, 49.

N° 1240. *Combat dans une usine sous les murs de Paris; 1870.*

H. 0m88. — L. 1m35.

Une cour d'usine. A gauche, l'entrée. A droite, les bâtiments. Au fond, l'habitation. Des soldats de ligne et des mobiles font feu de tous côtés par les brèches du mur. Une compagnie de chasseurs arrive à leur secours au pas de course. Le sol est jonché de morts, de blessés, d'ustensiles épars.

KNIGHT (Daniel-Ridgway), né à Philadelphie (États-Unis d'Amérique), élève de Gleyre et de M. Meissonier. — A Poissy (Seine-et-Oise), place de l'Église.

N° 1464. *Un Deuil.*

H. 1m30. — L. 1m70.

Dans une rue de village, à gauche, sur les marches d'un escalier de pierre, devant une pauvre maison, est assise, en noir, une jeune paysanne tristement accoudée. Sur un banc, à côté d'elle, se tient, presque de face, une autre paysanne en corsage d'indienne à fleurs et tablier bleu, qui paraît lui adresser des paroles de consolation. Deux vieilles femmes, l'une portant une faux, l'autre un sac plein de fourrage, se sont aussi approchées et lui parlent debout. Dans l'éloignement, sur une place bordée par des maisons à toits de brique, des enfants en train de jouer et quelques passants.

Signé à droite : *Ridgway Knight.* Paris, 1882.

LIRA (Pedro-Francisco), né à Santiago (Chili), élève de l'École de peinture de Santiago et de M. Luminais. — Rue Bayen, 31.

N° 1689. *Les Remords de Caïn.*

H. 2m45. — L. 1m75. — Fig. grandeur naturelle.

Au pied d'un grand rocher, Caïn, nu, vu de dos, est affaissé sur ses genoux, le visage caché dans ses mains. Au-dessus du rocher, un mince filet de ciel gris.

LECOMTE (Paul), né à Paris, élève de M. Lambinet. — Rue Albouy, 22.

N° 1599. *Le Quai de l'Horloge, à Paris.*

H. 1m55. — L. 1m25.

Au premier plan, à gauche, les tours de la Conciergerie. Devant les tours, sur le trottoir, un factionnaire et deux avocats en robe. Sur la chaussée un fiacre peint en jaune. A droite, on aperçoit le Pont-Neuf et le Louvre. Ciel clair et bleu semé de gros nuages.

MANGEANT (Paul-Émile), né à Paris, élève de M. Gérôme. — A Versailles, avenue de Paris, 104.

N° 1755. *Retour de l'enfant prodigue.*

Il partit donc et vint vers son père. Et, comme il était encore loin, son père le vit et fut touché de compassion, et, courant à lui, il le baisa.

(Luc, xv, 20.)

H. 1m45. — L. 1m77.— Fig. un peu moins grande que nature.

A gauche, le jeune homme, qu'on voit de dos, nu, ceint d'une peau

noire, le bras bandé d'un linge ensanglanté, s'est jeté à genoux, la tête entre ses mains, sur la terre boueuse. A côté de lui son bâton et son paquet. Dans l'éloignement, on voit un vieillard, sortant d'une chaumière, accourir, les bras ouverts, suivi d'un chien noir. A gauche, la lisière d'un bois. Ciel pâle du soir chargé de nuages gris.

Signé à droite : *E. Mangeant.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MINET (ÉMILE-LOUIS), né à Rouen, élève de M. Morin. — Rue de la Chaussée-d'Antin, 23.

N° 1806. *Les Foins à Saint-Aubin* (*Seine-Inférieure*).

H. 1m25. — L. 1m85.

Sur une large rivière bordée de saules, une barque chargée de foins arrive de face, menée par un vieux paysan qui godille, debout à l'arrière, par une femme et un jeune garçon qui rament, assis de chaque côté. Une fillette tenant un râteau est juchée sur les gerbes. A droite, dans le lointain, un village et son clocher. Ciel du soir déjà assombri.

Signé à droite : *Minet.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MAURIN (CHARLES), né au Puy, élève de MM. Lefebvre et Boulanger. — Rue de Grenelle, 10.

N° 1809. *Portrait de Mme ***.*

H. 0m65. — L. 0m53. — Fig. grandeur naturelle. Buste.

Femme d'âge mûr, assise, de profil, tournée à gauche, dans une

chaise. Teint couperosé, grosses lèvres, cheveux blonds plaqués sur le crâne. Elle porte une robe vert foncé, une cravate blanche à franges, un diamant à l'oreille. Fond noir.

Signé à droite : *Ch. Maurin*, 1882.

MUNIER (Émile), né à Paris, élève de MM. A. Lucas et Bouguereau. — Boulevard Beauséjour, 45.

N° 1970. *La Source.*

H. 2m00. — L. 1m00. — Fig. grandeur naturelle.

Femme nue, de face, le corps incliné en avant. Du bras droit relevé elle se retient à une branche. Son pied gauche pose sur une pierre, au milieu de l'eau qu'elle effleure de son pied droit. Fond de rochers le long desquels dégouttent des filets d'eau. A gauche, quelques plantes aquatiques.

Signé à droite : *E. Munier*.

OLIVE (Jean-Baptiste), né à Marseille, élève de M. Vollon. — Rue de Douai, 39.

N° 2022. *La Plage du Prado par un temps de mistral; Marseille.*

H. 1m30. — L. 2m60.

A droite la grève sablonneuse, semée de blocs de roches rougeâtres, que longe une haute chaussée bordée de villas. La mer, d'un vert sourd et profond, houleuse, tachée d'écume, occupe le centre et la gauche du tableau dont le fond est terminé par une ligne de hauteurs boisées. Ciel pesant d'un bleu sombre.

Acquis par l'État.

PLUCHARD (Henri), né à Valenciennes (Nord), élève de Picot et d'A. de Pujol. — A Lille, rue Solférino, 312.

N° 2173. *En octobre; Flandre.*

H. $1^{m}28$. — L. $2^{m}00$.

Dans un champ de betteraves stationne, à droite, une charrette attelée de cinq bœufs, deux aux timons, trois en avant. Le charretier se tient en tête. Sur la gauche, au premier plan, un paysan et une paysanne ramassent des betteraves. A l'horizon une ligne basse d'arbres dans la brume. Ciel d'été, plombé, chaud et lourd.

COMERRE-PATON (Mme Jacqueline), née à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue Ampère, 51.

N° 627. *Mignon.*

H. $1^{m}80$. — L. $0^{m}78$. — Fig. grandeur naturelle.

La tête nue, les cheveux flottants, vêtue d'une chemise qui cache mal sa gorge et d'un jupon court, de couleur brune, qui laisse voir ses jambes nues, elle est appuyée de trois quarts, à droite, contre un mur bas. Elle tient une quenouille dans ses mains pendantes. A gauche, en haut, un coin de ciel.

ROY (Marius), né à Lyon, élève de MM. Boulanger et Jules Lefebvre. — Rue de Laval, 23.

N° 2360. *Ne bouge pas! Souvenir des grandes manœuvres.*

H. $1^{m}07$. — L. $1^{m}50$.

Un campement d'artillerie, près d'une ferme, dans la campagne. Au

milieu, un vieux trompette dessine au charbon sur un mur d'écurie le portrait d'un petit garçon boucher qui se tient, immobile, à gauche, l'air effaré, sa corbeille à viandes posée à terre près de lui. Sur le premier plan, un sous-officier et deux cavaliers, vus de dos, regardent la scène. A droite, un soldat, assis sur une botte de paille, bourre sa pipe; un autre astique son sabre; un autre entre dans l'écurie, portant du foin. A gauche, dans l'éloignement, des soldats taillant la soupe et des chevaux attachés dans un pré.

Signé à gauche : *M. Roy.*

SICARD (Nicolas), né à Lyon, élève de MM. Vibert et Danguin. — A Lyon, rue Saint-Georges, 120.

N° 2464. *Un Accident.*

H. $1^{m}55$. — L. $2^{m}52$.

Sur la chaussée d'un quai couvert de neige s'est abattu l'un des chevaux qui traînaient un fiacre chargé de bagages. Le cocher, aidé d'un garçon boucher, s'efforce de dételer la bête, tandis qu'un sergent de ville, enveloppé dans son caban, tient l'autre cheval à la bride. Une jeune dame est en train de descendre du fiacre. Au premier plan, à gauche, un gamin et une petite fille portant un pain, à droite, une cuisinière et un balayeur fumant sa pipe, se sont arrêtés pour regarder. Ciel d'hiver brumeux et froid.

Acquis par l'État.

SCHOUTTETEN (Louis), né à Lille. — A Lille, rue de Jemmapes, 73.

N° 2429. *Crépuscule.*

Sur les eaux et les bois descend la paix du soir,
Et des horizons d'or, comme d'un encensoir,
Monte un souffle attiédi qui vibre dans la nue;
Derrière les taillis, la lune va frangeant
Les nuages massifs d'un long frisson d'argent
Pour en faire un balcon sous son épaule nue.

(A. SILVESTRE.)

H. 1m80. — L. 2m80.

A gauche, une large rivière qui reflète le ciel, d'un bleu profond, couvert de gros nuages blancs illuminés par la lune encore cachée sous les feuillages. A droite, une rive très herbue qui monte vers des massifs d'arbres sombres. Au premier plan, une paysanne cueille de l'herbe.

Signé à droite : *L. Schoutteten.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

THOMPSON (HARRY), né à Londres, élève de Marchal et de M. Busson. — A Puteaux, rue Lemaître, 7.

N° 2530. *Un Chemin creux.*

H. 2m05. — L. 3m05.

Des deux côtés le chemin est bordé par de hauts talus couverts de cultures. Une bergère, appuyée sur sa houlette, garde ses moutons. Au fond, des collines d'un bleu sombre. Ciel orageux.

THOMAS (CHARLES-ARMAND), né à Paris, élève de M. V. Leclaire. — Rue Caumartin, 71.

N° 2525. *Le Cellier du père Jacquemin.*

H. 1m25. — L. 1m85.

Sur un banc de briques, une grosse gerbe de pivoines dans un pot de terre vernissé, un chapeau et un tablier de jardinier. Au premier plan, à terre, un bouquet de roses, un seau, des pots empilés. A droite, au fond, une porte.

THOLER (Raymond), né à Paris, élève de M. Bergeret. — Avenue des Ternes, 58.

N° 2524. *Nature morte.*

H. 1m75. — L. 3m02.

Sur une grande table de pierre, jetés pêle-mêle, de gros poissons, des huîtres, des moules, des bourriches. A gauche, un bassin de cuivre devant un grand panier auquel pend un linge. A droite, des bouteilles vides et des pots de grès. Fond gris verdâtre.

Signé à droite.

Acquis par l'État.

VILLAIN (Eugène), né à Paris, élève de Charlet et de L. Cogniet. — Rue Cambronne, 110.

N° 2629. *Nature morte.*

H. 0m85. — L. 1m18.

Sur un buffet de cuisine un plat d'huîtres entre un morceau de viande crue et un pot de cuivre. A droite, un bocal en verre, trois bouteilles de liqueurs, trois verres à pied, un pot de moutarde. Au fond, un panier d'osier d'où s'échappent des pieds de céleri.

Signé en bas, à gauche : *E. Villain.*

ZILLHARDT (Mlle JENNY), née à Saint-Quentin (Aisne), élève de M. T. Robert-Fleury. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233.

N° 2718. *Portrait de Mme ***.*

H. 1m20. — L. 0m98. — Fig. de grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Dame âgée, assise, de face, dans un fauteuil près d'une table sur laquelle elle s'accoude à droite. Sa main gauche tombe sur ses genoux. Chevelure blanche, teint coloré. Elle porte une robe noire et une cravate de dentelle noire.

ALLEMAND (GUSTAVE), né à Lyon, élève de son père et de MM. Cabanel et Harpignies. — A Lyon, quai de la Charité, 4.

N° 19. *Novembre dans le bois de Mezieu (Isère).*

H. 2m00. — L. 3m00.

A gauche, des amoncellements de roches grises, près desquels se dressent trois chênes au feuillage desséché. Des bouquets de bois sèment de taches roussâtres la plaine pierreuse qui s'étend jusqu'aux montagnes dont la chaîne confuse s'allonge à l'horizon. Ciel de jour tombant, terne et triste, traversé par un vol d'oiseaux noirs.

Signé à droite : *G. Allemand.*

WEIZ (ALDEN), né à West-Point (États-Unis d'Amérique), élève de M. Gérôme.

N° 2678. *Portrait de M. Delano.*

H. 0m95. — L. 0m78. — Fig. de grandeur naturelle, à mi-corps.

Il est représenté, tête nue, de face, devant une table sur laquelle est

posé un encrier de bronze. De la main gauche il feuillette un livre, de la main droite il tient une plume d'oie. Teint basané, cheveux, favoris et moustaches grisonnants. Redingote noire et gilet gris.

BÉROUD (Louis), né à Lyon, élève de MM. Lavastre et Gourdet. — Rue Houdon, 1 (place Pigalle).

N° 207. *Le Salon carré au musée du Louvre.*

H. $1^{m}20$. — L. $0^{m}95$.

La vue est prise en diagonale, non loin de l'entrée de la Galerie d'Apollon. On aperçoit au fond, dans le pan coupé, la grande *Sainte Famille* de Raphaël, et, sur la droite, l'*Assomption* de Murillo, surmontée du *Jésus chez Simon* de Paul Véronèse. Des copistes sont installés devant leurs chevalets; des groupes de visiteurs traversent la salle.

CAIN (Henri), né à Paris, élève de M. J.-P. Laurens. — Rue de l'Entrepôt, 19.

N° 457. *Arrestation du comte de Sombreuil.*

Après Quiberon, Sombreuil et ses derniers compagnons furent amenés à Vannes dans la cour de la ferme où siégeait la commission militaire.

(*Guerre de Vendée.*)

H. $1^{m}20$. — L. $1^{m}90$.

Intérieur de cour. Au milieu, sur le seuil d'une porte, Sombreuil, vêtu de noir avec une écharpe blanche, se tient, les bras croisés, entre deux soldats. Un représentant du peuple, suivi d'un officier de housards, lui adresse la parole. A gauche, un groupe de grenadiers, un petit tambour assis sur sa caisse; à droite, sous un hangar, quelques Bretons, prisonniers et blessés, gardés par une sentinelle.

CHELMONSKI (Joseph), né à Varsovie, élève de M. Gerson. — Avenue de La Motte-Piquet, 17.

N° 560. *Halte de Cosaques de ligne.*

H. 0m75. — L. 1m72.

Temps de neige. Des soldats cosaques ont mis pied à terre sur la grande route, devant une hôtellerie construite en bois. Les chevaux sont rangés devant les clôtures. A l'entrée, trois paysannes, debout, en costumes rouges. Quelques cosaques sont assis près de la porte ; l'un d'eux joue de la cithare ; d'autres se promènent près des chevaux. Sur un banc, à droite, sont assis plusieurs paysans en pelisses vertes et bonnets carrés. Ciel terne et bas çà et là teinté de gris.

DURST (Auguste), né à Paris, élève de MM. E. Hébert et Bonnat. — A Puteaux (Seine), avenue de Saint-Germain, 51.

N° 955. *Poules.*

H. 2m35. — L. 4m60.

Plusieurs poules picorent dans le fumier, sur la pente d'un talus que surmonte une chaumière entourée de pommiers. Sur le côté, une paysanne assise, la tête et les épaules enveloppées d'un fichu bleu, qu'on voit de dos.

DUBUISSON (Albert-Lucien), né à Rouen, élève de M. Français. — Boulevard du Mont-Parnasse, 139.

N° 907. *Dans les graves à Villerville.*

Une ravine herbue entre deux talus d'où l'on voit, au loin, la mer dans une échancrure. A gauche, sur la pente, plusieurs paysannes normandes en robes noires et bonnets de coton blanc. Ciel d'été chaud, lumineux et lourd.

JAMIN (Paul-Joseph), né à Paris, élève de MM. Jules Lefebvre et G. Boulanger. — Rue d'Assas, 84.

N° 1403. *Le Neveu de la fruitière; enfance du général Hoche.*

H. 1m20. — L. 1m90. — Fig. de grandeur naturelle.

Le jeune garçon, en habit vert, culottes jaunes, bas bleus, est étendu de son long sur les carreaux de brique, le bras gauche accoudé sur un livre, du bras droit soutenant un autre livre ouvert. Il tourne de face sa tête fine, méditative, aux yeux noirs et perçants. A gauche, à ses pieds, une chaise de paille renversée sur laquelle est posé un sabre. Au fond, des paniers de légumes devant une armoire fermée.

Signé à gauche : *Paul Jamin*, 1882.

JEANNIOT (Pierre-Georges), né à Genève, élève de M. A. Jeanniot. — Rue Prony, 69.

N° 1407. *Les Réservistes.*

H. 1m15. — L. 2m00.

A gauche, l'avant-corps d'une caserne devant lequel se groupent, sous la pluie, les réservistes à leur arrivée. Au premier plan, de dos, un paysan en blouse bleue et un ouvrier portant couverture et clairon en bandoulière. Entre les deux, de face, un gros homme à chapeau de feutre, les joues gonflées et bandées d'un mouchoir de couleur. Au milieu, au second plan, un groupe d'officiers. Devant eux, un ivrogne, son chapeau à la main, qu'on interroge. Le commandant prend une note sur son calepin. Sur la droite, plus loin, arrive de face un gros monsieur décoré, sous un parapluie, qui présente aux officiers son fils, pommadé et ganté, tenant une valise à la main. Au fond, une troupe de réservistes, menée par un sergent, défile devant un commandant à cheval. On aperçoit un coin de verdure claire sous le ciel pluvieux.

GAMBART (Henri-Jean), élève de M. J. Lefebvre. — Chez M. Hardy, rue du Cherche-Midi, 37.

N° 1112. *Une Famille pauvre.*

H. 3m20. — L. 2m15. — Fig. grandeur naturelle.

Dans une cour de village, une paysanne en haillons, les pieds nus, assise de face sur une auge de pierre, donne le sein à un enfant couché sur ses genoux. A gauche, un petit garçon, coiffé d'un béret bleu, assis à terre, les pieds croisés, mange dans une écuelle. Au fond, une habitation très basse, au-dessus de laquelle on aperçoit des montagnes. Ciel gris et sale.

LAPENNE (Pierre-Philippe-Antoine), né à Auterive (Haute-Garonne), élève de M. Cabanel. — Rue du Cherche-Midi, 100.

N° 1539. *Supplice de Régulus.*

H. 3m00. — L. 2m00. — Fig. grandeur naturelle.

Au milieu, de face, Régulus, à moitié nu, le visage ensanglanté, s'affaisse sur ses jambes écartées, entre deux bourreaux qui lui tiennent les bras. Celui de gauche, le torse nu, une draperie brune autour du corps, le genou appuyé au mur, se présente de dos. Celui de droite, à tête de nègre, se tient de profil, campé sur ses deux jambes. Un troisième bourreau, drapé d'étoffes voyantes, se montre de face, au fond, derrière la victime, tirant sur une corde, passée dans un anneau de la muraille, à laquelle est lié le poignet de Régulus. Au premier plan, sur le devant, un nègre, ceint d'une étoffe bleue, accroupi, de dos, devant un coffre d'armes, en tire un yatagan.

Signé à droite, en bas : *Lapenne.*

LOUSTAUNAU (Louis-Auguste-Georges), né à Paris, élève de MM. Gérôme, F. Barrias et Vibert. — Boulevard Rochechouart, 57 *bis*.

N° 1717. *La Lectrice.*

H. 0m60. — L. 0m95.

Intérieur d'un salon décoré dans le style XVIIIe siècle. A droite, une jeune femme, en costume gris clair, assise, de profil, en travers, sur une chaise au dossier de laquelle elle s'accoude, fait la lecture d'une brochure à une autre jeune femme, blonde, en robe de chambre, assise près d'elle, dans un grand fauteuil, qui tient une broderie entre les mains. A gauche, un jeune officier d'artillerie, assis dans un fauteuil, de profil, un journal à la main, les regarde.

LAISSEMENT (Henri-Adolphe), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue de Rome, 95.

N° 1508. *Portrait de M. Saint-Germain.*

H. 1m25. — L. 1m00. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Il est assis, de profil, la tête tournée de trois quarts, les bras croisés, sur une chaise foncée de velours grenat. Pantalon gris brun, jaquette noire, cravate bleue. Fond tirant sur le noir.

Signé en haut, à droite : *Laissement.*

LEENHARDT (Marc), né à Montpellier, élève de MM. Michel et Cabanel. — Boulevard du Mont-Parnasse, 49.

N° 1608. *Un Meurtre au village.*

H. 4m45. — 2m85. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, sur les dernières marches d'un escalier en pierre montant

au flanc d'une maison de village, est étendu le cadavre livide et sanglant d'un vieillard. Un ouvrier arrêté, un râteau sur l'épaule, dresse le bras avec effroi et pousse un cri. Un vieux paysan, tenant par la main sa petite fille en robe rose, s'approche de la victime. Au haut de l'escalier on voit descendre rapidement une vieille femme avec un geste de surprise. A droite, dans l'éloignement, un faucheur accourt. Ciel triste et gris.

Signé à gauche, en bas : *M. Leenhardt.*

MILLOCHAU (ÉMILE-JOSEPH), né à Paris, élève de MM. Cabanel et Feyen-Perrin.

N° 1892. *Baigneuse.*

H. $2^{m}00$. — L. $1^{m}05$. — Fig. grandeur naturelle.

Elle est nue, debout, de face, sur le bord d'un ruisseau, le bras gauche relevé sur la tête. A gauche, ses vêtements jetés sur une corbeille. Au fond, un talus recouvert de gazon et surmonté de feuillages jaunes.

Signé à gauche : *Millochau.*

POMPON (CHARLAY), né à Paris, élève de M. Rapin. — A Levallois-Perret, rue Chaptal, 15.

N° 2185. *Paysage à Auvers (Seine-et-Oise).*

H. $1^{m}42$. — L. $2^{m}05$.

Une prairie à la lisière d'un bois. A gauche une futaie épaisse et jaunie par l'automne. Sur les premiers plans, des saules feuillus, des pommiers desséchés, de hautes touffes d'herbes sauvages. Ciel nuageux éclairé du côté du couchant.

RUEL (Léon), né à Paris, élève de Pils. — Rue de la Chapelle, 49.

N° 2370. *Surprise d'un poste ennemi par des francs-tireurs un soir de* 1870.

H. $0^{m}90$. — L. $1^{m}20$.

Intérieur de cabaret. Au milieu, une table chargée de bouteilles avec une bougie allumée. Des soldats prussiens, surpris en train de boire, se lèvent pour résister aux francs-tireurs qui se précipitent dans la salle par une porte ouverte à droite, un officier à leur tête, le revolver en main. La salle est pleine de fumée.

ROBIQUET (Mlle Marie-Aimée), née à Avranches (Manche), élève de M. F. Barrias. — Avenue de Villiers, 72.

N° 2328. *Mort de la Vierge.*

H. $4^{m}20$. — L. $3^{m}00$. — Fig. de grandeur naturelle.

La Vierge est étendue sur un lit, les pieds à droite. A son chevet, au milieu des apôtres, une vieille femme, agenouillée, penche ses lèvres sur son front. A ses pieds, deux autres femmes, agenouillées, dont l'une tient les mains jointes. En haut, le Christ en gloire, entouré d'anges en prière, tend les deux bras vers sa mère.

SIMMONS (Emerson-Edward), né à Concord (Etats-Unis d'Amérique), élève de MM. Boulanger et Lefebvre.

N° 2469. *Étude à Concarneau.*

H. $1^{m}20$. — L. $0^{m}90$. — Fig. plus petite que nature.

Jeune paysanne en bonnet blanc et jupon bleu, de face, revenant du lavoir. Elle porte des deux bras son linge dans une corbeille. Au

fond, on aperçoit des lavandières près d'une source dont le filet d'eau descend, à travers les galets, jusqu'au premier plan. Fond de campagne verte terminée par des hauteurs boisées. Ciel brumeux et gris.

Signé à droite : *E. Simmons.*

VUILLIER (GASTON), né à Perpignan. — Quai d'Anjou, 15.

N° 2655. *Le Vallon de Pierre-Fol* (*Aisne*).

H. 1m35. — L. 2m35.

Un vallon entre deux collines boisées, l'une, à gauche, frappée par la lumière, l'autre, à droite, dans l'ombre, au milieu duquel coule un ruisseau presque perdu dans les herbes. Dans l'échancrure, à l'horizon, une plaine semée de bois embrumés. Sur la colline de droite quelques moutons. Ciel pur et bleu.



ARTISTES HORS CONCOURS

BASTIEN-LEPAGE (JULES), né à Damvillers, élève de M. Cabanel. — Rue Legendre, 12. (Voir le *Livre d'or* de 1879, 1880, 1881.)

N° 127. *Le Père Jacques.*

H. 1m95. — L. 1m80. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Dans un fouillis de branchages roussis par l'automne, s'avance, de face, un vieux bûcheron, à la tête ridée. Son corps maigre, penché en avant, plie sous le poids d'un lourd fagot de bois posé en travers de son dos sur une hotte. Il porte un tricot bleu, une veste noisette, un pantalon gris; il est coiffé d'un bonnet de coton bleu. A gauche, une petite fille, marchant à son côté, se penche pour cueillir une touffe de fleurs. Les hautes broussailles leur montent jusqu'à la ceinture. Au fond, à travers les fûts élancés et minces du taillis, on aperçoit le ciel gris.

Signé en bas, à gauche : *Bastien-Lepage*. Damvillers, 81.



P. Baudry pinx. E. Champollion sc.

LA VÉRITÉ.

BAUDRY (Paul-Jacques), membre de l'Institut, né à La Roche-sur-Yon (Vendée). (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880.)

N° 137. *La Vérité.*

H. $0^{m}80$. — L. $0^{m}55$.

La Vérité, sous la figure d'une jeune femme nue, est assise, de face, la jambe droite relevée, la jambe gauche pendante, sur la margelle d'un puits en pierre sculptée, près d'un pilier aux fines moulures. La main gauche appuyée sur la pierre, elle tient dans sa main droite un miroir levé. A droite, près d'elle, un petit Amour, aux cheveux blonds, qu'on voit de dos, porte avec effort un paquet de draperies claires. Un seau de cuivre est posé sur une planche en travers de l'ouverture du puits au-dessus duquel s'élève le montant d'une poulie en fer ouvragé. A droite, fond de montagnes bleuâtres semé de lueurs dorées.

Signé en bas, à droite : *Baudry.*

BERNE-BELLECOUR (Étienne), né à Boulogne-sur-Mer, élève de Picot et de M. Barrias. Méd. 1869, méd. 1re cl. 1872, ✻ 1878, méd. 3e cl. 1878 (E. U.). — Rue Legendre, 4.

N° 205. *Manœuvre d'embarquement.*

H. $1^{m}40$. — L. $2^{m}05$.

La scène se passe sur une voie ferrée. A gauche stationne un train dans lequel va partir un escadron de cavalerie. Des chevaux sont déjà installés dans plusieurs wagons. L'un d'eux, maintenu par un cavalier, fait résistance sur le tremplin qu'on lui fait monter, tandis qu'un officier, debout sur la voie, donne des ordres aux hommes de corvée. Sur le premier plan, à droite, sont jetés à terre des paquetages, des armes, des cuirasses. Les cavaliers, à pied, presque tous sans armes, en képis, la matelassure blanche autour du corps, attendent en rang, un peu plus loin. Devant eux se tiennent un capitaine et un lieutenant montés sur des chevaux bai brun.

Signé à gauche : *Berne-Bellecour.*

BERNIER (Camille), né à Colmar (Alsace), élève de M. L. Fleury. — Rue Jean-Nicot, 2. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 206. *L'Étang.*

H. 1m65. — L. 2m65.

A gauche, au premier plan, sur la rive inclinée, un massif de grands hêtres dont les branches, rejoignant celles d'un gros arbre planté de même à droite, forment une arche de verdure au-dessus de l'étang. Au fond, la rive opposée est éclairée d'une lueur douce qui se reflète dans l'eau grise et claire. A gauche, au pied des arbres, un paysan breton, assis, fumant sa pipe. A côté de lui, un chien noir.

Signé à gauche : *C. Bernier.*

BONNAT (Léon), membre de l'Institut, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), élève de L. Cogniet. — Rue Bassano, 48. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880, 1881.)

N° 305. *Portrait de M. Puvis de Chavannes.*

H. 2m25. — L. 1m30. — Fig. en pied de grandeur naturelle.

Le peintre est représenté debout, de face, les jambes croisées. La main droite, nue, s'appuie sur une table; la main gauche, tenant un gant jaune, est posée sur la hanche. Il porte un pantalon gris foncé et une redingote noire. Sur la table un album, une carafe, un verre dans un plateau d'argent, quelques livres. A droite, on aperçoit, dans l'ombre, un bout de chevalet sur lequel est posée une boîte à couleurs. Fond brun jaunâtre, très sombre autour de la tête, s'éclairant vers la bordure.

Signé à droite : *A Pierre Puvis de Chavannes. — L. Bonnat,* 1882.

BOUGUEREAU (William-Adolphe), membre de l'Institut, né à La Rochelle, élève de Picot. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 75. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880, 1881.)

N° 341. *Le Crépuscule.*

H. $2^{m}10$. — L. $1^{m}10$. — Fig. grandeur naturelle.

Une jeune femme, nue, la tête de profil et penchée à gauche, la main sous le menton, s'envole, vue de face, au-dessus de la mer. De la main droite elle tient, par un bout, le voile de gaze bleue qui se déploie légèrement autour d'elle, enveloppant ses jambes. Du pied elle effleure la vague claire au-dessus de laquelle s'étend un ciel bleu tendre, teinté de vagues rougeurs. En haut, à gauche, le fin croissant de la lune.

Signé à gauche, en bas : *W. Bouguereau*, 1882.

BRETON (Jules-Adolphe), né à Courrières (Pas-de-Calais), élève de Devigne et de Drolling. — A Courrières. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 387. *Le Soir dans les hameaux du Finistère.*

H. $0^{m}95$. — L. $1^{m}33$.

. . . .
Quand le soir met son bronze aux pignons de la rue,
Quand l'étoile du pâtre éclôt au ciel tremblant,
Noires comme la nuit, sous leur grand bonnet blanc,
Errent des femmes, l'une après l'autre apparue,
Le tricot à la main et la quenouille au flanc.

La jeune, svelte et longue ainsi qu'une hirondelle,
Tient droit son col sauvage et son profil amer;
Et, sœur des goélands qui planent sur la mer,
L'aïeule a relevé son châle en forme d'aile,
Comme pour chevaucher, sa quenouille dans l'air.

Mais, loin d'aller, la nuit, se mêler aux sorcières
Qui, dans l'ardente horreur du satanique hymen,

Font tournoyer leur ronde autour du vieux dolmen,
Ces femmes ont pour tout talisman leurs prières,
Et pour seule réponse au sort fatal : « Amen ! »
. . . .

Une route dans un village, au soleil couché. Sur le premier plan, au milieu, quatre paysannes, en robes noires et cornettes blanches, sont arrêtées et causent ; la plus jeune tricote, deux autres tiennent des quenouilles. A gauche, contre un mur bas de pierres sèches qui longe la route, au second plan, un paysan, assis sur une borne, allume sa pipe ; plus loin, une jeune fille, debout, appuyée au mur, écoute un jeune paysan tourné vers elle. A leurs pieds, jouent trois enfants. Sur la route qui s'enfonce entre des maisons, on entrevoit plus loin encore d'autres figures confuses dans l'ombre. A droite, l'horizon est fermé par les murailles d'une maison où s'éteignent les dernières lueurs du crépuscule ; quelques vieilles sont assises le long du chemin, sur de grosses pierres. Le ciel brumeux est taché çà et là de lueurs orangées ; dans une encoignure claire, au-dessus de la route, blanchit l'étoile du berger.

Signé à gauche, en bas : *Jules Breton,* 1882.

CABANEL (Alexandre), membre de l'Institut, né à Montpellier, élève de Picot. — Rue de Vigny, 14. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880, 1881.)

N° 443. *Portrait de Mlle des C...*

H. 1m15. — L. 0m82. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune fille assise, de profil, la tête nue et tournée de face, sur un tabouret en tapisserie, la main droite tombante, la main gauche sur les genoux. Yeux bleu gris, cheveux blonds tirant sur le roux. Robe en soie bleu de ciel, corsage de velours bleu plus foncé. Le corsage et les manches sont ornés de longues dentelles.

Signé en bas, à gauche : *A. Cabanel.*



Carolus Duran pinx. L. Massard sc.

MISE AU TOMBEAU.





C. Chaplin pinx. E. Boilvin sc.

SOUVENIRS.

CAROLUS-DURAN (ÉMILE-AUGUSTE), né à Lille (Nord). — Passage Stanislas, 11. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880, 1881.)

N° 482. *Mise au tombeau.*

H. 1m55. — L. 1m95. — Fig. grandeur naturelle à mi-corps.

Le Christ, nu, est étendu dans son linceul sur un tapis grenat. A droite, la Vierge, enveloppée d'un voile bleu, penchée sur son épaule, lui soutient la tête. A gauche, la Madeleine, drapée de rose, les cheveux épars, baise ardemment ses pieds. Entre elles, Marie Salomé, en noir et blanc, tend un plateau à saint Jean, qui tient une éponge. Derrière, un fragment de rocher et un ciel empourpré par le crépuscule.

CHAPLIN (CHARLES), né aux Andelys (Eure), de parents étrangers. Méd. 3e cl. 1851, 2e cl. 1852, méd. 1865, ✱ 1865, O. ✱ 1877. — Rue de Lisbonne, 25.

N° 537. *Souvenirs.*

H. 0m75. — L. 0m55. — Fig. grandeur naturelle, en buste.

Jeune femme, aux cheveux blonds dénoués et flottants, laissant tomber à droite sa tête, qu'on voit de trois quarts, sur un coussin de couleur sombre. Les yeux languissants, la bouche souriante, les joues rougissantes, elle tient sa main gauche sous ses deux seins nus dans un flot de linges transparents.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

COURTAT (LOUIS), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Méd. 3e cl. 1873 et 1874, méd. 1re cl. 1875. — Rue Boissonade, 6.

N° 676. *Odalisque.*

H. 1^m35. — L. 2^m25. — Fig. grandeur naturelle.

Elle est étendue, toute nue, sur un divan jaune, la tête à droite, montrant de face son corps et son visage. Elle caresse nonchalamment ses cheveux de ses mains relevées. Sur le même divan, à gauche, derrière elle, une esclave, de face, les seins nus, portant une écharpe jaune, est accroupie et joue de la mandoline dans la pénombre. Sur la droite la tapisserie entr'ouverte laisse tomber un rayon de lumière. Au premier plan, un escabeau de marqueterie arabe sur lequel est posée une aiguière de cuivre. Fond de tapisseries orientales.

Signé à gauche : *L. Courtat.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

DAGNAN-BOUVERET (PASCAL-ADOLPHE-JEAN), né à Paris, élève de M. Gérôme. — Avenue de Villiers, 147. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 700. *Bénédiction des jeunes époux avant le mariage; — coutume de Franche-Comté.*

H. 1^m02. — L. 1^m45.

Au milieu d'une modeste chambre, blanchie à la chaux, qu'éclaire vivement une fenêtre ouverte sur la droite, les deux jeunes époux, la mariée tout en blanc, le marié tout en noir, sont agenouillés, de profil, au pied des grands-parents, qui se tiennent debout, à gauche, un cierge à la main, devant les rideaux fermés d'un grand lit rouge. Au second plan, à droite, d'autres parents, trois vieux paysans, deux jeunes filles, des enfants, attendent, rangés derrière la table dressée en équerre dans le coin de la chambre. Sur la nappe blanche où tombe une lumière vive, les assiettes, les verres, les pots de fleurs, les bouteilles, le pain, brillent dans le soleil.



G. Guillaumet pinx. Ch. Courtry sc.

HABITATION SAHARIENNE.

FALGUIÈRE (Jean-Alexandre-Joseph), né à Toulouse, élève de M. Jouffroy. Méd. 2e cl. 1875.

N° 1006. *Éventail et poignard.*

> La Moresque aux bras nus est lasse du charmeur.
> Les morsures après les baisers, tout arrive.
> L'éventail, ce guetteur d'amour, disait : Qu'il vive !
> Le poignard, ce bravo de haine, dit : Qu'il meure !
>
> (E. Goudeau.)

H. 1m85. — L. 1m18. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune femme très brune, les cheveux plaqués sur les tempes, debout, vue de trois quarts, près d'un mur. Elle porte une robe courte, de couleur sombre, un tablier de satin vert bleu, et, sur la tête, une pointe de laine noire. Les bras croisés, dans une attitude de dédain menaçant, elle serre un stylet de la main droite. A ses pieds un éventail rouge. Fond brouillé de verdure.

GUILLAUMET (Gustave), né à Paris, élève de Picot et de M. Barrias. — A Sèvres, rue de la Machine. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 1260. *Habitation saharienne ; — Cercle de Biskra* (*Algérie*).

H. 1m50. — L. 1m75.

Intérieur d'une salle basse en pisé gris dont le plafond de charpentes est soutenu, au milieu, par deux troncs d'arbres, en perspective, formant colonnes. A l'une d'elles, au premier plan, est attachée de profil une brebis blanche que trait une fillette, à genoux, en sarrau bleu. A droite, une vieille femme, vêtue aussi de bleu, assise sur le sol, devant un banc, moud du grain dans une petite meule de pierre qu'elle tient entre ses jambes. Sur le banc, derrière, une jeune fille assise, en robe rouge, file sa quenouillée. Du même côté, à l'arrière-plan, au fond de la salle obscure, un escalier montant vers l'extérieur, frappé de lumière, où apparaît une autre femme.

HARPIGNIES (Henry), né à Valenciennes (Nord), élève de J. Achard. Méd. 1866, 1868, 1869, ✻ 1875, méd. 2e cl. 1878 (E. U.).

N° 1302. *La Loire.*

A droite et à gauche, à égale distance du cadre, de gros chênes aux larges branchages roussis par l'automne forment, en se rejoignant, une arche de verdure au-dessus du cours sinueux du fleuve qui déroule, au loin, sa nappe bleue, entre de larges bancs de sable blanc, à gauche, et un promontoire de verdure, à droite. Au fond, on aperçoit une côte boisée. Ciel d'automne, d'un bleu tendre, pur, clair et calme.

HÉBERT (Ernest), membre de l'Institut, né à Grenoble, élève de David d'Angers et de P. Delaroche. — Boulevard Rochechouart, 55. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880, 1881.)

N° 1315. *Warum ?*

H. 0m90. — L. 0m70. — Fig. grandeur naturelle, à mi-corps.

Jeune femme, vue de face, la tête légèrement inclinée, jouant de la harpe dans un bois vert. Elle est vêtue d'une robe blanche qui laisse voir ses épaules et sa gorge nues. Elle porte, appuyée à son épaule droite, sa petite harpe, peinte en vert émaillé d'or, qui lui encadre le visage. Ses cheveux blonds sont retenus par des bandelettes d'or.

Signé à gauche : *Hébert*, 1881.

Appartient à M. Hollander.

HENNER (Jean-Jacques), né à Bernwiller (Alsace), élève de Drolling et de Picot. — Place Pigalle, 11. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880, 1881.)



Ern. Hébert pinx.

Vion sc.

WARUM ?.

N° 1325. *Portrait de Mme N...*

H. 1m30. — L. 0m75. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune dame, debout, de face, très brune, la tête nue, les bras pendants et nus, en robe de satin noir décolletée. La poitrine et les épaules sont enveloppées d'un fichu de peluche de couleur grenat. Fond d'un bleu turquin très vif.

Signé à gauche : J.-J. *Henner.*

LAURENS (JEAN-PAUL), né à Fourquevaux, élève de L. Cogniet et de M. Bida. Méd. 1869, 1re cl. 1872, ✻ 1874, méd. d'honneur 1877, O. ✻ 1878. Rue Notre-Dame-des-Champs, 73.

N° 1559. *Les Derniers Moments de Maximilien, empereur du Mexique.*

H. 2m25. — L. 3m00. — Fig. grandeur naturelle.

Dans un cachot bas, aux murs de brique mal crépis, dallé de rouge, Maximilien, la tête nue, en pantalon et redingote noirs, la Toison d'or suspendue au cou par un cordonnet noir, se tient au milieu, debout, de face. Il appuie sa main droite sur l'épaule d'un aumônier en soutane noire qui se tient, de profil, à son côté, couvrant ses yeux de sa main gauche, serrant de l'autre le bout de sa ceinture. Il abandonne sa main gauche à un valet de chambre, vu de dos, en habit noir, culottes et bas de soie noire qui, tombé à genoux, la presse contre son front. Par une porte à grosses têtes de clous, ouverte à gauche, s'avance, sous un flot de soleil, un officier mexicain, le sombrero sur la tête, un papier à la main. Derrière, une tête de soldat et des pointes de baïonnettes.

LEFEBVRE (JULES), né à Tournan (Seine-et-Marne), élève

de L. Cogniet. — Rue de La Bruyère, 5. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880, 1881.)

N° 1611. *La Fiancée.*

H. 2m45. — L. 1m72. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur romain. La fiancée, en tunique et péplum blancs, un collier d'argent au cou, des bracelets d'argent aux poignets, est assise, de profil, à droite, sur un siège d'ivoire garni d'un coussin bleu. A gauche, à ses pieds, une jeune fille, agenouillée et souriante, de profil, lui serre tendrement les mains, tandis qu'une autre, debout et droite, de face, au second plan, lui pose des églantines dans les cheveux. Dans le coin, à gauche, une fillette, tenant derrière son dos un éventail de feuilles de palmier, et un petit garçon en robe blanche, tous deux debout, de profil, regardent attentivement. Au fond, un paravent oriental replié devant une porte ouverte; sur la muraille peinte à fresque, un groupe de bacchantes enlacées. Au premier plan, à droite, un brûle-parfums en bronze.

Signé : *Jules Lefebvre.*

Appartient à M. Van der Bilt.

LÉVY (Émile), né à Paris, élève d'Abel de Pujol et de Picot. Prix de Rome 1854, méd. 3e cl. 1859, méd. 1864 et 1866, méd. 3e cl. 1867 (E. U.), ✻ 1867, méd. 1re cl. 1878 (E. U.).

N° 1672. *Portrait de M. D. Jouaust.*

H. 1m15. — L. 0m80. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Il est debout, tête nue, de face, un peu tourné à gauche, tenant attentivement un livre ouvert dans ses deux mains. Redingote bleu foncé, cravate noire, pantalon gris. Au fond, des brochures sur un rayon au-dessus d'une table couverte de gravures.

Signé à droite : *Émile Lévy*, 1882.



L. Lhermitte pinx. Mongin sc.

LA PAYE DES MOISSONNEURS.



Mélin pinx. Salmon sc.

HALLALI SUR PIED.

LHERMITTE (Léon-Augustin), né à Mont-Saint-Père (Aisne), élève de M. Lecoq de Boisbaudran. Méd. 3e cl. 1874, 2e cl. 1880. — Rue de Buci, 10. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 1676. *La Paye des moissonneurs.*

H. 2m15. — L. 2m80. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur d'une cour de ferme. A gauche, au premier plan, est assis, de face, sur un banc, devant un angle de mur, un vieux paysan, la tête nue, les bras nus, la main gauche pendante, une faux dans la main droite. Sur l'extrémité du même banc, une jeune paysanne, de profil, tournée à droite, allaite un enfant. Au second plan, sur la droite, dans une reculée des bâtisses, un ouvrier, coiffé d'un large chapeau de paille, un bissac sur l'épaule, compte de la monnaie. Près de lui marche un faucheur, de profil. Plus loin, on aperçoit le fermier, guêtré, vêtu de bleu, qui fait la paye; il tient de la main gauche sa bourse et donne une pièce à un faucheur debout devant lui. Au premier plan, à droite, deux gerbes de blé et une faucille.

Acquis par l'État.

MÉLIN (Joseph), né à Paris, élève de David d'Angers et de Paul Delaroche. Méd. 3e cl. 1843, 2e cl. 1845, 3e cl. 1855 (E. U.), rap. 2e cl. 1858. — Avenue du Maine, 137.

N° 1831. *Hallali sur pied.*

H. 1m55. — L. 2m45. — Animaux de grandeur naturelle.

Un grand cerf dix cors, à droite, presque de face, se défend, tête baissée, contre une meute de cinq grands chiens courants qui lui sautent à la gorge. L'un d'eux roule, à gauche, dans les broussailles; un sixième hésite et se retourne. A droite, un autre se tient immobile, de face, en aboyant. Fond de verdure d'automne sur un terrain sablonneux.

Signé à gauche : *J. Mélin,* 1882.

RIBOT (Théodule-Augustin), né à Saint-Nicolas-d'Attez (Eure). Méd. 1864 et 1865, 3e cl. 1878 (E. U.), ✻ 1878.

N° 2278. *Vieillard.*

H. 0m90. — L. 0m60. — Fig. grandeur naturelle, en buste.

Il est vu de trois quarts, la tête coiffée d'un feutre à larges bords, l'épaule couverte d'un manteau de couleur brune. Longs cheveux et collier de barbe blancs. Teint sanguin et couperosé. Fond d'un vert sombre.

Signé à droite : *Th. Ribot.*

ROLL (Alfred-Philippe), né à Paris, élève de MM. Gérôme et Bonnat. 3e cl. 1875, 1re cl. 1877. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 2328. 14 *Juillet* 1880.

H. 6m47. — L. 9m80. — Fig. grandeur naturelle.

La place de la République le jour de la fête nationale. A gauche, au pied d'une estrade sur laquelle est installé un orchestre, plusieurs groupes de danseurs, et, devant, une marchande de rafraîchissements assise. Sur l'arrière-plan, au milieu, passe, musique en tête, drapeaux flottants, un régiment de ligne qu'escortent des groupes de citoyens chantant et agitant leurs chapeaux. Sur le premier plan, à droite, plusieurs groupes d'hommes et de femmes, vus de dos, sont tournés vers le régiment. Des gamins grimpent sur des charpentes. Au milieu, de face, un petit vendeur de médailles. Au fond, la statue de la République, des maisons et des arbres sous une lumière ardente et poussiéreuse.

Commandé par l'État.



Ph. Rousseau pinx. Léon Gaucherel sc.

LES DEUX AMIS.

ROUSSEAU (Philippe). (Voir les *Livres d'or* de 1879 et 1881.)

N° 2351. *Les Deux Amis.*

H. 1^m30. — L. 0^m92.

Sur un fauteuil Louis XV en bois gris, foncé de canne et rembourré de cuir, un chat blanc se tient, accroupi, les yeux clos, de face. Sur le bras droit du fauteuil un serin jaune se gratte l'aile du bec. En bas, sur les carreaux rouges, une pelote de laine bleue, un journal, une chaufferette.

Signé à gauche : *Ph. Rousseau.*

WENCKER (Joseph), né à Strasbourg, élève de M. Gérôme. Prix de Rome 1876, méd. 2e cl. 1877. — Rue de La Rochefoucauld, 17.

N° 2680. *Prédication de saint Jean Chrysostôme contre l'impératrice Eudoxie.*

H. 6^m00. — L. 4^m42. — Fig. grandeur naturelle.

A droite, dans une chaire de mosaïque supportée par quatre colonnes de marbre, le vieillard, en robe blanche, de profil, se tourne avec un geste menaçant vers une tribune cintrée, ouverte dans la muraille du fond, où l'impératrice, richement parée, assise entre cinq dames, lève avec indignation et surprise sa tête couronnée de perles. Au bas de la tribune, de face, une dizaine de personnages, assis ou debout, lèvent vers le prédicateur des yeux inquiets ou approbateurs. Au premier plan, à gauche, mêmes attitudes d'étonnement dans une foule assise d'hommes et de femmes. Au pied même de la chaire, au milieu, quelques assistants se rapprochent avec anxiété.

Acquis par l'État.

YON (Edmond-Charles), né à Paris-Montmartre. — Méd. 3e cl. 1875, 2e cl. 1879. — Rue Lepic, 59.

N° 2708. *La Rivière d'Eure, à Acquigny.*

H. 1m30. — L. 2m00.

La rivière, formant un coude, coule, au premier plan, de droite à gauche, entre des rives herbues. Sur la droite, un barrage en planches et une prairie grasse où une vache est accroupie au pied des pentes boisées d'une colline basse.

Acquis par l'État.



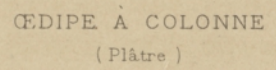


Yon pinx et sc.

LA RIVIÈRE D'EURE

à Acquigny.

SCULPTURE



Gravé par E. Abot, d'après Hugues.

ŒDIPE À COLONNE

(Plâtre)

65



SCULPTURE

GRAVURE EN MÉDAILLES ET SUR PIERRES FINES

MÉDAILLES DE PREMIÈRE CLASSE

HUGUES (Jean-Baptiste), né à Marseille, élève de MM. Dumont et Bonnassieux. Prix de Rome 1875, méd. 3e cl. 1878, méd. 2e cl. 1881. — Boulevard du Mont-Parnasse, 81. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 4491. *Œdipe à Colone.*

Groupe. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m75. — L. 1m20. — Pr. 0m80.

Le vieil aveugle, la tête penchée, les cheveux et la barbe en désordre, le torse nu, les jambes couvertes d'une draperie, est assis sur un banc

de pierres brutes à côté d'Antigone. La jeune fille, serrée dans une tunique étroite et longue, se presse à gauche contre son père dont le bras amaigri l'enlace par derrière. Elle laisse tomber tristement sa tête sur l'épaule du vieillard, les mains jointes et pendantes.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

PARIS (AUGUSTE), né à Paris, élève de MM. Jouffroy et Hiolle. — Méd. 3e cl. 1870, 2e cl. 1880.—Rue Boissonade, 13.

N° 4730. *Le Temps et la Chanson.*

Aux lilas embaumés, quand tout renaît et chante,
Le Temps, laissant sa faux inoccupée un jour,
T'enlace en souriant, ô Jeunesse! et s'enchante
De l'ineffable écho d'un immortel amour.

Groupe. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2m20. — L. 1m20. — Pr. 1m30.

La Chanson est représentée sous la figure d'une jeune fille en robe courte, les seins nus, qui, debout, chante en gesticulant du bras droit, les yeux fixés sur un papier qu'elle tient de la main gauche. A sa gauche, le Temps, grand vieillard à longue barbe et à grandes ailes, presque assis, l'enlace de son bras droit, la tête penchée vers elle et tendant avidement l'oreille. A ses pieds une faux.

LEMAIRE (HECTOR), né à Lille, élève de MM. Dumont et Falguière. Méd. 3e cl. 1877, prix du Salon 1878, méd. 2e cl. 1878. — Rue Denfert-Rochereau, 77.

N° 4575. *Le Matin.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m70. — L. 0m60. — Pr. 0m60.

Jeune femme nue, assise sur un socle, les genoux joints, les pieds rapprochés et dressés sur les orteils. De ses deux mains relevées au-dessus de sa tête, elle démêle ses longs cheveux. Sur les quatre faces du socle où pend une draperie, quatre petits bas-reliefs : un vase à anses, un jeune flûteur assis, deux enfants s'embrassant, un berger donnant à manger à des moutons.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE

DAILLION (HORACE), né à Paris, élève de M. Dumont. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 52.

N° 4256. *Le Réveil d'Adam.*

Statue. Plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. 1^m60. — L. 2^m30. — Pr. 0^m90.

Adam, nu, imberbe, avec de longs cheveux, étendu à terre, est en train de se relever en s'appuyant sur son bras gauche.

CROISY (ARISTIDE), né à Fagnon (Ardennes), élève de MM. Toussaint, Gumery et A. Dumont. — Méd. 3ᵉ cl. 1873. — Rue de Bréa, 5.

N° 4249. *Le Nid.*

Groupe. Marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2^m10. — L. 0^m80. — Pr. 0^m75.

Deux enfants en chemise endormis dans un fauteuil capitonné. Le plus petit, à gauche, ramassé sur un coussin, dort les deux poings fermés. La petite fille, à droite, les deux jambes pendantes, laisse tomber sur son petit frère sa tête abondamment bouclée.

Signé sur le socle, à droite : *A. Croisy.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

ROULLEAU (JULES-PIERRE), né à Libourne (Gironde), élève de MM. Cavelier, Barrias et E. Lafon. — A Tours, place Saint-Etienne, 9, et à Paris, rue Rennequin, 1.

N° 4826. *Le grand Carnot.*

Statue. Plâtre. Fig. colossale.

H. 3^m20. — L. 1^m25. — Pr. 1^m30.

Il est debout, la tête nue et inclinée, tenant dans la main gauche un compas, montrant de la droite une carte posée sur une table, près de lui, devant une pile de livres que surmonte une statuette de la Victoire ailée, le bras tendu de face à la hauteur de son épaule. Il porte un habit à grands parements, des bottes à revers, une écharpe roulée autour du corps sous le ceinturon du sabre.

Pour la ville de Nolay (Côte-d'Or). Souscription nationale.

ALLOUARD (HENRI-ÉMILE), né à Paris, élève de M. Lequesne. — Méd. 3e cl. 1876. — Rue Vavin, 28.

N° 4056. *Derniers Moments de Molière.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m70. — L. 1^m00. — Pr. 1^m40.

Le poète, en robe de chambre, est étendu, les yeux presque fermés, le visage contracté, dans un grand fauteuil. Son bras gauche inerte retombe le long du fauteuil. La robe ouverte, qui découvre sa jambe gauche, laisse voir, sur la poitrine, une chemise bordée de dentelles.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MASSOULLE (PAUL-ARTHUR), né à Épernay (Marne), élève de MM. Salmson et Cavelier. — Rue Denfert-Rochereau, 77.

N° 4638. *Un Ancêtre.*

Statue. Plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. $2^{m}35$. — L. $0^{m}80$. — Pr. $0^{m}90$.

Guerrier gaulois, debout, nu, imberbe, coiffé d'un casque à ailerons, chaussé de bandelettes, dans une attitude martiale. Il tient dans la main droite une épée dont il essaye le tranchant sur son pouce gauche, en la levant à la hauteur de l'épaule. A ses pieds, une aigle romaine.

ESCOULA (JEAN), né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), élève de M. Jean Gautherin. — Méd. 3e cl. 1881. — Rue des Fourneaux, 36. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 4344. *Le Bâton de vieillesse.*

Groupe. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $1^{m}70$. — L. $0^{m}80$. — Pr. $0^{m}70$.

Une vieille femme, coiffée d'un bonnet, toute ridée, le dos voûté, marche péniblement en s'appuyant de la main droite sur une canne, et du bras gauche sur les deux mains d'une jeune fille qui l'accompagne. La jeune fille, tête nue, porte dans son tablier un tricot roulé et une pelote de laine avec des aiguilles.

ROTY (LOUIS-OSCAR), graveur en médailles, né à Paris, élève de MM. Dumont et Ponscarme. — Méd. 3e cl. 1873, prix de Rome 1875. — Rue des Pyrénées, 278.

N° 4981. *Un cadre de médailles.*

1° *Portraits de M. le vicomte H. Delaborde et de M. Maurice Albert.* Médailles de bronze. — 2° *Pittura.* Femme nue, assise, de profil, les

jambes croisées, tenant dans une main une palette, dans l'autre des pinceaux. — 3° *Médaille commémorative du percement de l'isthme de Panama.* L'Industrie, sous la figure d'une femme drapée et laurée, pose les mains sur les épaules de deux vieillards à longue barbe, debout à ses côtés, qui se serrent la main. Au fond, un port et des phares.

FRANÇOIS (Henri-Louis), né à Vert-le-Petit (Seine-et-Oise), élève de MM. Bonnat et Chapu. — Rue du Cherche-Midi, 7.

N° 4956. *Andromède.*

Camée onyx à trois couches.

H. 0^m60. — L. 0^m45

Elle est nue, debout, attachée par les poignets à un rocher, derrière lequel apparaît, à gauche, Persée sur le cheval ailé, une épée au poing, le bouclier au bras. A ses pieds, se tordant dans les flots, le monstre à large gueule.

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

ASTANIÈRES (Eugène-Nicolas-Clément, comte d'), né à Paris, élève de M. Falguière. — Rue d'Assas, 86.

N° 4068. *L'Espiègle.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0^m80. — L. 0^m55. — Pr. 0^m80.

Enfant nu se baissant pour lancer un caillou. Il s'appuie de la main gauche sur le sol, le corps portant sur le pied droit, la jambe gauche allongée, et serre la pierre dans la main droite. Il porte au cou une petite médaille suspendue à un cordon.

ROLARD (François-Laurent), né à Paris, élève de MM. Jouffroy et Crauk. — Rue Denfert-Rochereau, 37.

N° 4816. *Monnaie de singe.*

C'est au passage du Petit-Châtelet que se percevaient, du temps de saint Louis, les péages et droits d'entrée. Un tarif cité par Saint-Foix porte qu'un marchand qui y fera entrer un singe pour le vendre payera quatre deniers; que si le singe appartient à un jongleur, cet homme, en le faisant jouer et danser devant le péager, sera quitte du péage, tant dudit singe que de tout ce qu'il aura apporté pour son usage. De là vient le proverbe : « Payer en monnaie de singe ».

(Dulaure, *Histoire de Paris.*)

Statue. Plâtre. Fig. un peu plus grande que nature.

H. 2^m20. — L. 0^m60. — Pr. 0^m70.

Un bateleur, le torse nu, les jambes nues, les cheveux longs et serrés

par une bandelette, danse la jambe gauche en l'air. De la main droite, il tient devant lui un cerceau, auquel se suspend un singe posé sur son épaule gauche.

PEZIEUX (Jean-Alexandre), né à Lyon, élève de MM. Jouffroy, E. Noël et Fabisch. Mention honorable, 1881. — Avenue Duquesne, 38. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 4752. *Non omnes morimur.*

Pense à vivre; c'est ainsi que tu vivras malgré le trépas, car les enfants, monument glorieux, sauvent de l'oubli un père qui n'est plus, pareils à ces morceaux de liège qui font surnager le filet et l'empêchent de se perdre dans l'abîme.

Groupe. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2m00. — L. 1m30. — Pr. 1m10.

Un homme nu, la barbe et les cheveux en désordre, assis sur un rocher, la tête appuyée sur sa main droite, les yeux levés au ciel. Il tient dans son bras gauche le manche d'un outil enfoncé dans le sol. A sa droite, debout, une femme, vêtue d'une robe, le regarde et lui pose la main sur l'épaule, en serrant, de son bras droit, un enfant contre son sein.

GOSSIN (Louis), né à Paris, élève de M. Mathurin-Moreau. — Rue de Romainville, 52.

N° 4433. *Amo.* (*Idylle.*)

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m90. — L. 0m60. — Pr. 0m50.

Une toute jeune fille, nue, tournée de profil, se tient debout devant un tronc d'arbre qu'elle entoure de son bras gauche, tandis qu'elle y écrit, de la main droite, sur l'écorce le mot : *Amo.* En bas, une touffe d'iris.

CORNU (Vital), né à Paris, élève de MM. Jouffroy et Delaplanche. Mention honorable, 1881. — Rue Monge, 12. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 4241. *Camille Desmoulins, au Palais-Royal, donne le signal de la liberté* (12 *juillet* 1789).

Statue. Plâtre. Fig. un peu plus grande que nature.

H. $2^{m}80$. — L. $0^{m}60$. — Pr. $1^{m}00$.

Il se dresse violemment en criant, la jambe droite en avant, la main gauche sur la poitrine, brandissant dans sa main droite un pistolet et une branche feuillue. Tête nue, les cheveux longs, il porte un habit à grandes basques, des culottes courtes, des bas collants, des souliers à boucles.

CHEMIN (Victor-Joseph), né à Paris, élève de Barye. — Rue Oberkampf, 98.

N° 4215. *Chasseur, chien lévrier.*

Groupe. Plâtre. Animaux grandeur naturelle.

H. $1^{m}18$. — L. $0^{m}40$. — Pr. $1^{m}15$.

Un lévrier, en arrêt, pose la patte droite de devant sur un lièvre qui se débat.

LE COINTE (Aimé-Joachim-Léon), né à Paris, élève de MM. J. Klagmann et A. Toussaint. — Rue de Rome, 58.

N° 4555. *Sedaine.*

J'allais, les reins ployés, ébaucher une pierre,
La tailler, l'aplanir, la retourner d'équerre.

(*Poésies* de Sedaine. Épître à M. Lacombe.)

Statue. Bronze. Fig. plus grande que nature.

H. $2^{m}25$. — L. $1^{m}20$. — Pr. $1^{m}20$.

Un tricorne sur la tête, un tablier de cuir sur la poitrine, les manches retroussées, il est assis sur un bloc de pierre carré. Il tient dans la main droite une plume, et pose la main gauche sur un cahier de papier ouvert sur le bloc. A ses pieds, des outils de tailleur de pierre et un livre.

Signé à droite, sur le socle : *A. Le Cointe.*

Appartient à la PRÉFECTURE DE LA SEINE.

FOSSÉ (ATHANASE), né à Allonville (Somme), élève de MM. Crauk et Cavelier. — Rue de Vaugirard, 108.

N° 4371. *La Vague.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $0^{m}70$. — L. $1^{m}65$. — Pr. $0^{m}55$.

Femme nue, étendue sur le dos, les jambes allongées, dans le pli d'une vague dont la crête écumante court, derrière, le long de son corps. Elle laisse pendre en arrière sa tête échevelée en l'entourant de ses bras relevés.

FAGEL (LÉON), né à Valenciennes (Nord), élève de M. Cavelier. — A Rome, villa Médicis.

N° 4351. *Le Poète mourant.*

Bas-relief. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $2^{m}70$. — L. $1^{m}90$. — Pr. $0^{m}40$.

A gauche, un jeune homme, drapé jusqu'à la ceinture, assis de profil, un livre sur ses genoux, tenant un style dans la main. A droite, une femme aux grandes ailes éployées se penche vers lui, lui soutenant la tête d'une main, tandis que, de l'autre, elle prend une couronne que lui tend un petit génie volant en haut et agitant un flambeau. Au fond, un tombeau enveloppé de lierre.

BOUTELLIÉ (JEAN-ERNEST), né à Toulouse, élève de MM. Jouffroy et Falguière. — Rue de Linné, 18.

N° 4145. *Avant le combat.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2m00. — L. 0m75. — Pr. 0m70.

Homme nu, jeune et vigoureux, sans barbe, les cheveux courts, debout, la jambe gauche en avant. Il tient dans la main droite abaissée une épée dont il essaye la pointe sur sa main gauche relevée à la hauteur de l'épaule. Il porte un ceinturon autour du corps.

BOTTÉE (LOUIS), né à Paris, élève de MM. Dumont, Millet et Ponscarme. — Rue de l'Odéon, 21.

N° 4133. *Saint Sébastien.*

Bas-relief. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m45. — L. 1m40. — Pr. 0m35.

De face, lié par les bras à un tronc d'arbre, le saint, entièrement nu, s'affaisse sur ses jambes ployées, la tête tombant sur l'épaule gauche. Au-dessus, un ange envolé tient dans une main une palme, et, de l'autre, montre le ciel. En bas, un casque et un bouclier. La composition est encadrée par une archivolte portée sur deux pilastres corinthiens, sur laquelle on lit : S. SEBASTIANO. LAVS. MART.

BASTET (VICTORIN-ANTOINE), né à Bollène (Vaucluse), élève de M. Dumont et de M. Aimé Millet. — Rue Vavin, 36.

N° 4094. *Source de Vaucluse.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m80. — L. 0m80. — Pr. 1m00.

Une femme nue, souriante, marchant au pas de course, posée sur la

jambe droite. Des deux bras elle soutient sur son épaule gauche une urne dont l'eau sort à gros jet. Elle porte sur la tête une couronne de fleurs aquatiques. A ses pieds des feuilles d'eau.

DEVENET (Claude-Marie), né à Uchizy (Saône-et-Loire), élève de l'École de Lyon et de M. A. Dumont. — Rue Lecourbe, 84.

N° 4307. *La Mère : paysanne mâconnaise allaitant son enfant.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m60. — L. 0m60. — Pr. 0m80.

Assise sur une pierre, la tête souriante et penchée en avant, elle soutient de la main gauche sur ses genoux, le berceau de bois à claire-voie dans lequel l'enfant se dresse pour prendre son sein qu'elle lui offre de la main droite. Elle est vêtue d'une robe d'étoffe grossière.

MENTIONS HONORABLES

DOLIVET (EMMANUEL), né à Reims, élève de M. Cavelier. — Rue de Vaugirard, 95.

N° 4310. *Madeleine.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $1^{m}90$. — L. $0^{m}65$. — Pr. $0^{m}80$.

Femme presque nue, assise, se cachant le visage dans les mains. Des larmes coulent sur ses joues. A terre, à sa droite, un livre en lambeaux.

BELARD (GUSTAVE), né à Toulouse, élève de MM. Jouffroy, Falguière et Mercié. — Boulevard Saint-Michel, 115.

N° 4102. *Idylle.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $1^{m}70$. — L. $0^{m}60$. Pr. $0^{m}60$.

Jeune homme nu, debout, la tête nue tournée à droite, le pied droit en avant, tenant des deux mains une flûte sur les trous de laquelle il pose les doigts.

DARBEFEUILLE (PAUL), né à Toulouse, élève de MM. Jouffroy et Falguière. Mention honorable, 1880. — Rue Cauchois, 15. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 4261. *Avenir.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m30. — L. 0m60. — Pr. 0m90.

Un adolescent, presque nu, assis sur un escabeau couvert d'une peau de bête, la jambe droite en avant. De la main gauche, il tient un livre ouvert sur ses genoux, et s'appuie à droite sur la garde d'une grande épée.

ASTRUC (ZACHARIE), né à Angers. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 223.

N° 4069. *Le Marchand de masques.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2m10. — L. 0m70. — Pr. 0m90.

Un adolescent, vêtu d'un caleçon historié, debout, offre de la main droite un masque. Il en tient un autre de la main gauche. Deux autres pendent à sa ceinture. Un plus petit est suspendu à son cou. Autour du socle circulaire sont rangés d'autres masques rappelant des visages de contemporains célèbres.

SAINT-VIDAL (FRANCIS de), né en Italie, élève de Carpeaux. — Avenue de Villiers, 45.

N° 4835. *Camille.*

O Camille, tu dors! tes doux yeux sont fermés,
Ton haleine de rose, aux soupirs embaumés,
Entr'ouvre mollement tes deux lèvres vermeilles...

(ANDRÉ CHÉNIER.)

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0m80. — L. 0m80. — Pr. 1m80.

Elle est couchée sur un lit de repos, la tête sur un oreiller de dentelles, le corps enveloppé dans une couverture qui laisse voir la poitrine, les bras et les pieds nus. La main droite est posée sous les seins; dans la main gauche elle tient une feuille de papier sur laquelle sont écrits les vers de Chénier.

PILET (Léon), né à Paris, élève de M. A. Toussaint. — Quai Jemmapes, 6.

N° 4756. *Amphitrite.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2^m10. — L. 0^m60. — Pr. 0^m80.

Elle est nue, debout, la tête tournée à gauche, sur un dauphin. De la main gauche, elle tient le fer d'un trident dont le manche pose sur la tête du dauphin. Dans la main droite, posée contre la hanche, elle porte un coquillage.

CHARPENTIER (Félix-Maurice), né à Bollène (Vaucluse), élève de MM. Cavelier et Doublemard. — Rue Princesse, 18.

N° 4204. *Le Repas.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m80. — L. 0^m65. — Pr. 0^m60.

Un jeune homme, nu, debout, la jambe gauche en avant, les bras croisés, s'appuie sur le manche d'une faux renversée qu'il tient de la main droite. Derrière, une gerbe dressée.

LORMIER (Édouard), né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), élève de M. Jouffroy. — Rue de Vaugirard, 108.

N° 4606. *République française.*

Buste. Marbre. Fig. plus grande que nature.

H. $1^{m}10$. — L. $0^{m}70$. — Pr. $0^{m}70$.

Une femme aux traits fiers, coiffée d'un bonnet phrygien, couronnée de chêne et de laurier. Elle porte une cuirasse décorée de rinceaux en relief avec une tête de lion, et, par-dessus, un manteau à larges plis qui lui couvre l'épaule droite. Ses cheveux retombent sur ses épaules.

Signé à droite, sur le socle : *Lormier.*

Commandé par la Préfecture de la Seine.

ELIAS (Édouard-Pierre-Joseph), né à Bruxelles, élève de l'Académie royale de Bruxelles. — Rue Wiertz, 8, à Ixelles-Bruxelles.

N° 4340. *Un Heureux Songe.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $0^{m}80$. — L. $0^{m}40$. — Pr. $0^{m}70$.

Un enfant, assis sur une pierre basse, les bras croisés sur ses genoux relevés, ferme les yeux, laissant tomber sa tête dans ses mains.

CADOUX (Marie-Edme), né à Blacy (Yonne), élève de M. Jouffroy. — Avenue du Maine, 24-26, impasse du Maine, 3 *bis.*

N° 4168. *Pleurant ses ailes.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $1^{m}70$. — L. $0^{m}60$. — Pr. $0^{m}60$.

L'Amour, nu, se penche tristement, une poignée de plumes dans la main gauche, s'appuyant de la droite sur l'extrémité de son arc posé à terre.

DURVIS (Marie), né à Paris. — Rue Mazarine, 9.

N° 4337. — *Trois Portraits.*

Médaillons. Cire polychrome.

1° Une dame âgée, de profil, en robe rouge avec un fichu de dentelle. Forme ronde. — 2° Un jeune homme, de profil, en costume XVIe siècle, pourpoint rouge et fraise bouillonnée. Cheveux courts et noirs. Forme ovale. — 3° Une jeune femme, de profil, en costume XVIe siècle, coiffure de filigrane et de perles, robe rouge rayée de vert et brochée d'or avec manches bouffantes. Forme quadrangulaire.

LEMAIRE (Georges-Henry), né à Bailly (Seine-et-Oise), élève de MM. Grivel, Lambert et J. Perrin. — Boulevard Rochechouart, 58, Paris.

N° 4971. *La Fortune et le jeune Enfant.* — (La Fontaine, livre V, fable XI.)

Camée. Onyx.

H. 0m55. — L. 0m45.

La Fortune, jeune femme nue, vue de face, est assise sur le bord d'un puits où dort un enfant qu'elle éveille.

MARIOTON (Claudius), né à Paris, élève de l'École des Beaux-Arts et de MM. Thomas, E. Levasseur et Dumont. — Rue Michel-Bizot, 199 (Bel-Air).

N° 4621. *Benvenuto Cellini.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2m00. — L. 0m65. — Pr. 0m70.

Debout, en pourpoint entr'ouvert, une dague à la ceinture, Benvenuto, appuyé à un établi, les jambes croisées, regarde attentivement une aiguière qu'il lève de la main droite. Sa main gauche, posée sur l'établi, tient des ciseaux. A ses pieds, un cahier de musique, un plat ciselé, une maquette du *Persée*.

ARIAS (VIRGINIUS), né à la Concepcion (Chili), élève de M. Jouffroy. — Rue Humboldt, 25.

N° 4066. *Un Héros du Pacifique.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $1^{m}10$. — L. $0^{m}70$. — Pr. $1^{m}00$.

En bras de chemise, son pantalon serré à la taille par une écharpe, un jeune homme vigoureux se tient debout, la main gauche sur la hanche, dans une attitude fière, devant une gerbe de blé. De la main droite il tient un fusil dont la crosse est posée sur le sol.

COGER (ALEXANDRE-FRÉDÉRIC), né à Paris, élève de M. Ducamp. — Avenue de Saint-Mandé.

N° 4230. *La Terre.*

Bas-relief. Bois.

H. $1^{m}50$. — L. $0^{m}80$.

La Terre, sous la figure d'une femme nue, couronnée d'épis, est assise de profil sur une sphère. Elle soutient de la main gauche un enfant suspendu à son sein. Un autre enfant, tenant une corne d'abondance, s'appuie sur son épaule. A droite, un vol de génies ailés portant des fleurs et des fruits. En haut, Apollon, ailes déployées, debout dans un nuage.

LEOFANTI (Adolphe), né à Rennes, élève de Picot et Lanno. — A Rennes, avenue de la Mabilais, et, à Paris, chez M. Haussadie, avenue des Tilleuls.

N° 4579. *Pro patria mori.*

Groupe. Haut-relief. Plâtre. Fig. plus grandes que nature.

H. 3m20. — L. 2m70. — Pr. 0m50.

Une Victoire cuirassée et casquée, les ailes déployées, s'élance de face, le bras gauche tendu en avant, et, de la main droite, soutenant l'étendard que porte, à gauche, un cuirassier à cheval. A droite, un autre cuirassier, à cheval, de face, qui s'enlève, en forte saillie, comme le premier, hors du cadre. Derrière lui, deux autres cuirassiers. En bas, un homme renversé avec son cheval.

PEYROL (F.-G.-Hippolyte), né à Paris, élève de M. J. Bonheur. — Rue Crussol, 14.

N° 4751. *Étude.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m80. — L. 0m60. — Pr. 0m60.

Jeune homme nu, debout, posant sur la jambe gauche. Il s'appuie, de la main droite, sur un bâton et tient sa main gauche au-dessus de ses yeux pour s'abriter du soleil.

HIOLLE (Maximilien-Henri), né à Valenciennes (Nord), élève de M. Jouffroy.— Rue Crozatier, 75, impasse Crozatier, 5.

N° 4483. *Portrait de M. A. D.*

Buste. Marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0m70. — L. 0m55. — Pr. 0m25.

Homme d'âge mûr, à fortes moustaches, aux cheveux courts séparés sur la droite. Paletot relevé. Col bas découvrant le cou.

STEUER (Bernard-Adrien), né à Paris, élève de MM. Jouffroy, Lequesne et A. Millet. — Rue Mazarine, 3.

N° 4853. *Ballade à la lune.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m30. — L. 0m70. — Pr. 0m90.

Un Pierrot en costume Watteau, assis, les jambes croisées, sur une borne, se penche à droite, regardant le croissant de la lune qui se reflète dans un seau plein d'eau. De la main gauche il tient une mandoline. Derrière, un chat se frotte l'échine à la borne.

MOMBUR (Jean), né à Ennezat (Puy-de-Dôme), élève de MM. Dumont et Bonnassieux. — Avenue de Ségur, 49.

N° 4665. *Paysanne d'Auvergne.*

Elle revient des champs, la jeune et pauvre veuve,
Portant son cher fardeau sans en sentir le poids;
Et, malgré les soucis dont le destin l'abreuve,
Elle s'en va, superbe, en écossant des pois.

(Gabriel Marc.)

Groupe. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m85. — L. 0m60. — Pr. 0m60.

Elle est debout, de face, tête nue, pieds nus, en cotillon court, et s'avance en écossant les pois qu'elle porte dans un pli de son tablier. Son enfant, à califourchon sur son dos, se suspend à son cou des deux bras et passe sa tête par-dessus son épaule gauche.

LEVASSEUR (Henri-Louis), né à Paris, élève de M. Dumont. — Rue de la Folie-Méricourt, 22.

N° 4592. *La Vanité.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2m10. — L. 0m80. — Pr. 0m60.

Femme nue, debout, offrant, de la main droite, un miroir à un paon perché sur une borne. Elle sourit, et, de la main gauche, caresse la queue de l'oiseau.

TOURGUENEFF (Pierre-Nicolas), né à Paris, élève de M. Frémiet. — Rue de Lille, 97.

N° 4879. *L'Appel au bac.*

Groupe. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2m60. — L. 1m00. — Pr. 2m30.

Un palefrenier, en bottes et veste d'écurie, monté à poil sur un cheval auquel il a lâché les rênes, se fait un porte-voix de ses deux mains placées devant sa bouche. Il tient par un licol un second cheval à sa droite.

BRAMBECK (Edward), né à Helsingborg (Suède), élève de l'Académie des Beaux-Arts de Stockholm. — Rue Tourlaque, 2.

N° 4147. *La Tentation du Christ.*

Groupe. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2m15. — L. 1m10. — Pr. 0m90.

Le Christ, en robe longue, la poitrine découverte, les bras nus, ses cheveux tombant sur ses épaules, le bras gauche sur la poitrine, le bras droit pendant, se tient debout près de Satan qui, le genou sur un rocher à sa gauche, dresse vers lui la tête, en lui montrant la terre de sa main gauche et lui passant le bras droit autour du corps.

LEYSALLE (ÉMILE), né à Paris, élève de Carpeaux et de M. Mathurin Moreau.— A Genève, à l'École des Arts Industriels, et à Paris, rue des Poissonniers, 50.

N° 4595. *L'Avenir.*

« La Vérité, armée du miroir de la Science, foudroie le Mal qui rampe sur la terre; elle apporte l'Union universelle et la Liberté; le Temps qui se découvre la protège. »

Groupe. Plâtre. Fig. plus grande que nature.
H. 3m30. — L. 1m30. — Pr. 2m40.

La Vérité, nue, debout, tenant dans la main gauche des fers brisés et un triangle, et, de la main droite, brandissant un miroir rayonnant, foule aux pieds un dragon terrassé. Au-dessus, le Temps, vieillard aux formes colossales, tenant dans la main droite une grande faux, l'abrite de ses ailes. Les deux figures posent sur une demi-sphère.

DE KEYSER (JEAN-BAPTISTE), né à Anderlecht (Belgique), élève de l'Académie de Bruxelles. — Rue de la Poterie, 14.

N° 4272. *David devant Saül.*

Statue. Bronze. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m50. — L. 0m50. — Pr. 0m65.

Imberbe, les cheveux serrés par une bandelette, ceint d'une courte draperie, l'adolescent, un peu penché en avant, la tête tournée à droite, serre de la main droite contre sa poitrine une harpe dont il pince les cordes de la main gauche.

CHÉREAU (EUGÈNE-JEAN), né à Mamers, élève de M. Caillhouette. — Rue de Turenne, 67.

N° 4943. *L'Aurore.*

Camée. Opaline.
H. 0m45. — L. 0m40.

Jeune femme demi-nue, se débarrassant de ses voiles, envolée au-dessus de la mer.

MADRASSI (LUCA), né à Tricesimo (Italie), élève de M. Cavelier. — Boulevard du Mont-Parnasse, 49.

N° 4613. *Naissance de Vénus.*

Statuette. Plâtre.

H. 1^m40. — L. 0^m70. — Pr. 0^m85.

La déesse, nue, est assise sur un entablement orné d'oves et de rais de cœur. Debout, à sa gauche, l'Amour enfant se dresse sur ses pieds pour baiser les lèvres de sa mère qui l'écarte en souriant.

NAMUR (ÉMILE), né en Belgique, élève de l'Académie de Bruxelles. — A Bruxelles, rue de Robiano, 18.

N° 4697. *Cendrillon.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m30. — L. 0^m55. — Pr. 0^m60.

Elle est assise, la poitrine nue, les jambes nues, les pieds croisés, dans une attitude pensive, sur un escabeau. Elle tient une pantoufle dans sa main droite.

LEROUX (GASTON), né à Paris, élève de MM. Jouffroy et Hiolle. — Impasse du Maine, 18 *bis.*

N° 4588. *Buste.*

Terre cuite. Fig. grandeur naturelle.

RIVIÈRE (Théodore), né à Toulouse, élève de MM. Jouffroy et Mercié. — Rue Denfert-Rochereau, 77.

N° 4805. *Orientale après la danse du sabre.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m10. — L. 1m00. — Pr. 1m00.

Accroupie, les jambes croisées, sur un coussin, elle rajuste de ses deux bras levés les nattes de sa coiffure. Corsage ouvert, pantalons bouffants. Un cimeterre repose sur ses genoux.

BULIO (Jean), né à Montpellier, élève de M. Toussaint. — Rue Folie-Méricourt, 16.

N° 4160. *L'Amour musicien.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m60. — L. 0m50. — Pr. 0m50.

L'Amour, enfant ailé, est assis sur un fragment de colonne. De la main gauche il tient son arc en guise de violon et se sert d'une flèche comme archet.

LEGROS (Alphonse).

Femme du marin (non mentionné au Livret).

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.

Une jeune paysanne, en robe courte, enveloppée dans une pelisse, la tête serrée dans une capuche, assise sur un rocher dans une attitude pensive. Un enfant nu, assis à sa gauche, est endormi, la tête et les bras sur ses genoux.

MAUGENDRE (Édouard), né à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), élève de MM. Dumont et Carrier-Belleuse. — Avenue du Maine, 76.

N° 4647. *Pâquerette et Coquelicot.*

Groupe. Plâtre.

H. $1^{m}10$. — L. $0^{m}50$. — Pr. $0^{m}50$.





ARTISTES HORS CONCOURS

BARRIAS (Ernest-Louis), né à Paris, élève de L. Cogniet et de MM. Cavelier et Jouffroy. — Prix de Rome 1865, médaille 1870, 1re cl. 1872, ✻ 1878, méd. d'honneur 1878, médaille 1re cl. 1878 (E. U.), O. ✻ 1881. — Rue Fortuny, 40.

N° 4083. — *Groupe commémoratif de la défense de Saint-Quentin en* 1870.

La Défense civile (Anatole de La Forge) commandée par la Défense militaire (Faidherbe, général en chef).

Plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. 3m30. — L. 1m90. — Pr. 1m90.

La ville de Saint-Quentin, sous la figure d'une femme portant une couronne murale, le cou nu, les bras nus, les pieds nus, vêtue d'une robe d'ouvrière, se tient debout, dans une attitude fière, sur un monceau de décombres. Contre sa hanche gauche s'affaisse un soldat blessé qu'elle soutient encore de la main, tandis qu'agenouillé par derrière un gamin déguenillé passe la main entre sa jambe et celle du mourant pour saisir le fusil que celui-ci va laisser tomber. De la main droite, elle tient une quenouille. Derrière elle un rouet.

Modèle du groupe érigé à Saint-Quentin.

CHAPU (Henri-Michel-Antoine), membre de l'Institut. (Voir le *Livre d'or* de 1879.) — Rue du Mont-Parnasse, 19.

N° 4197. *Le Génie de l'Immortalité.*

Figure haut-relief. Marbre.

H. 2m42. — L. 1m25.

Le modèle de cette figure a déjà paru au Salon de 1880. On en trouvera la description au *Livre d'or* de la même année.

Pour le tombeau de Jean Reynaud.

IDRAC (Jean-Antoine-Marie), né à Toulouse, élève de MM. Cavelier, Falguière et Guillaume. — Prix de Rome 1873, méd. de 3e cl. 1877, 1re cl. 1879. — Rue du Val-de-Grâce, 6.

N° 4492. *Salammbô.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m85. — L. 0m50. — Pr. 0m65.

... Elle approcha cette petite tête triangulaire jusqu'au bord de ses dents, et en fermant à demi les yeux, elle se renversait sous les rayons de la lune... Il serrait contre elle ses noirs anneaux tigrés de plaques d'or.

(Gustave Flaubert, *Salammbô,* ch. x.)

La jeune femme, nue, se tient debout, un peu inclinée sur la jambe droite, la tête penchée à gauche sous la caresse du serpent qui, montant de sa cuisse droite le long de son bras droit pendant, vient, par-dessus son épaule droite, s'enrouler autour de son bras gauche qu'elle tient relevé devant ses seins et dresse la tête vers ses lèvres. Derrière, près de son pied gauche, un vase en forme d'aiguière.

Acquis par l'État.

LANSON (Alfred-Aimé), né à Orléans, méd. de 3e cl. 1875. — Prix de Rome 1876, 2e cl. 1879, 1re cl. 1880.

N° 4533. *L'Age de fer.*

Groupe. Marbre. Fig. plus grandes que nature.

H. 2m50. — L. 1m10. — Pr. 1m10.

Un homme, jeune et nu, se tient debout, une lance dans la main droite, la tête tournée à gauche, dans une attitude triomphante. De la main droite il montre un autre homme tombé qui, les mains liées derrière le dos, des chaînes aux pieds, se débat entre ses jambes. Une peau de bête, formant ceinture, dont la patte est enroulée à son bras droit, lui retombe le long de la cuisse gauche.

Acquis par l'État.

MARQUESTE (Laurent-Honoré), né à Toulouse, élève de MM. Jouffroy et Falguière. — Prix de Rome 1871, méd. de 3e cl. 1874, 1re cl. 1876, 2e cl. 1878 (E. U.).

N° 4626. *Suzanne.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m70. — L. 0m55. — Pr. 0m55.

La jeune femme, nue, debout, le pied droit posé sur une pierre, tourne vivement la tête vers la gauche, en relevant sa main droite devant ses seins, et plaçant sa main gauche sur sa cuisse droite. Ses cheveux, que traverse une bandelette sur le haut de la tête, flottent sur son dos.

Acquis par l'État.

MERCIÉ (Antonin-Marius-Jean), né à Toulouse. — Prix de Rome 1868, méd. 1re cl. 1872, ✱ 1872, méd. d'honneur 1874

et 1878 (E. U.), O. ✵ 1879. — Boulevard Saint-Michel, 115, et rue Saint-Didier.

N° 4650. *Quand même!*

Groupe. Plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. $3^{m}15$. — L. $1^{m}40$. — Pr. $1^{m}50$.

Sur un bloc de rochers, une robuste paysanne d'Alsace, en costume national, se tient debout. A sa gauche, un soldat mourant s'affaisse sur le sol.



APPENDICE



APPENDICE

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

POUR

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

EN 1882

A la suite de l'Exposition des Beaux-Arts de 1881, le Comité, nommé en vertu de l'arrêté ministériel du 27 décembre 1880, a décidé que les artistes français, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, ayant été admis au moins une fois à l'Exposition annuelle des artistes vivants, seraient convoqués pour le jeudi 3 novembre 1881, à l'effet d'élire un nouveau Comité de 90 membres chargé d'élaborer les bases d'une association définitive destinée à assurer les Expositions futures des Beaux-Arts.

En vertu de cette décision, il a été établi que le nouveau Comité serait élu, par sections, au scrutin de liste et à la majorité relative des votants.

La première section comprendra : la peinture, les dessins, pastels, aquarelles, miniatures, émaux, porcelaines, cartons de vitraux et vitraux; elle élira 50 membres.

La deuxième section comprendra : la sculpture, la gravure en médailles et la gravure sur pierres fines ; elle élira 20 membres.

La troisième section comprendra : l'architecture et la gravure d'architecture ; elle élira 10 membres.

13

La quatrième section comprendra : la gravure et la lithographie ; elle élira 10 membres.

Le scrutin ouvrira au palais des Champs-Élysées, le jeudi 3 novembre, à neuf heures du matin, et sera clos à quatre heures du soir.

Les artistes électeurs seront admis à voter sur la déclaration faite par eux du ou des Salons auxquels ils ont été admis ; ils apposeront leur signature sur un registre spécial.

Les artistes qui ne pourraient venir voter en personne pourront adresser leur vote avant le 3 novembre à M. le Président du Comité des artistes, au palais des Champs-Élysées ; ce vote sera enfermé dans un pli cacheté, il devra porter extérieurement la signature de l'artiste électeur et l'indication du Salon dans lequel il a été admis.

Ces votes seront mentionnés sur les registres des électeurs.

Le dépouillement du scrutin aura lieu le jour même du vote, à quatre heures du soir.

Il sera fait sous la direction des membres du Conseil d'administration de la Société des artistes français pour l'Exposition de 1881, par des employés de cette Société, et en présence des artistes qui voudront assister à cette opération.

En cas de non-acceptation d'un ou de plusieurs des membres élus, ils seront remplacés par des membres qui viendront après dans l'ordre des suffrages.

Le jeudi, 3 novembre, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté des membres du Conseil et des sous-commissaires de l'Exposition des Beaux-Arts de 1881, et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des 90 membres du Comité chargé d'élaborer les bases de l'association définitive destinée à assurer les expositions futures des Beaux-Arts.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PEINTURE.

50 *membres à élire.*

MM. Bonnat, 1,121 voix ; — J.-P. Laurens, 1,057 ; — J. Lefebvre, 1,051 ; — Harpignies, 1,030 ; — J. Breton, 1,024 ; — Français, 1,022 ; — Ribot, 1,019 ; — G. Boulanger, 1,005 ; — Vollon, 1,005 ; — Henner, 1,001 ; — Humbert, 981 ; — de Neuville, 979 ; — Tony Robert-Fleury, 972 ; — Detaille, 972 ; — Busson, 970 ; — Bouguereau, 967 ; — Cabanel, 955 ; — M. Lalanne, 936 ; — Pille, 865 ; — U. Butin, 849 ; — Duez, 837 ; — Pelouse, 814 ; — Lavieille, 810 ; — Guillaumet, 805 ; — Luminais, 791 ; — Cot, 790 ; — Puvis de Chavannes, 772 ; — Hanoteau, 768 ; — H. Leroux, 762 ; — Cazin, 744 ; — Rapin, 734 ; — Bin, 732 ; — Carolus Duran, 724 ; — Gervex, 702 ; — Roll, 694 ; — Barrias, 658 ; — E. Lévy, 915 ; — de Vuillefroy, 910 ; — J. Dupré, 905 ; — Guillemet, 885 ; — Feyen-Perrin, 883 ; — Protais, 871 ; —

Benjamin-Constant, 869; — Van Marcke, 598; — Hébert, 596; — Baudry, 566; — Delaunay, 547; — Maignan, 514; — Sautai, 500; — Bernier, 496.

SCULPTURE.

20 *membres à élire.*

MM. P. Dubois, 193 voix; — Mercié, 191; — Math. Moreau, 189; — Chapu, 187; — E. Barrias, 179; — Falguière, 177; — Schœnewerck, 148; — Guillaume, 142; — Cavelier, 122; — Thomas, 118; — Captier, 111; — Hiolle, 104; — Delaplanche, 97; — Alphée Dubois, 96; — Marcellin, 95; — David, 93; — Leroux (E.), 92; — Gautherin, 92; — Allar, 90; — Fremiet, 85.

ARCHITECTURE.

10 *membres à élire.*

MM. Vaudremer, 135 voix; — Bailly, 132; — Garnier, 121; — Ballu, 118; — Questel, 104; — Brune, 104; — Ginain, 85; — Coquart, 76; — Bœswilwald, 74; — André, 71.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

10 *membres à élire.*

MM. Chauvel, 61 voix; — Didier, 60; — Yon, 52; — Courtry, 52; — Laguillermie, 47; — Hédouin, 46; — Bracquemond, 46; — Boilvin, 43; — Gaillard, 42; — Rousseau, 37.

A la première Assemblée générale le Comité a élu :

Président : M. Bailly, membre de l'Institut, C. ✵. — *Vice-Présidents :* MM. Guillaume, membre de l'Institut, C. ✵, et Bouguereau, membre de l'Institut, O. ✵; — *Secrétaires :* MM. Ch. Garnier, membre de l'Institut, O. ✵; Thomas, membre de l'Institut, ✵; de Vuillefroy, ✵; Yon.

Les bureaux ont été constitués de la manière suivante:

SECTION DE PEINTURE, DESSIN, ETC.

Président : M. Bonnat, membre de l'Institut, O. ✵.
Vice-Présidents : MM. Cabanel, membre de l'Institut, O. ✵; Hébert, C. ✵.
Secrétaires : MM. Humbert, ✵; T. Robert-Fleury, ✵.

SECTION DE SCULPTURE ET DE GRAVURE

EN MÉDAILLES.

Président : M. CAVELIER, membre de l'Institut, O. ✵.
Vice-Président : M. P. DUBOIS, membre de l'Institut, O. ✵.
Secrétaires : MM. Math. MOREAU, ✵ ; CAPTIER.

SECTION D'ARCHITECTURE.

Président : M. QUESTEL, membre de l'Institut, O. ✵.
Vice-Président : M. BALLU, membre de l'Institut, O. ✵.
Secrétaires : MM. VAUDREMER, membre de l'Institut, O. ✵ ; GINAIN, ✵.

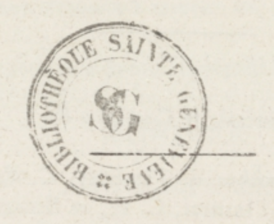
SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

Président : M. BRACQUEMOND, ✵.
Vice-Président : M. LAGUILLERMIE.
Secrétaire : M. ROUSSEAU.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Le Conseil judiciaire, nommé par le Comité, se compose de :

Notaire : Me J.-E. DELAPALME.
Avocat : Me CHAIX-D'EST-ANGE.
Avoué : Me ENGRAND, avoué près le tribunal de 1re instance de la Seine.



STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

POUR

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS DE 1882

Par-devant Me Jules-Émile DELAPALME et son collègue, notaires à Paris, soussignés:

Ont comparu :

1° M. Antoine-Nicolas BAILLY, architecte, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 19;

2° M. Claude-Jean-Baptiste-Eugène GUILLAUME, statuaire, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 238;

3° M. Adolphe-William BOUGUEREAU, peintre, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 75;

4° M. Gabriel-Jules THOMAS, statuaire, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 73;

5° M. Dominique-Félix de VUILLEFROY-CASSINI, peintre, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 16;

6° Et M. Edmond-Charles YON, graveur, demeurant à Paris, rue Lepic, n° 59;

Lesquels ont exposé ce qui suit :

Par suite de décisions prises par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, conformément au vœu émis par le Conseil supérieur des Beaux-Arts dans sa séance du 13 décembre 1881, un Comité de 90 membres, élu par les artistes français (peintres, sculpteurs, architectes et graveurs), ayant été admis au moins une fois à l'Exposition annuelle, a été chargé de la gestion libre et entière, matérielle et artistique des expositions annuelles des artistes vivants, aux lieu et place de l'Administration.

Un premier Comité, élu le 12 janvier 1881, avait constitué une Société civile anonyme ayant pour objet d'assurer le fonctionnement de l'Exposition de 1881.

Sa mission étant terminée, il a convoqué les artistes français pour le 3 novembre 1881 à l'effet d'élire un nouveau Comité de 90 membres chargé d'élaborer les bases d'une Association définitive, destinée à assurer les Expositions futures des Beaux-Arts.

Cette convocation a eu pour résultat la nomination d'un Comité composé, savoir :

1° Peinture :

De MM. Barrias, — Bastien-Lepage, — Baudry, — Bernier, — Bin, — Bonnat, — Bouguereau, — Boulanger, — Breton, — Busson, — Butin, — Cabanel, — Carolus Duran, — Cazin, — Benjamin Constant, — Cot, — Detaille, — Duez, — Dupré (Jules), — Feyen-Perrin, — Français, — Gervex, — Guillaumet, — Guillemet, — Hanoteau, — Harpignies, — Hébert, — Henner, — Humbert, — Lalanne, — J.-P. Laurens, — Lavieille, — J. Lefebvre, — Leroux (Hector), — Lévy (Em.), — Luminais, — Maignan, — de Neuville, — Paris, — — Pelouse, — Pille, — Pointelin, — Protais, — Puvis de Chavannes, — Rapin, — — Robert-Fleury, — Roll, — Sautai, — Van Marcke, — de Vuillefroy.

2° Sculpture :

De MM. Allar, — Barrias, — Captier, — Cavelier, — Chapu, — David, — Delaplanche, — Dubois (Alphée), — Dubois (Paul), — Falguière, — Frémiet, — Gautherin, — Guillaume, — Hiolle, — Leroux (Etienne), — Marcellin, — Mercié, — Math. Moreau, — Schœnewerk, — Thomas.

3° Architecture :

De MM. André, — Bailly, — Ballu, — Boeswilwald, — Brune, — Coquart, — — Garnier, — Ginain, — Questel, — Vaudremer.

4° Gravure et Lithographie :

De MM. Bracquemond, — Chauvel, — Didier, — Flameng, — Gaillard, — Laguillermie, — Waltner, — Pisan, — Rousseau, — Yon.

Le Comité a procédé à la nomination d'un bureau et a élu pour son Président M. Bailly, avec MM. Guillaume et Bouguereau pour Vice-Présidents et MM. Garnier, Thomas, de Vuillefroy et Yon pour Secrétaires.

Puis, dans sa séance du 23 février dernier, il a décidé que l'association à former devait avoir pour objet non seulement le fonctionnement régulier des expositions annuelles, mais aussi la représentation et la défense des intérêts généraux des artistes français.

Mais, en attendant que cette association soit revêtue des formes légales, il a chargé les comparants de former une Société destinée à assurer le fonctionnement des expositions et notamment de celle de la présente année.

Ce qui a été fait de la manière suivante :

OBJET. — DÉNOMINATION. — SIÈGE ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ.

Article premier. — Il est formé entre tous ceux qui adhéreront aux présents statuts par la souscription ou la possession des actions qui vont être créées ci-après, une Société civile anonyme qui prend la dénomination de *Société des Artistes français pour l'Exposition des Beaux-Arts de* 1882.

Art. 2. — Cette Société a pour objet d'assurer le fonctionnement de l'Exposition des Beaux-Arts de l'année 1882 (*Peinture, Sculpture, Architecture et Gravure*).

ART. 3. — Sa durée commencera aussitôt après la constitution définitive de la Société, et elle cessera après la clôture des opérations pour lesquelles elle est formée.

ART. 4. — Son siège est établi à Paris, au Palais de l'Industrie. Il pourra être transféré ailleurs, mais à Paris, par simple décision du Conseil d'administration. Ce siège est attributif de domicile et de juridiction.

CAPITAL SOCIAL. — ACTIONS. — TRANSFERTS.

ART. 5. — Le capital social est fixé à 100,000 francs, divisé en 1,000 actions de 100 francs chacune.

ART. 6. — Sont seuls admis à la souscription des actions ainsi créées tous les artistes français (*peintres, sculpteurs, architectes et graveurs*) qui composent le Comité de 90 membres nommé le 3 novembre 1881, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

ART. 7. — Les actions sont émises contre espèces; le montant de chaque action est payable, savoir : un quart au moment même de la souscription, les trois autres quarts au fur et à mesure des besoins de la Société, sur appel fait par le Conseil d'administration, au moyen d'une lettre imprimée adressée à chaque souscripteur.

Les intérêts à 5 p. 100 courront de plein droit contre les souscripteurs d'actions en retard sur leurs versements, sans préjudice du droit qu'aura la Société de poursuivre les débiteurs et de faire vendre les actions en retard.

A cet effet, les numéros de ces actions seront publiés dans un journal d'annonces légales, et, quinzaine après cette publication, il sera procédé à la vente par adjudication publique, en l'étude du notaire de la Société, de ces actions pour le compte et aux risques et périls du retardataire, sans aucune mise en demeure ni formalité judiciaire.

Les titres ainsi vendus deviennent nuls de plein droit, et il en est délivré à l'acquéreur de nouveaux sous les mêmes numéros.

L'adjudication sera toujours faite sous la condition d'admission par le Conseil d'administration conformément à l'article 10 ci-après. Jusqu'à cette admission, l'adjudication ne sera que provisoire, et, en cas de rejet par le Conseil, il sera procédé, sans autre formalité, à une nouvelle adjudication.

Le prix de la vente s'impute, dans les termes de droit, sur ce qui est dû à la Société par l'actionnaire exproprié qui reste passible de la différence ou profite de l'excédent.

ART. 8. — Aucune solidarité n'existe entre les sociétaires qui ne peuvent être soumis à aucune charge ou obligation au delà du montant des sommes par eux souscrites.

ART. 9. — Les actions sont nominatives, même après leur entière libération.

Lors du premier versement, il sera remis aux souscripteurs un certificat provisoire qui, dans le mois de la constitution de la Société, sera échangé contre un titre définitif, sur lequel seront inscrits les versements ultérieurs.

Tous les titres seront extraits d'un livre à souche, numérotés à la suite et signés de deux Administrateurs.

Art. 10. — Les titres définitifs peuvent être transférés par une inscription sur les registres de la Société, signée du cédant et du cessionnaire. — Ce transfert sera mentionné au dos des titres et visé par un des Administrateurs.

La Société ne reconnaît d'autres transferts ou mutations que ceux opérés en cette forme.

Elle n'est tenue d'admettre à l'occasion des transferts aucune réserve, condition ou stipulation particulière.

Le transfert étant de droit soumis à la décision du Conseil d'administration, aucun ne sera effectué qu'après approbation de ce Conseil et en faveur de l'une des personnes faisant partie du Conseil.

Il est bien entendu que cette condition n'est pas applicable aux transferts qui s'opéreraient au profit de titulaires anciens.

Le présent article sera transcrit sur les titres d'actions.

Art. 11. — Réserve est faite à chaque membre du Comité de souscrire deux actions.

Art. 12. — La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et à toutes délibérations des Assemblées générales, même antérieures au transfert.

Art. 13. — En cas de décès d'un associé, ses héritiers sont tenus de transférer les actions dont il était titulaire à une personne agréée par le Conseil d'administration et dans les formes indiquées en l'article 10 ci-dessus.

Art. 14. — La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par chaque titre.

Les héritiers ou créanciers d'un sociétaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, poursuivre ni licitation ni partage, ni s'immiscer dans l'administration.

Ils doivent, dans tous les cas, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et comptes sociaux.

ADMINISTRATION.

Art. 15. — La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de dix-huit membres pris parmi les actionnaires et agissant comme mandataires. — Ces membres personnellement ne sont responsables chacun que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu. — Ils ne contractent à l'égard de leur gestion aucune obligation personnelle relativement aux affaires de la Société ; ils ne répondent que de leurs actes conformément à la loi.

Art. 16. — Les Administrateurs doivent être propriétaires de deux actions chacun, affectées à la garantie de leur gestion et comme telles inaliénables et déposées dans la caisse sociale.

Leurs fonctions sont gratuites.

Art. 17. — Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale. Ils doivent être choisis par l'Assemblée de façon que chaque catégorie des artistes associés soit représentée dans le Conseil par deux Administrateurs au moins.

Les fonctions des Administrateurs auront la même durée que la Société.

En cas de démission ou de décès de l'un ou de plusieurs des Administrateurs,

les membres restants pourront pourvoir à leur remplacement, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président, deux Vice-Présidents et deux Secrétaires.

Art. 18. — Le Conseil d'administration se réunit au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au moins une fois par semaine.

La présence de neuf membres au moins est nécessaire pour la validité des délibérations, qui sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Nul ne peut voter par procuration dans le sein du Conseil.

Le procès-verbal de chaque séance est transcrit sur un registre spécial signé du Président et de l'un des Secrétaires.

Les extraits ou copies à produire en justice ou ailleurs sont signés et certifiés conformes par le Président ou l'un des Vice-Présidents.

Art. 19. — Le Conseil d'administration aura seul la gestion matérielle de l'Exposition, et il est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société activement et passivement.

Il exerce, tant en demandant qu'en défendant, toutes actions judiciaires, administratives et autres.

Il appelle les versements à effectuer par les actionnaires.

Il fixe seul les dépenses relatives à l'installation, à l'entretien et à la garde de l'Exposition, et il fait seul toutes les recettes.

Il nomme, s'il le juge nécessaire, sous sa responsabilité, un Trésorier comptable.

Il peut déléguer à un de ses membres telle partie de ses pouvoirs qu'il est nécessaire pour un but spécial et pour un temps limité.

Art. 20. — La Société est valablement représentée en justice par ses Administrateurs, en la personne du Président du Conseil ou de l'un des Vice-Présidents.

Tous traités, engagements et autres généralement quelconques autorisés par le Conseil d'administration sont valables, s'ils sont revêtus de la signature d'un seul Administrateur.

Art. 21. — Le Conseil convoque l'Assemblée générale des actionnaires chaque fois qu'il le juge nécessaire.

DES COMMISSAIRES.

Art. 22. — La première Assemblée générale constitutive désigne un ou plusieurs Commissaires, associés ou non, chargés de remplir la mission de surveillance prescrite par la loi.

Ces Commissaires vérifient l'état, qui doit être dressé chaque mois, de la situation active et passive de la Société, et les comptes présentés par les Administrateurs.

Art. 23. — A l'expiration de la Société, les Commissaires font un rapport à l'Assemblée générale sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés, et, à cet effet, les Commissaires auront le droit, pendant le trimestre qui précédera l'expiration de la Société, de prendre connaissance des livres, papiers et documents sociaux, et d'examiner les opérations de la Société.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Art. 24. — Les Assemblées générales, régulièrement constituées, représentent l'universalité des actionnaires.

Elles se composent de tous les actionnaires possédant une action.

Pour être valablement constituées, elles doivent être composées du nombre d'actionnaires représentant la quotité du capital indiqué, soit par l'art. 29, soit par les art. 30 et 31 de la loi du 24 juillet 1867, selon qu'il s'agit d'Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Nul ne peut se faire représenter aux Assemblées générales que par un mandataire actionnaire lui-même.

Art. 25. — L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration, et, en son absence, par l'un des Vice-Présidents.

Les deux actionnaires les plus âgés présents sont appelés à remplir les fonctions d'assesseurs.

Le Bureau désigne le Secrétaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents. — Chaque actionnaire n'a droit qu'à une voix, quel que soit le nombre des actions qu'il possède.

Art. 26. — Les convocations sont faites par un avis inséré, huit jours avant la réunion, dans un journal d'annonces légales. Les avis indiquent l'ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration. Par exception, la convocation pour l'Assemblée générale constitutive pourra être faite par un avis inséré seulement quatre jours d'avance.

Art. 27. — L'Assemblée générale entend le rapport des Commissaires sur la situation de la Société. — Elle discute, s'il y a lieu, et approuve les comptes; elle proroge la durée de la Société et en étend les effets si elle le juge nécessaire.

Ses délibérations sont constatées sur un registre spécial par des procès-verbaux signés des mêmes membres du bureau.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs des délibérations de l'Assemblée sont signés et certifiés conformes par le Président du Conseil d'administration.

INVENTAIRES. — DISSOLUTION. — LIQUIDATION.

Art. 28. — Il est dressé par les soins du Conseil d'administration, chaque mois, un état de la situation active et passive de la Société.

Art. 29. — Le Conseil d'administration aura, à partir du jour de la dissolution de la Société, la qualité de Commission de liquidation avec tous les pouvoirs que comporte cette qualité.

Art. 30. — Les recettes comprendront, outre le fonds social, le produit des droits d'entrée et les recettes de toute nature provenant de l'Exposition.

Les dépenses comprendront : 1° les charges de l'Exposition et les frais relatifs à la constitution, à la publicité, à la gestion et à l'administration de la Société;

2° et la valeur des récompenses qui pourront avoir été promises par le Comité pour être distribuées aux exposants.

Si la balance entre ces recettes et dépenses donne un résultat actif, on prélèvera sur ce reliquat le remboursement du fonds social sans intérêts et jusqu'à due concurrence.

S'il reste une somme disponible après ce prélèvement, elle constitue les bénéfices dont l'emploi sera déterminé d'accord avec le Comité élu le 3 novembre 1881.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION.

Art. 31. — En cas de litige quelconque, le tribunal civil de la Seine sera seul compétent.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 32. — La présente Société ne sera constituée définitivement qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 24 juillet 1867.

Art. 33. — Pour faire les publications et insertions prescrites, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait des présents statuts.

Dont acte.

Fait et passé à Paris, en l'étude de Me Jules-Émile Delapalme, l'un des notaires soussignés, le 9 mars 1882.

Le Président :

A.-N. BAILLY.

Les Vice-Présidents :

Eugène GUILLAUME, William BOUGUEREAU.

Les Secrétaires :

De VUILLEFROY, J. THOMAS, YON.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée définitivement aux termes d'une délibération prise par l'Assemblée générale des Actionnaires dans sa séance du 20 mars 1882.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. BONNAT. — GUILLAUME. — HUMBERT. — YON. — Tony ROBERT-FLEURY. — BUSSON. — DE VUILLEFROY. — BRUNE. — J. LEFEBVRE. — BALLU. — BAILLY. — CABANEL. — CHAPU. — GUILLEMET. — QUESTEL. — BOUGUEREAU. — Hector LEROUX. — LAGUILLERMIE.
Commissaire de surveillance : M. Eugène LECOMTE, agent de change, chevalier de la Légion d'honneur.
Notaire de la Société : Me J.-E. DELAPALME, chevalier de la Légion d'honneur.
Avocat de la Société : Me CHAIX-D'EST-ANGE, chevalier de la Légion d'honneur.
Avoué de la Société : Me ENGRAND, avoué près le tribunal civil de la Seine.

Le Bureau a été constitué ainsi qu'il suit :

Président : M. A.-N. BAILLY.
Vice-Présidents : MM. Eugène GUILLAUME et Léon BONNAT.
Secrétaires : MM. Tony ROBERT-FLEURY et Ferd. HUMBERT.

Vu et approuvé, le 10 avril 1882 :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : J. FERRY.



COMITÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

EXPOSITION PUBLIQUE

DES

OUVRAGES DES ARTISTES VIVANTS

POUR L'ANNÉE 1882

RÈGLEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE I[er]. — *Du Dépôt des ouvrages.*

Article premier. — L'Exposition annuelle des ouvrages des artistes vivants aura lieu au palais des Champs-Élysées, du lundi 1[er] mai au lundi 20 juin 1882.

Elle sera ouverte aux productions des artistes français et étrangers.

Les ouvrages devront être déposés au palais des Champs-Élysées conformément au règlement particulier de chaque section. Aucun sursis ne sera accordé pour quelque motif que ce soit ; en conséquence, l'administration du Salon considérera toute demande de sursis comme nulle et non avenue.

Art. 2. — Sont admises au Salon les œuvres des six genres ci-après désignés :

1° Peintures ;

2° Dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, faïences, porcelaines, cartons de vitraux et vitraux, à l'exception toutefois des cartons de vitraux et vitraux qui ne représenteraient que des sujets d'ornementation ;

3° Sculpture ;

4° Gravure en médailles et gravure sur pierres fines ;

5° Architecture ;

6° Gravure et lithographie.

Art. 3. — Ne pourront être présentés :

Les copies, sauf celles qui reproduiraient un ouvrage par un procédé différent ;

Les ouvrages qui ont figuré aux Expositions précédentes de Paris ;

Les tableaux et autres objets sans cadre ;

Les ouvrages d'un artiste décédé, à moins que le décès ne soit postérieur à l'ouverture du dernier Salon ;

Les ouvrages anonymes ;

Les sculptures en terre non cuite et les réductions d'ouvrages de sculpture déjà exposés.

Art. 4. — Les ouvrages envoyés à l'Exposition devront être expédiés francs de port à M. le Président du Conseil d'administration du Salon, au palais des Champs-Élysées.

Chaque ouvrage pourra être muni d'un cartel portant le nom de l'auteur et l'indication du sujet.

Art. 5. — Chaque artiste, en déposant ou faisant déposer ses œuvres, devra en même temps donner une notice signée de lui, contenant ses nom et prénoms, *sa nationalité,* le lieu et la date de sa naissance, le nom de ses maîtres, la mention des récompenses obtenues par lui aux expositions de Paris, sa qualité de prix de Rome ou de prix du Salon, son adresse, le sujet et les dimensions de ses ouvrages.

Ceux qui ne pourraient accompagner leurs œuvres devront les faire déposer par une personne munie de leur autorisation écrite.

Art. 6. — Les ouvrages des six genres désignés ci-dessus devront être inscrits sur une notice séparée.

Art. 7. — Un appendice du catalogue sera consacré aux édifices publics ou privés construits par les architectes, ainsi qu'aux ouvrages de peinture et de sculpture exécutés pour la décoration de ces monuments, et qui, par la place fixe qu'ils occupent, ne sont pas susceptibles de figurer au Salon.

Art. 8. — Dès que les ouvrages auront été enregistrés, nul ne sera admis à les retoucher.

Art. 9. — Aucun ouvrage ne pourra être reproduit sans une autorisation écrite de l'auteur.

Art. 10. — L'administration du Salon mettra tous ses soins pour assurer la bonne conservation des objets d'art qui lui seront confiés par les artistes, mais elle décline d'avance toute responsabilité pécuniaire dans le cas où ils se trouveraient endommagés ou perdus par quelque cause que ce soit.

Nul objet ne pourra être retiré avant la clôture de l'exposition, à moins de circonstances exceptionnelles dont le Conseil d'administration sera seul juge.

Les ouvrages admis au Salon devront être retirés avant le 10 juillet. Ils ne seront rendus que sur la présentation du récépissé. Après le délai précité, les ouvrages cesseront d'être sous la surveillance de l'administration du Salon.

CHAPITRE II. — *De l'Admission.*

Art. 11. — L'admission des ouvrages présentés par les artistes sera prononcée par un jury élu à la majorité relative. (Voir les dispositions particulières à la section de Sculpture.) Il n'y a pas d'incompatibilité entre les fonctions de juré et celles de membre du comité des 90, ou celles de membre du Conseil d'administration de la Société d'organisation du Salon.

Le jury sera divisé en quatre sections :

La première comprendra la peinture, les dessins, pastels, aquarelles, miniatures, porcelaines, faïences, émaux, cartons de vitraux et vitraux ;

La deuxième comprendra la sculpture, la gravure en médailles et la gravure sur pierres fines ;

La troisième, l'architecture;

La quatrième, la gravure et la lithographie.

ART. 12. — Sont électeurs, dans la section où ils envoient leurs œuvres, tous les artistes français ayant déjà été admis au moins une fois au Salon dans ladite section. (Voir la modification apportée au présent article dans la section d'Architecture.)

Les artistes électeurs seront admis à voter après avoir apposé leur signature sur un registre spécial. Chacun d'eux déposera, dans l'urne de la section où il a droit de vote, un bulletin plié, portant les noms des jurés choisis par lui.

Les électeurs qui ne pourraient venir voter en personne, aux jours indiqués pour le vote de chaque section, pourront envoyer leur bulletin à M. le Président du Conseil d'administration, au palais des Champs-Élysées, sous un pli cacheté signé de leurs nom et prénoms, et *portant la date de leur dernier Salon*. Ces votes seront consignés sur le registre des électeurs.

ART. 13. — Le dépouillement de chaque scrutin sera fait avec toutes les garanties nécessaires pour en assurer la sincérité, aussitôt après la clôture des urnes et en présence de M. le Président du Conseil d'administration ou de ses délégués, et des artistes qui voudront assister à cette opération.

S'il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un ou de plusieurs jurés élus, il y sera pourvu en prenant à la suite dans l'ordre du scrutin.

ART. 14. — Pour l'admission de toute œuvre soumise au jury, la majorité des membres présents est indispensable.

En cas de partage, l'admission sera prononcée.

Le placement des ouvrages sera fait conformément aux indications données par le jury.

Jusqu'à l'ouverture de l'Exposition, les portes du Salon seront rigoureusement fermées à toutes les personnes qui n'y seraient pas appelées par suite de leurs fonctions ou d'une convocation spéciale. Cette disposition ne s'applique ni au Ministre des Arts ni au Commissaire général des expositions des Beaux-Arts.

CHAPITRE III. — *Des Récompenses.*

ART. 15. — Toutes les récompenses seront votées conformément au règlement particulier de chacune des sections.

Une médaille d'honneur pourra être décernée dans chaque section.

Les autres médailles seront de trois classes.

Nul artiste ne pourra obtenir une médaille d'un ordre inférieur ou égal aux médailles qu'il a déjà obtenues La médaille d'honneur seule est exceptée de cette disposition.

Les médailles et rappels de médailles antérieurs à 1864 ont la valeur des médailles actuellement décernées. La médaille unique établie par le règlement de 1864 a la valeur d'une troisième médaille si elle n'a été obtenue qu'une fois, d'une deuxième si elle a été obtenue deux fois, d'une première si elle a été obtenue trois fois.

Des mentions honorables pourront être décernées par le jury à la suite des médailles.

Art. 16. — Les œuvres récompensées seront, lors du remaniement du Salon, désignées au public par des cartels.

Art. 17. — Les récompenses seront distribuées par le Comité et les quatre sections du jury, en séance solennelle, dans l'ordre même où elles auront été votées.

CHAPITRE IV. — *Des Entrées.*

Art. 18. — L'Exposition sera ouverte tous les jours de la semaine, de huit heures du matin à six heures du soir, sauf le lundi, jour où les portes n'ouvriront qu'à midi.

Toutefois, le lundi 1er mai, jour de l'ouverture, les portes seront ouvertes à neuf heures.

Le droit d'entrée est fixé à deux francs avant midi et à un franc dans la journée. Par exception, le jour de l'ouverture et le vendredi de chaque semaine, le droit d'entrée est fixé à cinq francs toute la journée. Le dimanche, les portes ouvriront à huit heures; le prix d'entrée sera de un franc; à partir de dix heures, l'entrée sera gratuite.

Art. 19. — Des cartes d'entrée rigoureusement personnelles seront mises à la disposition des artistes exposants. Ces cartes seront distribuées aux ayants droit dans les bureaux du secrétariat de l'administration du Salon, au palais des Champs-Élysées. Les artistes, pour s'en servir, devront y apposer leur signature.

Art. 20. — Il sera fait un service de cartes d'entrée à la presse.

Art. 21. — Il y aura des cartes d'abonnement pour la durée de l'Exposition.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A CHAQUE SECTION.

PEINTURE, DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, ETC.

Article premier. — Les ouvrages de peinture, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, porcelaines, émaux, cartons de vitraux et vitraux, devront être déposés au palais de l'Industrie, du mercredi 15 mars au samedi 25 mars inclusivement, de onze heures à six heures.

Les artistes ne pourront envoyer que deux ouvrages pour la section de peinture à l'huile, et deux ouvrages pour celle des dessins, aquarelles, pastels, etc.

Sera considéré comme ne faisant qu'une seule œuvre tout assemblage d'ouvrages appartenant à cette seconde section (dessins, aquarelles, etc.), placés dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas $1^{m}20$.

Art. 2. — Le maximum pour la dimension des bordures sera de $0^{m}30$ en largeur et de $0^{m}20$ en épaisseur.

Les ouvrages ayant des cadres de forme ronde ou ovale, ou à pans coupés, devront être ajustés sur des planches dorées et de forme rectangulaire.

Art. 3. — Le vote pour le jury de la section de peinture, dessins, etc., aura lieu au palais des Champs-Élysées le mardi 28 mars, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Ce jury se composera de quarante membres, sans distinction de genres.

Tout artiste nommé membre du jury devra, par une lettre adressée au président, faire connaître, de suite, s'il accepte ou refuse les fonctions de juré.

Tout juré qui, sans s'être fait excuser, n'aura pas assisté à trois séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

Art. 4. — Les opérations du jury ne seront valables que lorsque la moitié plus un des membres du jury sera présente devant l'œuvre jugée.

Pour l'admission de toute œuvre soumise au jury, la majorité absolue des membres présents est indispensable. En cas de partage, l'admission sera prononcée.

Tout artiste hors concours ou médaillé sera admis sans examen.

Le jury ne pourra recevoir plus de 2,500 tableaux et plus de 800 dessins, vu l'impossibilité absolue d'en placer convenablement un plus grand nombre.

Au commencement de chaque séance, trois présidents seront tirés au sort parmi les membres du jury pour présider à la réception des ouvrages.

Art. 5. — Le jury, en recevant chaque œuvre, lui donnera un numéro de placement. Il y aura trois numéros. Ces numéros seront collés sur les cadres jusqu'à la fin du placement, et seront consignés au procès-verbal où chaque artiste pourra vérifier celui qu'il a obtenu.

Cet article s'applique également aux exempts de l'examen du jury.

Art. 6. — Le jury de la section de peinture, dessins, etc., disposera de trente-deux médailles qu'il répartira à son gré dans les trois classes, suivant les besoins du Salon.

L'artiste qui aura déjà obtenu une première ou une seconde médaille, qu'elle

ait été précédée ou non d'une troisième, sera hors concours et ne pourra plus obtenir d'autre distinction que la médaille d'honneur.

Toutes les médailles, à l'exception de cette dernière médaille, seront votées par le jury à la majorité absolue.

Le nombre des tours de scrutin n'est pas limité.

Art. 7. — La médaille d'honneur sera votée par tous les exposants français et le jury de la section. Elle ne donnera lieu qu'à un seul tour de scrutin et ne sera décernée qu'à un artiste qui aura réuni un nombre de voix égal au tiers plus un des votants. Le vote aura lieu au palais de l'Industrie, le 20 mai. Les artistes qui auront retiré en personne leurs cartes d'exposants et signé sur le registre pourront envoyer leurs votes sous pli cacheté, signé de leurs noms.

SCULPTURE,

GRAVURE EN MÉDAILLES ET GRAVURE SUR PIERRES FINES.

Article premier. — Les ouvrages de sculpture, gravure en médailles et gravure sur pierres fines, devront être déposés au palais de l'Industrie, du mardi 21 mars au mercredi 5 avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Toutefois, les sculpteurs pourront, jusqu'au 27 avril inclusivement, remplacer dans leur matière définitive le modèle en plâtre envoyé dans les délais prescrits.

Art. 2. — Les artistes pourront envoyer deux ouvrages pour la sculpture et deux ouvrages pour la gravure en médailles et sur pierres fines. Tout assemblage d'ouvrages dans un même cadre sera considéré comme une seule œuvre.

Toutes les œuvres sans exception seront soumises au jury.

Art. 3. — Le jury sera tiré au sort sur une liste de 45 sculpteurs, graveurs en médailles et graveurs sur pierres fines, élus à la pluralité des voix.

Le jury comprendra 18 membres, savoir : 14 sculpteurs de figures, 1 sculpteur d'animaux, 2 graveurs en médailles et 1 graveur sur pierres fines. De plus, il y aura 5 jurés supplémentaires.

A la suite de deux absences consécutives non motivées d'un juré titulaire, celui-ci sera considéré comme démissionnaire et sera remplacé par un juré supplémentaire.

Art. 4. — Le vote pour la formation de la liste des 45 artistes, sur laquelle le jury sera tiré au sort, aura lieu au palais de l'Industrie, le jeudi 6 avril, de dix à quatre heures. Il sera immédiatement procédé au dépouillement du scrutin et au tirage au sort du jury.

Art. 5. — Le jury de la section de sculpture et de gravure en médailles disposera de vingt médailles, qu'il distribuera en trois classes, suivant l'appréciation faite par lui de la valeur des ouvrages exposés.

Deux de ces vingt médailles devront être attribuées à la gravure en médailles et sur pierres fines.

Art. 6. — La médaille d'honneur sera votée par tous les exposants français et le jury de la section. Elle ne donnera lieu qu'à un seul tour de scrutin, et ne sera décernée qu'à un artiste qui aurait réuni un nombre de voix égal au quart plus un des exposants de la section.

Les artistes ne seront pas admis à voter par correspondance.

ARCHITECTURE.

Article premier. — Les ouvrages d'architecture devront être déposés au palais de l'Industrie, du 26 mars au 5 avril inclusivement, de dix à cinq heures.

Art. 2. — Les architectes pourront envoyer deux ouvrages. Chaque ouvrage pourra se composer de plusieurs châssis; toutefois, dans le but de répartir l'emplacement disponible d'une façon équitable, le jury aura la faculté d'écarter les dessins qu'il ne jugerait pas indispensables à l'intelligence de l'œuvre présentée.

Art. 3. — La copie d'un dessin ou d'un relevé ne pourra être acceptée. Des photographies ou monographies pourront être exposées, mais seulement à titre de renseignements complémentaires, dont le jury appréciera l'opportunité.

Art. 4. — Les architectes pourront exposer des modèles en relief.

Un modèle en relief présenté par un architecte comptera pour l'un des ouvrages qu'il a droit de présenter, à moins que ce modèle ne soit le complément d'un de ces ouvrages.

Art. 5. — Le vote pour le jury d'architecture aura lieu au palais de l'Industrie, le jeudi 6 avril, de six heures du matin à quatre heures du soir.

(Les architectes qui, n'ayant pas été reçus au Salon, auront néanmoins été admis aux Expositions universelles de Paris, prendront part à ce vote.)

Le jury se composera de 14 membres dont deux supplémentaires.

Art. 6. — Le jury d'architecture pourra disposer de douze médailles, ainsi réparties :

1 médaille d'honneur;

2 médailles de première classe;

4 médailles de deuxième classe;

5 médailles de troisième classe.

La médaille d'honneur ne donnera lieu qu'à un tour de scrutin. Elle sera décernée à l'artiste qui aura obtenu le plus grand nombre de voix, pourvu que ce nombre de voix représente au moins les deux tiers plus un de l'effectif du jury.

Les autres médailles pourront donner lieu à deux tours de scrutin, le premier à la majorité absolue, le second à la majorité relative.

Les médailles de première classe ne pourront être décernées qu'à des compositions ou à des projets de restauration d'une importance capitale.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

Article premier. — Les ouvrages de gravure et de lithographie devront être déposés au palais de l'Industrie, du 1er au 5 avril inclusivement, de six heures à cinq heures.

Toutefois, les graveurs pourront, jusqu'au 27 avril inclusivement, substituer une nouvelle épreuve à celle qui aura été déposée en temps utile.

Art. 2. — La section de gravure et lithographie sera divisée en quatre sous-sections : la gravure au burin, la gravure à l'eau-forte, la gravure sur bois et la lithographie. — Chaque artiste pourra envoyer deux ouvrages de chacune de ces quatre sous-sections.

Sera considéré comme ne formant qu'une seule œuvre tout assemblage de

gravures ou lithographies placées dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas 1m20.

Art. 3. — Le maximum des marges des gravures ou lithographies sera de 0m20.

Art. 4. — Le vote pour le jury de la section de gravure et lithographie aura lieu au palais de l'Industrie, le jeudi 6 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Art. 5. — Le jury de gravure et lithographie sera composé de douze membres, mais le vote aura lieu par sous-sections, de façon que chaque exposant aura le droit de voter pour trois noms dans chacune des sous-sections où il sera tout à la fois électeur et exposant.

Les voix données à un juré dans une sous-section ne pourront être ajoutées à celles qu'il aura obtenues dans une autre.

Le juré nommé dans deux sous-sections devra opter pour l'une des deux.

Une fois nommés, les douze jurés opéreront ensemble.

Art. 6. — Les artistes médaillés dans la section sont exempts de l'examen du jury d'admission.

Art. 7. — Le nombre de médailles à décerner dans la section de gravure et lithographie est fixé de la manière suivante :

1 première médaille;

3 secondes médailles;

8 troisièmes médailles.

Avant les opérations concernant le vote des médailles, la première médaille, ainsi que les secondes, pourront, sur l'avis du jury, être divisées en médailles d'un ordre inférieur.

Réciproquement, les médailles d'un ordre inférieur pourront être réunies pour former des premières ou des deuxièmes médailles.

Les médailles de chaque classe ne pourront donner lieu à plus de deux tours de scrutin *à la majorité absolue.*

Cependant une médaille ne sera annulée qu'après la présentation de trois noms.

En cas de partage, la voix du Président n'est pas prépondérante.

Art. 8. — Nul artiste ne pourra obtenir une médaille d'un ordre inférieur ou égal aux médailles déjà obtenues.

Celui qui aura obtenu, soit une seconde médaille, soit deux troisièmes médailles, sera considéré comme hors concours, mais le jury pourra toujours décerner une première médaille à l'artiste qui n'en a pas encore obtenu une.

Art. 9. — La médaille d'honneur sera votée par tous les artistes exposants français et le jury de la section. Elle ne donnera lieu qu'à un seul tour de scrutin et sera décernée à l'artiste qui aura obtenu la majorité absolue du nombre total des votants. Le vote par correspondance est interdit.

Le Président,

BAILLY,

Membre de l'Institut.

L'un des Secrétaires,

De VUILLEFROY.

JURY
D'ADMISSION ET DE RÉCOMPENSES

SECTION DE PEINTURE.

40 jurés à élire.

Le mardi 24 mars, sous la présidence de M. Bailly, assisté de MM. Bonnat, J. Lefebvre, Busson, Tony Robert-Fleury, Humbert, Guillemet, H. Leroux, de Vuillefroy, Yon et Bin, de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de peinture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

MM. Bonnat, 1,480 voix; — Harpignies, 1,392 ; — J. Lefebvre, 1,375 ; — Vollon, 1,314 ; — J.-P. Laurens, 1,310 ; — Henner, 1,293 ; — Busson, 1,280 ; — Puvis de Chavannes, 1,241 ; — Tony Robert-Fleury, 1,238 ; — Benjamin-Constant, 1,154 ; — Detaille, 1,124 ; — M. Lalanne, 1,105 ; — Français, 1,066 ; — Humbert, 1,064 ; — Guillemet, 1,060 ; — Baudry, 1,044 ; — Rapin, 1040 ; — Lavieille, 1,025 ; — Pille, 1,023 ; — Guillaumet, 998 ; — Butin, 996 ; — Boulanger, 979 ; — Luminais, 969 ; — Cabanel, 968 ; — H. Leroux, 963 ; — Feyen-Perrin, 959 ; — Duez, 946 ; — Bernier, 937 ; — Cot, 931 ; — Protais, 926 ; — Ribot, 918 ; — J. Breton, 916 ; — Hanoteau, 904 ; — de Neuville, 879 ; — Van Marcke, 869 ; — de Vuillefroy, 852 ; — Carolus Duran, 846 ; — Barrias, 804 ; — Bouguereau, 718 ; — Cazin, 711.

MM. Vollon, Baudry, Ribot et de Neuville, ayant donné leur démission, ont été remplacés par :

MM. Roll, 693 voix ; — Lansyer, 681 ; — Pelouse, 628 ; — Maignan, 628.

M. Pelouse, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Bastien-Lepage, 613 voix.

SECTION DE SCULPTURE, GRAVURE EN MÉDAILLES ET PIERRES FINES.

45 membres à élire.

Le jeudi 6 avril, sous la présidence de M. Bailly, assisté de MM. Guillaume, Chapu, Thomas, Delaplanche, Hiolle, Et. Leroux, Cavelier, Barrias, Marcellin, Gautherin, Fremiet, Falguière, Mercié, Allar, Captier et Alphée Dubois, de

MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des quarante-cinq membres, parmi lesquels, aux termes de l'art. 3 du Règlement, les dix-huit membres appelés à former le jury de sculpture et les cinq jurés supplémentaires, devaient être désignés par le sort.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. Moreau (Mathurin), 291 voix; — Chapu, 249; — Captier, 239; — Fremiet, 238; — P. Dubois, 232; — Mercié, 232; — Saint-Marceaux, 224; — Guillaume, 222; — Falguière, 222; — Schœnewerk, 217; — Cain, 214; — Gauthier, 208; — Barrias, 203; — Aizelin, 193; — Degeorge, 190; — Delaplanche, 189; — Thomas, 185; Gautherin, 184; — Hiolle, 183; — Millet (Aimé), 181; — Bonheur (Isidore), 180; — Leroux (Etienne), 178; — Cavelier, 172; — Chaplain, 171; — Galbrunner, 169; — Dubois (Alphée), 164; — Allar, 154; — David, 153; — Carrier-Belleuse, 153; — Iselin, 150; — Idrac, 144; — Aubé, 139; — Levillain, 136; — Blanchard, 135; Thabard, 135; — Dupuis (Daniel), 129; — Coutan, 128; — Truphème, 127; — Noel (Tony), 124; — Franceschi, 123; — Crauck, 123; — Dumont, 122; — Doublemard, 119; — Bartholdi, 119; — Jouffroy, 126.

Jurés supplémentaires : MM. Allasseur, 114 voix; — Soitoux, 113; — Bonnassieux, 112; — Baujault, 112; — Boisseau, 112; — Guilbert, 110; — Marcellin, 107.

Le tirage au sort, qui a eu lieu immédiatement après le dépouillement du vote, a désigné comme devant former le jury :

MM. Cain, *sculpteur d'animaux;* Gauthier, Dubois (Alphée), *graveur en médailles;* Hiolle, Moreau (Mathurin), Jouffroy, Coutan, Chapu, Guillaume, Aubé, Falguière, Dumont, Franceschi, Degeorge, *graveur en médailles;* Thabart, Blanchard, Barrias, David, *graveur sur pierres fines.*

Jurés supplémentaires : MM. Bonheur (Isidore), Crauck, Chaplain, Truphème, Cavelier.

SECTION D'ARCHITECTURE.

12 jurés à élire.

Le jeudi 6 avril, sous la présidence de M. Bailly, assisté de MM. André, Ginain, Questel, Ch. Garnier et de MM. les sous-commissaires, il a été procédé à l'élection des membres du jury d'architecture.

Le dépouillement a donné les résultats suivants .

MM. Vaudremer, 61 voix; — Bailly, 60; — Ballu, 58; — Brune, 58; Garnier, 58; — Questel, 53; — Bœswilwald, 49; — Ginain, 49; — Coquard, 49; — Moyaux, 46; — André, 45; — Normand, 43; — Ancelet, 31; — Louvet, 27.

SECTION DE GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

12 jurés à élire.

Le jeudi 6 avril, sous la présidence de M. Bailly, assisté de MM. Yon, Laguillermie, Didier, Courtry, Rousseau, Waltner, Flameng, Robert, et de MM. les sous-commissaires, il a été procédé à l'élection des membres du jury de gravure.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Gravure à l'eau-forte : MM. Hédouin, 31 voix ; — Bracquemont, 26 ; — Waltner, 24.

Gravure au burin : MM. François, 11 voix ; — Gaillard, 11 ; — Didier, 10.

Gravure sur bois : MM. Thiriat, 34 voix ; — Robert, 31 ; — Yon, 31.

Lithographie : MM. Vernier, 13 voix ; — Cicéri, 10 ; — Laurens, 9.

COMPOSITION DES BUREAUX

SECTION DE PEINTURE, DESSINS, ETC.

Président : M. Bonnat, membre de l'Institut. — *Vice-Présidents :* MM. Cabanel, membre de l'Institut; Hébert, membre de l'Institut. — *Secrétaires :* MM. Humbert et Tony Robert-Fleury.

SECTION DE SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES.

Président : M. Guillaume, membre de l'Institut. — *Vice-Président :* M. Moreau (Mathurin) ; — *Secrétaire :* M. Blanchard.

SECTION D'ARCHITECTURE ET GRAVURE D'ARCHITECTURE.

Président d'honneur : M. Bailly, membre de l'Institut. — *Président :* M. Bally, membre de l'Institut. — *Vice-Présidents :* MM. Questel, membre de l'Institut, et Ch. Garnier, membre de l'Institut. — *Secrétaires :* MM. Moyaux et Ginain.

SECTION DE GRAVURE.

Président : M. Hédouin. — *Vice-Président :* M. Gaillard. — *Secrétaire :* M. Yon.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Le 24 juin, au palais de l'Industrie, a eu lieu la distribution des récompenses du Salon. La cérémonie était présidée par M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui avait à ses côtés M. Duvaux, sous-secrétaire d'État, M. Paul Mantz, directeur général des Beaux-Arts, et M. Bailly, président du Conseil d'administration de la Société des artistes français, entouré des membres de ce Conseil, des membres du Comité et des membres des différents jurys.

Avaient, en outre, pris place sur l'estrade d'honneur : M. le général Pittié, représentant M. le Président de la République; MM. Antonin Proust, député, président de l'Union centrale des Arts appliqués à l'industrie; Morel, chef du cabinet du ministre; Roger-Ballu, secrétaire de la Direction générale des Beaux-Arts; Lafenestre, commissaire du Gouvernement auprès des Expositions; des membres de l'Institut, et un grand nombre de notabilités artistiques.

M. Bailly a ouvert la séance par l'allocution suivante :

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

L'an dernier, à pareille époque, nous étions réunis comme nous le sommes aujourd'hui pour cette fête de famille où chacun des artistes récompensés vient recevoir les médailles ou diplômes noblement acquis, décernés par les divers jurys.

Vous avez bien voulu nous dire à ce moment, Monsieur le Ministre, comme président de cette cérémonie intime, les paroles suivantes que je vous demande la permission de reproduire en les empruntant au bienveillant et remarquable discours fait par vous à cette occasion : « Bien que nous soyons dans un bâtiment de l'État, l'État est aujourd'hui votre hôte en ma personne, et je tiens à bien le dire et à bien le préciser : ce qui est fait cette année n'est pas seulement un essai, c'est à nos yeux une situation définitive et qui se perpétuera. »

Ces excellentes paroles, et bien d'autres également de vous, Monsieur le

Ministre, que j'aurai occasion de rappeler, ont été pour nous un puissant encouragement qui nous a décidés à accepter franchement la situation qui résulte de l'abdication définitive faite par vous, pour tout de bon, disiez-vous aussi, et pour jamais, de déléguer aux artistes le soin de faire leurs affaires eux-mêmes en fait d'expositions; vous n'avez voulu réserver à l'État que la mission qui lui appartient d'ailleurs, et qui est exclusivement un rôle d'enseignement si parfaitement défini par vous.

Nous nous sommes alors conformés à vos décisions et avons constitué, ainsi que cela avait eu lieu en 1881, un Comité composé de 90 membres, nommés dans les mêmes conditions que celui créé en vertu de l'arrêté ministériel du 27 décembre 1880. L'élection a eu lieu le jeudi 3 novembre dernier. Le Comité, une fois institué, a décidé que sa mission principale était de jeter d'abord les assises d'une société pour un temps indéterminé, afin d'assurer à jamais les Expositions des Beaux-Arts et en outre de former la grande association des artistes français ; mais le temps assez court qui séparait la formation du Comité du jour fixé pour l'ouverture du Salon ne lui a pas permis de conduire de front ces deux opérations, et, s'inspirant alors des dispositions adoptées par la société qui l'a précédé, il en a accepté les statuts après les avoir soumis à votre approbation, Monsieur le Ministre, et il a ainsi pu conduire à une solution favorable l'œuvre entreprise, dont les résultats matériels, disons-le immédiatement, sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux obtenus l'an dernier, quoïque supérieurs.

Cette première opération terminée, le Comité s'est remis à l'œuvre et a voulu que, cette année même, sans aucun retard, les statuts de cette grande association des artistes, dont vous-même nous avez tracé la mission, fussent établis à l'état définitif. Le Comité a alors délégué un certain nombre de ses membres sous le nom de « Commission d'études » chargée de faire un rapport au Comité pour jeter les bases de l'association à créer.

Ce rapport devait renfermer:

1° Un résumé historique de la question, c'est-à-dire, à titre de document, un rapide aperçu sur les associations artistiques qui ont existé dans le passé ;

2° Un exposé de la forme de la constitution des sociétés analogues qui fonctionnent, de nos jours, dans différents pays étrangers ;

3° Un compte rendu détaillé des différents genres d'associations ou de sociétés qui, sous forme financière, commerciale ou syndicale, sont autorisées par la loi française.

Ce rapport, rédigé d'une manière fort remarquable par deux des membres de cette commission, l'un et l'autre peintres d'un très grand talent[1], ce rapport, dis-je, après avoir exposé avec une clarté parfaite les avantages ainsi que les inconvénients ressortissant des règlements existants dans les sociétés des nations autres que la nôtre, ayant une mission analogue à celle que notre association aura à remplir, a proposé au Comité des conclusions sur lesquelles il a été possible de procéder à la rédaction des statuts de l'association définitive. La commission d'études a été aidée des lumières de notre conseil judiciaire, composé des hommes les plus expérimentés et choisis parmi ceux jouissant à juste titre

1. M. Tony Robert-Fleury et M. Humbert.

d'une grande notoriété soit au barreau ou comme officiers ministériels[1]. Ces statuts ont été approuvés à l'unanimité par le Comité convoqué en réunion plénière le 15 juin dernier, en sorte que la société des artistes français est définitivement constituée.

Comme conséquence, nous aurons, Monsieur le Ministre, à réclamer de vous l'appui de l'État, que vous nous avez promis, pour obtenir la reconnaissance de notre association comme établissement d'utilité publique, son but et l'objet de sa constitution étant de représenter et de défendre les intérêts généraux des artistes français faisant partie de cette association par tous les moyens, et notamment par l'organisation des Expositions annuelles des Beaux-Arts, et de prêter aussi aide et assistance à ses membres dans toutes les occasions où cela pourrait leur être utile. Son titre définitif est :

« *Association des artistes français.* »

Par cet exposé succinct des opérations du Comité de 1882, nous avons cherché à démontrer, Monsieur le Ministre, que, substitués par vous aux droits de l'État, d'abord par le message du 17 janvier 1881, et par vous-même ensuite, il y a un an à pareil jour, pour organiser les Expositions annuelles au mieux des intérêts des artistes, nous n'avons pas failli à la tâche que nous avons résolument acceptée, et non cherchée, et qu'en nous chargeant à l'avenir, dans un esprit de libéralisme absolument désintéressé, de cette noble mission, nous avons voulu prouver que nous sommes dignes de la confiance que vous nous avez accordée, que nous sommes capables enfin, aidés du concours de l'État, de régir nous-mêmes nos affaires et que le divorce provisoire prononcé entre nous, un peu de force, l'an dernier, est maintenant un régime définitif, ainsi que vous l'avez voulu.

Nous ne pouvons donc que vous savoir le plus grand gré, Monsieur le Ministre, de ne pas avoir douté que nous saurions surmonter les difficultés toujours nombreuses que cause une première tentative, et que nous accepterions la tâche difficile que nous avions à remplir. Mais nous avons compris tout ce que cette tâche avait d'honorable pour nous, artistes, d'être appelés à organiser, sans autre contrôle que notre conscience, les Salons annuels, d'aider à maintenir et à faire progresser l'art français et de prendre en main la gestion des intérêts généraux d'une association confraternelle, en assumant sur nous les charges que l'État avait à supporter, mais en comptant aussi qu'il nous sera assuré, en échange de ces charges, le bénéfice de tous les avantages ou droits dont jouissait l'administration qui nous a précédés, ainsi d'ailleurs que vous avez bien voulu vous y engager.

Il ne nous appartient pas de faire l'éloge des œuvres exposées cette année ; celles admises ont dépassé le chiffre fixé d'abord par le Règlement ; le jury, en présence de la valeur moyenne des ouvrages, s'est vu dans l'obligation d'augmenter toutes les récompenses : l'an dernier, le nombre des médailles a été de 76 ; cette année, il est de 97, soit 21 de plus qu'en 1881. Les mentions honorables décernées sont, à peu de chose près, en même quantité que l'an dernier.

---

1. MM. Chaix d'Est-Ange, avocat ; Delapalme, président de la Chambre des notaires ; Engrand, avoué de première instance.

Je réclame de votre obligeance, Monsieur le Ministre, de vouloir bien nous faire l'honneur de remettre vous-même aux artistes les diverses récompenses obtenues par eux.

Après l'allocution de M. Bailly, M. le Ministre prend la parole en ces termes :

Mesdames et Messieurs,

C'est avec une grande satisfaction que je m'associe aujourd'hui, en présidant la distribution des récompenses, au fait considérable que cette solennité consacre.

Ce fait, c'est la constitution de l'Association des artistes français ! L'Association est fondée ; nous l'appelions de tous nos vœux, nous la saluons avec la plus ferme et la plus joyeuse espérance. (Applaudissements.)

Elle se fonde dans les conditions les plus propres à assurer son avenir et sa prospérité. Elle a, en effet, une base solide, éprouvée : le succès toujours croissant de l'Exposition annuelle, et elle embrassse dans son programme les vastes horizons et les grandes pensées qui font l'honneur et la force des œuvres collectives.

Vos statuts l'ont ainsi défini : « Représenter et défendre les intérêts généraux des artistes français, leur prêter, dans toutes les occasions, aide et assistance. » La formule est large, et je vous félicite de l'avoir trouvée. Vous n'avez voulu ni d'une association particulière, ni d'une œuvre mercantile. C'est une œuvre d'assistance et d'enseignement mutuels, et vous avez écrit sur le fronton de votre édifice : « Les intérêts généraux de l'art et les artistes français. » (Applaudissements.)

Qui l'eût dit, Messieurs, il y a dix-huit mois? On murmurait alors à mes côtés : « Les artistes ne s'entendront jamais ! Ils sont, par définition, si peu pratiques et si affairés, si individualistes et si capricieux ; s'ils s'entendent, ce sera pour une année tout au plus !... » Et vous voilà d'accord, en vertu de vos statuts eux-mêmes, d'accord pour l'éternité !

Et vraiment, je le crois, Messieurs, car le plus difficile est fait ; le difficile, c'était d'élaborer en commun ces statuts excellents ; le difficile, c'était de vous montrer à vous-mêmes que vous possédez au milieu de vous les hommes d'affaires et les hommes de parole, la somme de nécessaire volonté et de dévouement, la faculté de discerner vos chefs et de les suivre, en un mot tout ce qu'il faut, du grand au petit, dans les grands États comme dans les conseils les plus humbles, pour faire marcher les affaires humaines. Pour moi, j'en ai toujours jugé ainsi, et mon seul mérite est d'avoir cru en vous avant que vous y ayez cru vous-mêmes.

Quant à l'État, quant au Gouvernement, je vous renouvelle en leur nom les assurances si souvent échangées. Toute l'assistance que nous pourrons vous donner, sans toucher à cette indépendance à laquelle vous vous accoutumez, cette assistance vous sera donnée. Nous vous aiderons à obtenir la reconnaissance d'utilité publique, qui fera de votre société une personne civile, capable d'acquérir et de recevoir. Ce palais vous sera livré tous les ans (Vive approbation)

jusqu'au jour, peut-être moins éloigné qu'on ne croit, où vous pourrez, conformément à un projet que j'ai vu quelque part dans la section d'architecture, projet ingénieux et prophétique, construire à vos frais ce palais des arts qui manque encore à notre capitale. (Applaudissements.)

Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président, qu'il ne vous appartenait pas de faire l'éloge des œuvres exposées cette année. Vous me permettrez d'y mettre moins de discrétion.

On écrit beaucoup pour et contre le Salon de peinture de 1882. Il soulève des critiques bien moroses comme des enthousiasmes passionnés. Sans doute on y découvre aisément de graves lacunes; sans doute on y peut signaler, comme dans toutes les œuvres de la liberté absolue, à côté de nouveautés hardies et généreuses, des tendances qui peuvent inquiéter. Mais il faut regarder de plus haut, considérer l'ensemble, et reconnaître que le trait dominant de l'Exposition, c'est la vie! Oui, l'école de peinture est vivante, bien vivante (Vive approbation), d'une vie intense, confuse, agitée, qui se cherche sur bien des points, qui poursuit des aspects nouveaux et des moyens nouveaux d'expression, mais en somme c'est la vie!

Si l'on peut relever je ne sais quelle recherche systématique de la trivialité dans les sujets, il faut observer aussi que généralement la trivialité n'existe pas dans l'exécution. La distinction innée, l'élégance traditionnelle du génie français, défendent l'école contre les entraînements et les emportements d'un réalisme tapageur. La tendance générale, au contraire, est à la transfiguration des scènes vulgaires par la recherche du caractère et le précieux de la coloration. Non, Messieurs, je n'ai pas peur pour l'idéal de l'art français. Je n'aurais, pour me rassurer, qu'à regarder où vont spontanément vos libres suffrages.

Quand vous avez à décerner la plus haute de vos récompenses, est-ce à un réaliste, est-ce à un prosateur que vous l'attribuez? Non, votre suffrage universel va chercher le moins matérialiste de tous les peintres, le plus fier, le plus constant des paladins de l'idéal, l'homme qui depuis vingt-cinq ans a le moins sacrifié aux divinités passagères, le poète obstiné, sincère et convaincu: M. Puvis de Chavannes. (Triple et quadruple salve d'applaudissements.)

La sincérité, qui est le trait saillant du maître que vous acclamez, la sincérité, je me permets de le dire aux jeunes gens qui m'écoutent, qui est le gage unique des succès durables, est aussi la qualité maîtresse, la vertu et le génie de cette grande école de la sculpture française, que, cette fois, tout le monde admire sans réserve. La sculpture est l'orgueil du Salon de 1882. Jamais le large et noble courant qui, depuis trois siècles, continue et renouvelle l'impérissable tradition de l'art français, n'a porté plus d'œuvres fortes et gracieuses, hardies ou savantes, touchantes ou inspirées. (Applaudissements.)

L'art contemporain n'aurait que ce joyau dans sa couronne qu'il pourrait affronter sans crainte le jugement de l'avenir. (Applaudissements.) Saluons-la, Messieurs, cette phalange désintéressée et invincible qu'aucun effort ne lasse, qu'aucune détresse ne rebute, que le spectacle des succès faciles et des fortunes rapides ne saurait distraire ni pervertir, et qui, patiemment, pauvrement, glorieusement, poursuit la route qui mène vers les hauts sommets. (Applaudissements répétés.) Saluons-la, remercions-la, glorifions-la pour le bien qu'elle fait à l'art, pour l'honneur qu'elle fait à la patrie! (Vifs applaudissements.)

M. le Ministre a ensuite proclamé les noms des lauréats du prix du Salon et des bourses de voyage :

Prix du Salon : M. LONGEPIED, sculpteur.

Bourses de voyage pour la section de peinture : MM. Paul LEROY, A. BERTON, BOMPARD, MEYS.

Bourses de voyage pour la section de sculpture : MM. DAILLON, PÉZIEUX, MASSOULLE, CORDIER.

Bourses de voyage pour la section d'architecture : MM. LAFILLÉE, JULIEN.

A la suite du discours du Ministre, M. Vigneron, sous-commissaire des Expositions, délégué de la Société des artistes, a proclamé les noms des exposants qui ont obtenu les récompenses décernées par les jurys du Salon.

Une fois la distribution des récompenses terminée, M. Bailly a prononcé les paroles suivantes :

Après les encouragements que vous nous donnez, Monsieur le Ministre, je ne puis que vous témoigner de nouveau, au nom de notre Association, sa reconnaissance, et vous affirmer une fois de plus que nous saurons résolument surmonter, grâce à l'appui de l'État, que vous nous assurez, les difficultés qui pourraient empêcher la marche régulière de notre entreprise.



SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

POUR LE SALON DE 1882

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LE JURY

Médailles d'honneur décernées par le Jury des artistes français exposants.

M. Puvis de Chavannes (Pierre), peintre.
M. Paulin (Edmond-Jean-Baptiste), architecte.
M. Waltner (Charles-Albert), graveur.

SECTION DE PEINTURE.

Médailles de 2e classe.

MM. Delort (Charles-Édouard).
Lapostolet (Charles).
Adan (Émile-Louis).
Quost (Ernest).
Brissot de Warville (Félix-Saturnin).
Edelfelt (Albert).
Huguet (Victor-Pierre).
Moutte (Alphonse).
Moyse (Édouard).
Lobrichon (Timoléon).
Demont (Adrien-Louis).
Soyer (Paul).

Médailles de 3e classe.

MM. Dutzschold (Henri).
Berton (Armand).
Beauvais (Armand).
Binet (Victor-Jean-Baptiste).
Nozal (Alexandre).
Rochegrosse (Georges).
MM. Capdevielle (Louis).
Clairin (Georges-Jules-Victor).
Steinheil (Adolphe - Charles-Édouard).
Saintin (Henri).
Hayon (Léon).
Doyen (Gustave).
Dargent (Alphonse).
Dardoize (Émile).
Gautier (Amand).
Baudoin (Paul-Albert).
Callot (Georges).
Lagarde (Pierre).
Desbrosses (Jean).
Delahaye (Ernest-Jean).
Girard (Albert).
Édouard (Albert).
Mlle Vegman (Berthe).
MM. Béraud (Jean).
Leroy (Paul-Alexandre-Alfred).
Stott (William).
Brielman (Jacques-Alfred).
Jimenez Aranda (José).

Mentions honorables.

MM. Agache (Alfred-Pierre).
Brandt (Joseph).
Cesbron (Achille).
Courtens (Franz).
Crochepierre (André-Antoine).
Dufour (Camille).
Dupuis (Pierre).
Frère (Charles).
Friant (Émile).
Gallard-Lépinay (Emmanuel).
Grolleron (Paul).
Knight (Daniel-Ridgway).
Lira (Pedro-Francisco).
Lecomte (Paul).
Lubin (Jules-Désiré).
Mangeant (Paul-Émile).
Minet (Émile-Louis).
Maurin (Charles).
Munier (Émile).
Olive (Jean-Baptiste).
Pluchart (Henri).
Mme Comerre-Paton (Jacqueline).
MM. Roy (Marius).
Sicard (Nicolas).
Schoutteten (Louis).
MM. Thompson (Harry).
Thomas (Charles-Armand).
Tholer (Raymond).
Villain (Eugène).
Mlle Zillhardt (Jenny).
MM. Allemand (Gustave).
Weiz (Alden).
Béroud (Louis).
Cain (Henri).
Chelmonsky (Joseph).
Durst (Auguste).
Dubuisson (Albert-Lucien).
Jamin (Paul-Joseph).
Jeanniot (Pierre-Georges).
Gambart (Henri-Jean).
La Penne (Pierre-Philippe-Antoine).
Loustaunau (Louis-Auguste-Georges).
Laissement (Henri-Adolphe).
Leenhardt (Max).
Millochau (Émile-Joseph).
Charlay-Pompon (Charles).
Ruel (Léon).
Mlles Robiquet (Marie-Aimée).
Simmons (Emerson-Edward).
Vuillier (Gaston).

SECTION DE SCULPTURE.

Médailles de 1re classe.

MM. Hugues (Jean-Baptiste).
Longepied (Léon-Eugène).
Paris (Auguste).
Lemaire (Hector).

Médailles de 2e classe.

MM. Daillion (Horace).
Croisy (Aristide).
Roulleau (Jules-Pierre).
Allouard (Henri-Émile).
Massoulle (Paul-Arthur).
Escoula (Jean).
Roty (Louis-Oscar), graveur en médailles.
M. François (Henri-Louis), graveur en pierres fines.

Médailles de 3e classe.

MM. d'Astanières (Eugène-Nicolas-Clément, comte).
Rolard (François-Laurent).
Pezieux (Jean-Alexandre).
Gossin (Louis).
Cornu (Vital).
Chemin (Victor-Joseph).
Le Cointe (Aimé-Joachim-Léon).
Fossé (Athanase).
Fagel (Léon).
Boutellié (Jean-Ernest).
Bottée (Louis).

MM. Bastet (Victorien-Antoine).
Davenet (Claude-Marie).

Mentions honorables.

MM. Dolivet (Emmanuel).
Belard (Gustave).
Darbefeuille (Paul).
Astruc (Zacharie).
Saint-Vidal (Francis de).
Pilet (Léon).
Charpentier (Félix-Maurice).
Lormier (Édouard).
Élias (Édouard-Pierre-Joseph).
Cadoux (Marie-Edme).
Durvis (Marie).
Lemaire (Georges-Henry), graveur en pierres fines.
Marioton (Claudius).

MM. Arias (Virginius).
Cogez (Alexandre-Frédéric).
Léofanti (Adolphe).
Peyrol (Hippolyte).
Hiolle (Maximilien-Henri).
Steuer (Bernard-Adrien).
Mombur (Jean).
Levasseur (Henri-Louis).
Tourgueneff (Pierre-Nicolas).
Brambeck (Edward).
Leysalle (Émile).
De Keyser (Jean-Baptiste).
Chereau (Jean-Eugène).
Madrassi (Luca).
Namur (Émile).
Leroux (Gaston).
Rivière (Jean).
Bulio (Jean).
Legros (A.).
Maugendre (Édouard).

SECTION D'ARCHITECTURE.

Médailles de 2e classe.

MM. Calinaud (Louis-Félix).
David (Jules-Claude).
Déverin (Henri).
Jaffeux (Léon).
Arnaud (Auguste-Pierre-Jules).
Julien (Albert-Joseph).
Defrasse (Alphonse-Alexandre).

—

Médailles de 3e classe.

MM. Genuys (Charles).
Cardelli (Giovanni).
Delecourt-Wincqz (Jules).
Morel-Revoil (J. Antoine-Henri).
Laffillée (Henri-Louis).
Jourdain (Frantz).
Albrizio (Charles).
Dusserre (René).
Gontès (Alphonse-Jean).

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

Médailles de 1re classe.

MM. Jacquet (Jules).
Boilvin (Émile).

Médailles de 2e classe.

MM. Leenhoff (Ferdinand).
Bellenger (Georges).
Rousseau (Léon).

Médailles de 3e classe.

MM. Lucas (Louis).
Lenain (Louis).
Guérard (Henri).
Burnand (Eugène).
Haig (Axel-Herman).
Maurand (Charles).
Bellenger (Clément-Édouard).

MM. Closson (Villiam-Baxter).
Maurou (Paul).

Mentions honorables.

M. Dubois (Charles-Théodore).
Mlle Contour (Lucie-Madeleine).
MM. Boisson (Léon).
Bordet (Auguste).
Dupont (François-Félix).
Mathey-Dorel (Armand).
Desbrosses (Léopold).
Huet (René-Paul).
Renouard (Paul).

MM. Boulard (Auguste).
Duvivier (Albert).
Bocourt (Étienne-Gabriel).
Dutheil (Hippolyte-Constant).
Dalliance (Louis).
Mme Delorme (Eugénie).
MM. Paillard (Pierre-Henri).
Thomas (Émile).
Fleuret (Léon-Louis).
Mathé (Basile).
Vergnes (Camille-Victor).
Fraipont (Gustave).
Pralon (Antoine).
Lunois (Alexandre).

TABLE DES MATIÈRES

IMPRIMÉ A PARIS

PAR LES PRESSES DE D. JOUAUST

AVEC

ORNEMENTS DE CL. POPELIN

—

TIRAGE DES PLANCHES PAR A. SALMON

—

M DCCC LXXXII